

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013**



Année 2008-2009

DÉCEMBRE 2009

Cette première édition du *Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2009* a été adoptée par les membres du Comité interministériel du développement durable (CIDD) en décembre 2009.

Compte tenu du fait que la majorité des organisations ont rendu public leur Plan d'action de développement durable autour du 31 mars 2009, date limite d'examen de la période visée par le présent Rapport pour l'année 2008-2009, celui-ci se veut d'abord un portrait des engagements pris par l'ensemble des organisations.

Les prochaines éditions du présent Rapport feront état des réalisations de l'administration publique à l'égard de ces engagements.

Approbation : Comité interministériel du développement durable (CIDD)

Coordination : Bureau de coordination du développement durable
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs (MDDEP)

Direction :
Robert LAUZON

Responsable :
Nicolas RICARD

Collaborateurs :
France BELLEMARE
Lyse SANFAÇON
Martin VACHON
Naomi VERDON

Collaborateurs externes :
Officiers et officières en développement durable des ministères, organismes et entreprises du
gouvernement

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN : 978-2-550-57947-2 (pdf)

© Gouvernement du Québec, 2010

Ce rapport est disponible sur le site Internet du
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : www.mddep.gouv.qc.ca

Résumé

La démarche gouvernementale de développement durable interpelle près de 150 ministères et organismes. Les organisations visées par la Loi sur le développement durable ont été invitées à mettre en œuvre des actions concrètes et structurantes afin de concourir à l'atteinte des 29 objectifs de la stratégie gouvernementale. Certaines organisations étant en voie de privatisation ou de démantèlement, 139 ministères, organismes et sociétés d'État devaient produire un plan d'action de développement durable. Ils emploient près de 130 000 personnes.

Les résultats extraits du formulaire de reddition de comptes *Indicateurs annuels de performance administrative 2008-2009* permettent d'établir un portrait initial de la performance de l'administration publique québécoise dans sa démarche de développement durable. Ils témoignent non seulement de l'ampleur de la démarche, mais également d'un mouvement bien entamé au sein de l'État qui contribue à la recherche de cohérence prescrite par la Loi. Quelques faits saillants illustrent la progression de la démarche gouvernementale et de la mobilisation de son personnel au cours de l'année 2008-2009 :

- ✓ 132 plans d'action ont été adoptés et publiés; plus de 99 % du personnel de l'Administration évolue au sein d'organisations ayant un Plan d'action opérationnel.
- ✓ 1 184 actions formelles sont destinées à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie et 1585 indicateurs permettront de faire état du niveau de réalisation de ces actions.
- ✓ 128 organisations ont mis en œuvre des gestes ou des activités de sensibilisation ou de formation de leur personnel (activité incontournable 1).
- ✓ 127 organisations ont mis en œuvre des gestes ou des activités requis pour soit démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsable, atteindre les objectifs environnementaux ou adopter un cadre ou un système de gestion environnementale (activité incontournable 2) :
 - Près de 75 % des organisations, employant plus de 90 % du personnel de l'Administration, ont comme objectif d'adopter un cadre ou un système de gestion environnementale. L'objectif gouvernemental est de 50 %.
 - Près de 70 % des organisations, employant plus de 92 % du personnel de l'Administration, ont atteint l'objectif fixé de mettre en place au moins 4 des gestes requis pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux.
 - Plus de 50 % des organisations, employant près de 90 % du personnel de l'Administration, ont atteint l'objectif fixé de mettre en place au moins 3 des gestes requis pour démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.
- ✓ 45 organisations, employant près de 34 % du personnel de l'Administration, ont utilisé formellement le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*. La majorité a toutefois pris en compte les principes dans l'élaboration de leur Plan d'action de développement durable.

Ces faits saillants démontrent clairement que les organisations ont tenu à fournir un apport immédiat et significatif à la démarche, et ce, même si certaines d'entre elles n'avaient pas un plan d'action couvrant la période de 2008-2009. Ainsi, elles ont amorcé rapidement des gestes et des actions permettant de mettre en œuvre les activités incontournables afin de respecter les décisions gouvernementales et celles prises à l'occasion de la commission parlementaire qui a étudié le projet de la stratégie gouvernementale.

Table des matières

Résumé iii

Table des matières..... iv

Introduction..... 1

 I. Obligations en matière de suivis et de bilans 1

 II. La stratégie gouvernementale et ses composantes 3

 III. Un premier rapport de suivi de la Stratégie 4

1- Observations générales sur la mise en œuvre de la démarche de développement durable..... 5

 1.1 Statistiques générales..... 6

 1.1.1 Période pour laquelle les organisations rapportent leurs données 6

 1.1.2 Nombre total d’employés et fonction non juridictionnelle 6

 1.1.3 Les outils d’aide à la décision et à l’analyse de projet..... 6

 1.1.4. Section distincte du rapport annuel de gestion ou d’activités..... 7

 1.1.5. Engagements des ministères et organismes 7

 1.2 Statistiques relatives aux activités incontournables..... 10

 1.2.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan
 gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l’administration
 publique..... 10

 1.2.2. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de
 la Politique pour un gouvernement écoresponsable..... 11

 1.2.3. Mettre en œuvre les dispositions du plan d’action gouvernemental pour
 l’accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial 16

2- Engagements et résultats 17

 2.1 Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover 18

 2.1.1 Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de
 développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en
 cette matière ainsi que l’assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la
 mise en œuvre 19

 2.1.2 Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement
 durable au Québec..... 23

 2.1.3 Objectif 3 – Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies
 contribuant au développement durable et en maximiser les retombées..... 25

 2.2 Orientation 2 – Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé et la sécurité et
 l’environnement 28

 2.2.1 Objectif 4 - Poursuivre le développement et la promotion d’une culture de la
 prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à
 l’environnement 30

 2.2.2 Objectif 5 – Mieux préparer les communautés à faire face aux événements
 pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences..... 33

 2.3 Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable 35

 2.3.1 Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une
 politique d’acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes
 gouvernementaux 36

 2.3.2 Objectif 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d’énergie et de ressources
 naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et
 de services..... 39

 2.3.2 Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences
 moindres sur l’environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien,
 géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec 43

 2.3.3 Objectif 9 – Appliquer davantage l’écoconditionnalité et la responsabilité
 sociale dans les programmes d’aide publics et susciter leur implantation dans les
 programmes des institutions financières..... 45

 2.3.4 Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l’exercice des choix de
 consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des
 produits et des services 47

 2.4 Orientation 4 – Accroître l’efficience économique 49

2.4.1 Objectif 11 – Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	50
2.4.2 Objectif 12 – Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d’inscrire la production et la consommation de produits et services dans une perspective de développement durable	51
2.5 Orientation 5 – Répondre aux changements démographiques.....	54
2.5.1 Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.....	55
2.5.2 Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.....	58
2.5.3 Objectif 15 – Accroître le niveau de vie	61
2.5.4 Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.....	63
2.5.5 Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	65
2.6 Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	67
2.6.1 Objectif 18 – Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d’aménagement et de développement régionaux et locaux ...	68
2.6.2 Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.....	71
2.6.3 Objectif 20 – Assurer l’accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d’équité et d’efficience	74
2.7 Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	77
2.7.1 Objectif 21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.....	78
2.7.2 Objectif 22 – Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	80
2.7.3 Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	84
2.8 Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective	86
2.8.1 Objectif 24 – Accroître l’implication des citoyens dans leur communauté.....	87
2.8.2 Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.....	90
2.9 Orientation 9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	92
2.9.1 Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale	93
2.9.2 Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.....	96
2.9.3 Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d’œuvre	99
2.9.3 Objectif 29 – Soutenir les initiatives du secteur de l’économie sociale visant l’intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	102
Annexe 1 – Indicateurs de performance administrative	103
Annexe 2 – Liste des organisations visées par le Rapport de l’année 2008-2009	104
Annexe 3 – Lexique	107

Introduction

Le présent rapport dresse un premier bilan de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (ci-après nommée la Stratégie). Il découle d'une série de mesures prévues par la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) (ci-après nommée la Loi), adoptée en avril 2006. Ces mesures concourent à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'administration publique québécoise (ci-après nommée l'Administration). Qui plus est, elles visent à assurer, notamment par la prise en compte d'un ensemble de principes, la cohérence des engagements poursuivis par les organisations en vue d'atteindre les objectifs retenus dans la Stratégie. Cette cohérence se traduit par :

- i. des actions, des gestes et des indicateurs formulés pour démontrer leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, répondant ainsi aux exigences de la Loi sur le développement durable;
- ii. une utilisation formelle des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet, tels que le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable* et le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*;
- iii. un apport immédiat et significatif aux trois activités incontournables énoncées dans la Stratégie :
 - mise en œuvre d'activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique,
 - mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable,
 - mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial;
- iv. des plans d'action arrimés étroitement à la mission des organisations, chacune ayant profité de l'occasion pour renouer ou apprécier sa contribution historique et actuelle à la démarche de développement durable, allant ainsi au-delà des seules prescriptions exigées par la Loi à cette étape-ci;
- v. des plans d'action s'inspirant des orientations et des planifications stratégiques des organisations, ou même les inspirant, consolidant ainsi l'appropriation de la démarche de développement durable.

Ce rapport démontre l'état d'avancement de la démarche de l'administration publique ainsi que l'enthousiasme des organisations à y contribuer. La très grande majorité des organisations visées par la Loi ont publié leur Plan d'action de développement durable et ont mis en œuvre des activités ou des gestes concrets au cours de l'année 2008-2009, dont de nombreux contribuent aux activités incontournables prévues par la Stratégie.

Les plans d'action de développement durable et le formulaire de reddition de comptes *Indicateurs annuels de performance administrative 2008-2009* (voir l'annexe 1) constituent les pièces maîtresses qui ont servi à la rédaction de ce premier rapport. Les informations présentées ici, particulièrement les regroupements d'actions sous forme de thématiques pour décrire la contribution de tous à l'atteinte de chacun des objectifs de la Stratégie ont été validées lors de rencontres de discussions avec l'ensemble des ministères et organismes en août 2009. Au moment de sa production, 132 plans d'action de développement durable étaient publics et 133 formulaires de collecte des indicateurs annuels de performance administrative 2008-2009 avaient été retournés au Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (BCDD), responsable de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie.

I. Obligations en matière de suivis et de bilans

La Loi sur le développement durable vise à instaurer, au sein de l'Administration, un nouveau cadre de gestion afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

La mise en œuvre de la démarche de développement durable au sein de l'Administration s'appuie sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Chaque organisation visée par la Loi est tenue, selon l'article 15, de préciser dans son

Plan d'action quelles actions elle entend mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux précisés dans la Stratégie.

Encadré 1 – Article 15

« Afin de centrer ses priorités et de planifier ses actions de manière à tendre vers un développement durable en conformité avec la stratégie du gouvernement, chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration identifie dans un document qu'il doit rendre public les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la stratégie dans le respect de celle-ci, ainsi que les activités ou les interventions qu'il prévoit réaliser à cette fin, directement ou en collaboration avec un ou plusieurs intervenants de la société. »

De surcroît, l'article 17 prévoit, entre autres, que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration et assujetti à l'application de l'article 15 fasse notamment état, sous une rubrique spéciale dans le rapport annuel de ses activités, des objectifs auxquels il entend contribuer et du degré d'atteinte des résultats qu'il s'est fixés.

Encadré 2 – Article 17, alinéas 1 et 2

« 1^o des objectifs particuliers qu'il s'était fixés, en conformité avec ceux de la stratégie, pour contribuer au développement durable et à la mise en œuvre progressive de la stratégie ou, le cas échéant, des motifs pour lesquels aucun objectif particulier n'a été identifié pour l'année vu le contenu de la stratégie adoptée;

« 2^o des différentes activités ou interventions qu'il a pu ou non réaliser durant l'année en vue d'atteindre les objectifs identifiés, ainsi que du degré d'atteinte des résultats qu'il s'était fixés, en précisant les indicateurs de développement durable ainsi que les autres moyens ou mécanismes de suivi retenus. »

En vertu de l'article 13, alinéa 3, de la Loi, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit coordonner l'élaboration de bilans périodiques.

La stratégie gouvernementale précise que ces bilans doivent notamment permettre de faire le lien entre les résultats atteints par les organisations et les objectifs de la Stratégie et la progression du développement durable au Québec, mesurée à l'aide des indicateurs de développement durable. De plus, ils doivent faire état de la performance administrative de l'administration publique, notamment en ce qui a trait aux orientations prioritaires.

À la suite d'une décision prise par le Comité interministériel du développement durable (CIDD)¹ en juin 2008, ces bilans périodiques prennent la forme d'un rapport annuel, compte tenu de l'ampleur de la démarche et de ses implications, notamment par le nombre d'organisations impliquées, la portée des objectifs gouvernementaux et la nécessité d'apporter un éclairage continu quant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Au même titre que la Loi, la Stratégie met l'accent sur l'importance de la mesure des résultats et l'interrelation étroite entre la mesure des objectifs nationaux et celle des actions prises par les organisations :

« Les informations et mesures de suivi inscrites dans les plans d'action des organisations serviront à élaborer des outils pour mesurer jusqu'à quel point les objectifs de la présente stratégie auront été atteints. » (*Stratégie*, p. 15)

Ces mesures de suivi sont constituées des indicateurs de suivi des actions et des gestes, de même que de ceux de la stratégie gouvernementale. Les indicateurs de suivi permettent de mesurer le degré d'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ils se déclinent en deux catégories : ceux de suivi des objectifs de la Stratégie et ceux qui font état de la performance de l'administration publique, soit les « indicateurs annuels de performance administrative ». Les indicateurs des plans d'action, quant à eux, font état du niveau d'achèvement des engagements annoncés par les organisations. Les

¹ Le Comité interministériel du développement durable (CIDD) est l'instance privilégiée de concertation en matière de développement durable au gouvernement du Québec (MDDEP). Il réunit, sous l'égide du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des représentants de tous les ministères (22) et certains organismes (32). Il soutient le MDDEP dans les mandats que lui confie la Loi sur le développement durable. Il est composé majoritairement de sous-ministres adjoints et de présidents ou directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints d'organismes publics.

classifications courantes distinguent généralement quatre types d'indicateurs permettant de réaliser le suivi des engagements, soit les indicateurs d'effets, de réalisation, de prestation et d'effort.

Tableau 1 : Type d'indicateurs

Indicateur d'effets	Mesure le bénéfice obtenu à la suite de l'action réalisée.
Indicateur de réalisation	Mesure le niveau d'avancement d'une action par rapport au produit final escompté.
Indicateur de prestation	Mesure un service rendu ou des activités récurrentes à des clientèles et à des partenaires.
Indicateur d'effort	Mesure des ressources mobilisées pour la réalisation d'une action.

Les types d'indicateurs les plus présents dans les plans d'action de développement durable sont les indicateurs de réalisation et de prestation, qui représentent 83 % du total des indicateurs.

Les indicateurs d'effets se trouvent davantage dans deux univers d'action :

- Condition de travail et habitudes de vie (objectif 4) : lésions professionnelles, adoption de comportements individuels favorables à la qualité de vie, etc.
- Gestion environnementale (objectifs 6, 7 et 8) : consommation de ressources, valorisation de matières résiduelles, production d'énergies renouvelables, etc.

Les indicateurs d'effort sont moins présents dans la première génération des plans d'action de développement durable.

II. La stratégie gouvernementale et ses composantes

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 expose la vision retenue, les enjeux, les orientations stratégiques ou les axes d'intervention ainsi que les objectifs que poursuit l'Administration en matière de développement durable. Afin de bien guider le lecteur au fil des sections suivantes, il importe de rappeler ces composantes qui constituent le corps de la Stratégie.

Premièrement, la Stratégie expose la vision gouvernementale d'un développement durable :

« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

Deuxièmement, en relation avec la vision, la Stratégie repose sur trois enjeux fondamentaux qui ont une influence sur la qualité de vie des générations actuelles et futures. Ces enjeux sont liés à la connaissance, à l'action responsable et à l'engagement social.

Troisièmement, les enjeux se traduisent en neuf orientations stratégiques qui reflètent les principales préoccupations et aspirations exprimées par la société. Elles tracent donc la voie que le gouvernement entend prendre.

Finalement, les neuf orientations stratégiques se déclinent en 29 objectifs qui ont guidé les organisations dans la préparation de leurs plans d'action de développement durable.

Ainsi, la Stratégie constitue le cadre de référence par lequel le gouvernement indique où il a l'intention d'aller, quels sont les objectifs qu'il veut atteindre et comment il entend s'y prendre dans sa démarche de développement durable.

III. Un premier rapport de suivi de la Stratégie

La rédaction et la publication des tout premiers plans d'action de développement durable et leur mise en œuvre constituent un premier pas important et porteur d'avenir pour la démarche gouvernementale de développement durable. En effet, très peu d'États se sont engagés dans une démarche exigeant de leurs ministères et organismes de contribuer à l'atteinte des objectifs de leur stratégie nationale en mettant en œuvre des plans d'action personnalisés.

Les résultats extraits des plans d'action et du formulaire de reddition de comptes témoignent d'une grande diversité qui reflète la nature de l'administration publique dans les engagements poursuivis par les organisations. Outre les engagements formels (inscrits dans les plans d'action de développement durable), plusieurs organisations ont mis en œuvre des actions ou des gestes qui ne sont pas inscrits dans leur Plan d'action mais qui peuvent néanmoins contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Ainsi, ces actions ou ces gestes ne sont pas pleinement reflétés dans le présent rapport.

Ce rapport est structuré en deux grands chapitres. D'abord, une mise en contexte et des observations générales, notamment en dressant un portrait global de l'Administration et de sa contribution à la démarche de développement durable, sont exposées. Le chapitre 2 décrit pour sa part les thématiques générales dégagées des plans d'action pour chacun des 29 objectifs de la Stratégie.

1- Observations générales sur la mise en œuvre de la démarche de développement durable

Chacun des ministères, organismes et entreprises de l'administration publique était tenu de produire et de publier, au plus tard le 31 mars 2009, son premier Plan d'action de développement durable qui énonce les engagements qu'il entend poursuivre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. La très grande majorité des organisations ont respecté cette invitation du décret adopté par le Conseil des ministres en décembre 2007. Quelques-unes seulement n'ont pas complété formellement l'exercice en raison de la nature de leurs processus décisionnels, dont le calendrier de rencontre des décideurs, mais ont néanmoins produit des projets de plan d'action très concrets.

Également, les organisations étaient tenues de remplir le formulaire portant sur les indicateurs annuels de performance administrative pour l'année 2008-2009. Les indicateurs annuels de performance administrative font suite à l'adoption, le 12 juin 2008 par le Comité interministériel du développement durable, du Système intégré d'indicateurs de développement durable. Ce premier exercice de reddition de comptes, tenu du 1^{er} mai au 30 juin 2009, a permis de dresser un portrait initial de la performance administrative de l'État, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des engagements énoncés dans les plans d'action, et de la contribution des organisations aux orientations stratégiques prioritaires au cours de la période de référence, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Ainsi, tous les gestes ou actions effectués après le 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés dans ce rapport. Au total, 133 organisations ont répondu à cette exigence de reddition de comptes.

La présente section expose les résultats qui témoignent du mouvement qui s'est opéré au sein de l'administration publique depuis l'entrée en vigueur de la Stratégie en janvier 2008. Des statistiques générales sont présentées dans les sous-sections qui suivent. Les statistiques relatives aux activités incontournables sont également exposées.

Note aux lecteurs

La section qui suit fait état des résultats colligés à partir du formulaire *Indicateurs annuels de performance administrative 2008-2009* et des plans d'action de développement durable. Le cas applicable, les données sont ventilées selon les employés et la représentativité par type d'organisation afin de mieux relativiser les résultats et de dresser un portrait plus adéquat de la réalité.

Employés

Sont considérés comme des employés ceux et celles qui occupent un emploi régulier (permanent ou en voie de le devenir) ou occasionnel².

Type d'organisation

Ce rapport distingue quatre types d'organisations, soit : 1) les sociétés d'État (ou entreprises d'État); 2) les organismes; 3) les ministères; 4) les tribunaux administratifs (ou l'équivalent). Parmi les organisations qui ont répondu au formulaire, on dénombre 22 sociétés d'État, 77 organismes, 22 ministères et 12 tribunaux administratifs (voir l'annexe 2).

Il est également possible de consulter le *Portrait synthèse des premiers plans d'action de développement durable de l'administration publique québécoise* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/synthese-premier-plansdd.pdf>), publié en juin 2009, qui porte une attention particulière à l'ampleur de l'exercice, à la cohérence gouvernementale, à la contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, à la prise en compte des principes de développement durable et au caractère sociétal et administratif des plans d'action de développement durable.

²Une exception pour une organisation permet de tenir compte de la comptabilisation des employés saisonniers, puisque la nature de ses activités le justifiait. De même, à la suite de l'analyse des résultats, il a été établi que les équivalents temps complet (ETC) seraient comptabilisés comme des employés suivant un rapport de 1 pour 1, car la différence entre les données analysées pour ce qui est des employés et des ETC était marginale.

1.1 Statistiques générales

1.1.1 Période pour laquelle les organisations rapportent leurs données

Le présent rapport couvre l'année financière gouvernementale 2008-2009 (1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009). Selon leur année financière, les organisations avaient la possibilité de fournir leurs données pour la période suivant l'année financière du gouvernement (1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009) ou selon une période différente.

Des 133 organisations qui ont rempli et retourné le formulaire, **116 organisations rapportent pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**, alors que les **17 autres rapportent pour une période différente**. C'est donc plus de 87 % des organisations, employant près de 70 % du personnel de l'Administration, qui suivent l'année financière gouvernementale.

1.1.2 Nombre total d'employés et fonction non juridictionnelle

La compilation des formulaires a permis de dénombrier **129 542 employés**. Des 133 répondants, 122 ont fourni leur réponse par rapport à leur nombre d'employés, alors que 11 l'ont fait selon les ETC.

On dénombre 12 organisations qui exercent des fonctions juridictionnelles et qui, selon la Loi sur le développement durable, ne sont visées que pour leurs fonctions administratives. Elles ont toutes produit et publié un Plan d'action de développement durable.

Uniquement dans le contexte du présent document, ces organisations sont désignées comme des tribunaux administratifs.

1.1.3 Les outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet

Les organisations étaient invitées à utiliser au moins deux des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet qui leur étaient proposés (excepté les organisations de 5 employés et moins) afin, d'une part, de les aider à sélectionner des actions structurantes et, d'autre part, à les rendre habiles à la prise en compte ordonnée et cohérente des principes de développement durable.

Les résultats obtenus indiquent que **toutes les organisations ont utilisé au moins un des deux outils proposés**, ce qui constitue une démonstration importante de la recherche de cohérence et de l'appropriation réelle des outils développés pour les organisations de l'Administration.

I. Utilisation du *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable*

Le Conseil des ministres, dans une décision prise en décembre 2007, invitait les ministères et organismes à tenir compte du *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable*. Cette décision visait essentiellement une recherche de cohérence aux fins de la démonstration du leadership que l'État québécois souhaite exercer dans la société québécoise. Les résultats attestent que ce message a été bien reçu pour l'élaboration des plans d'action de développement durable, car **132 organisations ont utilisé le Guide** soit intégralement ou partiellement, c'est-à-dire en respectant les critères convenus, soit l'utilisation du visuel gouvernemental, l'adoption du modèle de présentation du Guide, le respect des instructions complémentaires au Guide et l'inscription d'actions spécifiques pour les activités incontournables.

Des 133 organisations qui ont répondu au formulaire :

103 ont utilisé le Guide intégralement. Ces 103 organisations emploient près de 73 % du personnel de l'Administration. Plus de 68 % de tous les types d'organisations (68 % des sociétés, 73 % des ministères, 100 % des organismes et 92 % des tribunaux administratifs) ont utilisé le Guide de façon intégrale.

28 ont utilisé le Guide partiellement. Ces organisations emploient plus de 26 % du personnel de l'administration publique.

2 organisations n'ont pas répondu à la question, car leur Plan d'action n'était pas encore rendu public au moment de la rédaction du présent rapport.

II. Utilisation du *Guide de prise en compte des principes de développement durable*

En vertu de la Loi, les ministères, organismes et entreprises d'État ont l'obligation de prendre en compte, dans le cadre de leurs différentes actions, les 16 principes de développement durable afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs sphères d'intervention.

Les résultats montrent que cette obligation a été somme toute respectée si on les met en contexte. En effet, la lecture des plans d'action de développement durable démontre que la majorité des organisations ont intégré sommairement, dans leurs processus décisionnels, la prise en compte des principes, sans toutefois avoir utilisé formellement les grilles suggérées dans le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*. Ainsi, certaines organisations ont été contraintes de répondre *non* à la question portant sur l'utilisation formelle du Guide, puisque cette utilisation nécessitait d'avoir fait l'usage des grilles de prise en compte des principes.

Des 133 organisations qui ont répondu au formulaire, 45 inscrivent avoir utilisé formellement le Guide. Ces organisations emploient près de 34 % du personnel de l'Administration. Pour ce qui est de leur représentativité par type d'organisation, 36 % sont des sociétés d'État, 33 % des organismes, 36 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs.

1.1.4. Section distincte du rapport annuel de gestion ou d'activités

Même si ce n'était pas encore une obligation légale pour la majorité d'entre elles, 65 organisations indiquent qu'elles ont présenté, dans leur dernier rapport annuel de gestion ou d'activité publié, une section distincte portant sur la démarche de développement durable. Ces organisations emploient plus de 75 % du personnel de l'Administration et constituent près de 59 % des sociétés, 44 % des organismes, 64 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs.

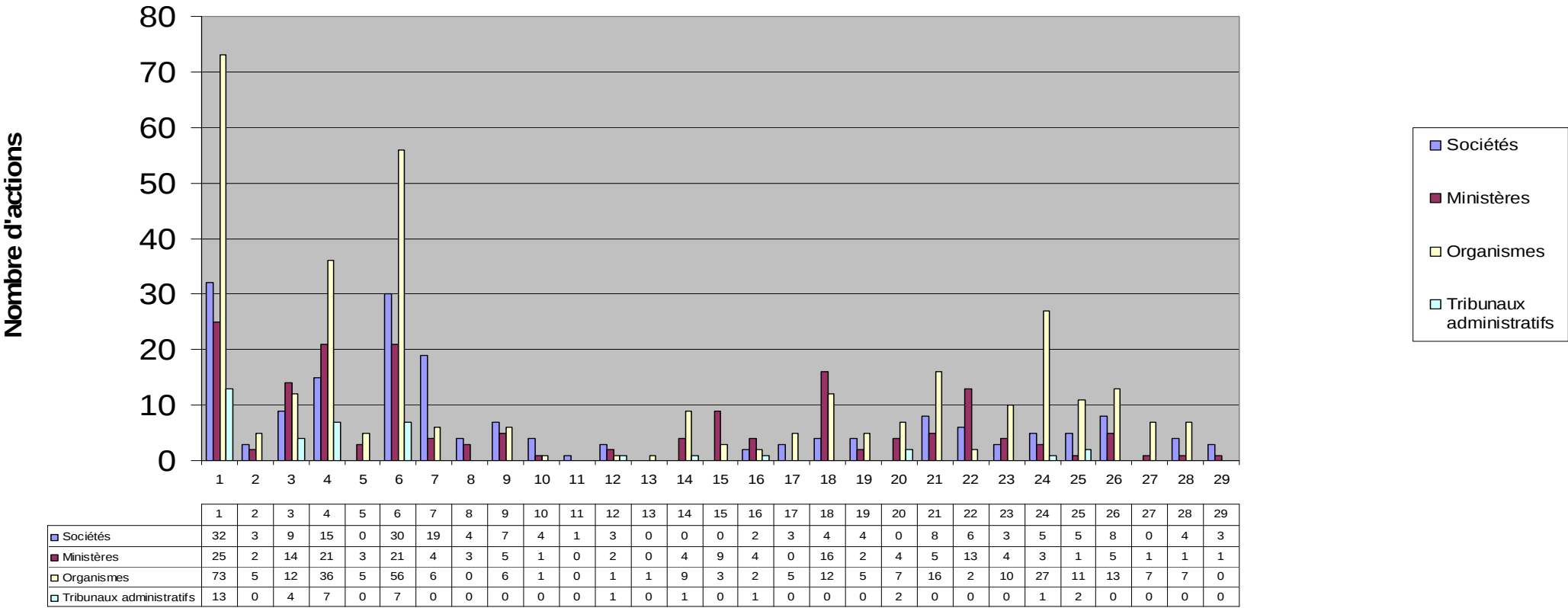
1.1.5. Engagements des ministères et organismes

Les 132 ministères et organismes ayant adopté et rendu public leur Plan d'action de développement durable ont inscrit 1 184 actions formelles dont 1 585 indicateurs permettront de faire état de leur niveau de réalisation. Au cours de l'année 2008-2009, 111 organisations ont soit posé (poursuivi la réalisation amorcée précédemment), soit débuté (au cours de l'année 2008-2009) soit complété (avant le 31 mars 2009) 720 actions inscrites dans leur Plan d'action.

Les tableaux 2 et 3 présentés ci-après précisent respectivement le nombre d'actions réalisées et le nombre d'organisations ayant réalisé (posé, débuté, complété) ces actions au cours de l'exercice 2008-2009.

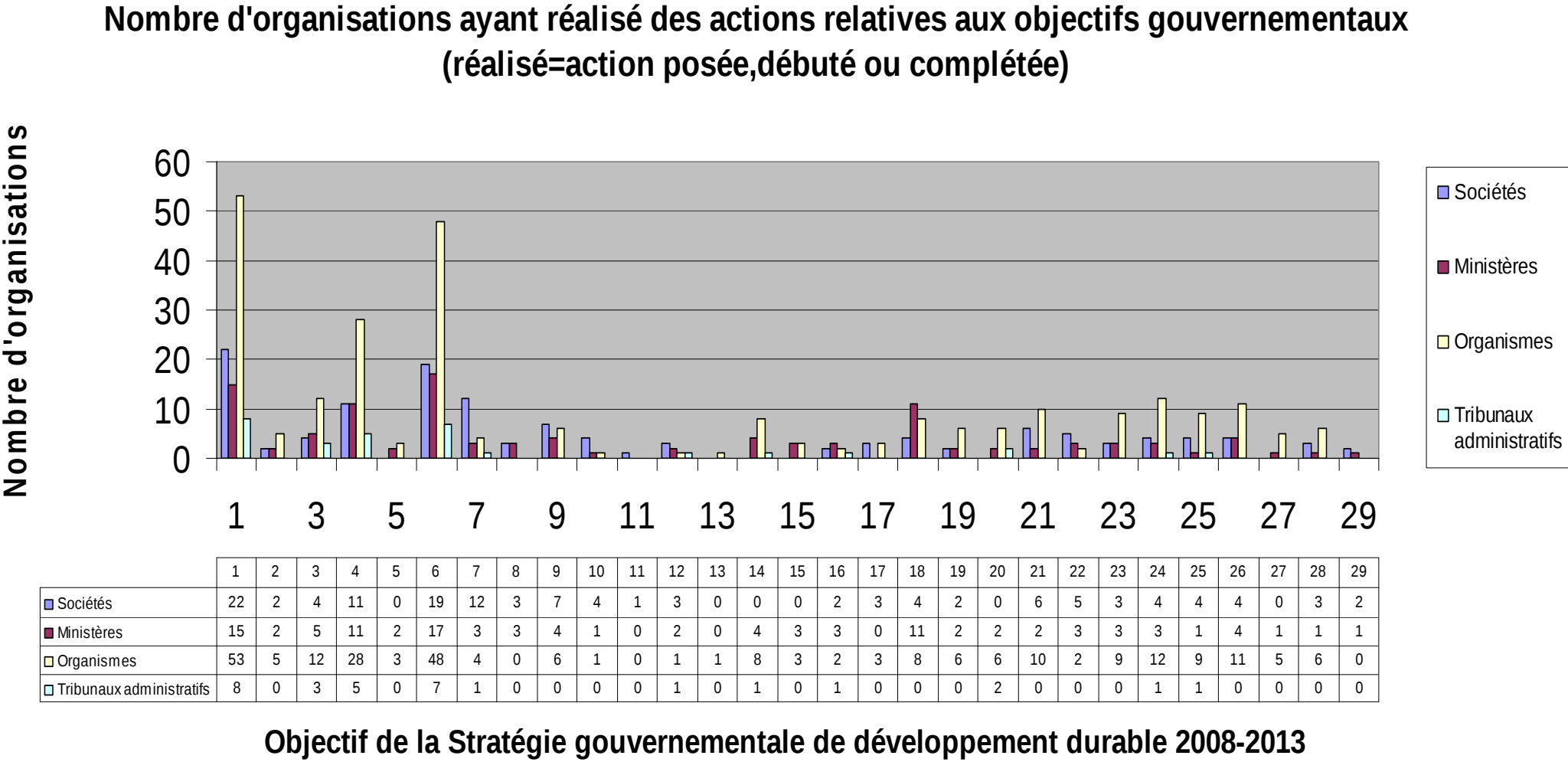
Tableau 2

Nombre d'actions réalisées par type d'organisation (réalisé= action
débutée, posée ou complétée)



Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Tableau 3



1.2 Statistiques relatives aux activités incontournables

Les ministères, organismes et entreprises d'État étaient invités à contribuer concrètement et rapidement, soit dès l'année financière 2008-2009, en entamant des gestes et des activités répondant aux orientations stratégiques prioritaires établies dans la Stratégie.

Les orientations stratégiques prioritaires veulent mettre à contribution un plus grand nombre d'acteurs gouvernementaux à l'égard d'objectifs ciblés ou par rapport à certaines actions communes désignées comme des activités incontournables. Chacune des organisations devait inscrire une action pour contribuer aux objectifs pour lesquels une activité incontournable avait été déterminée. Deux de ces objectifs concernaient tous les ministères et les organismes :

Objectif 1 concernant la sensibilisation et la formation du personnel
Objectif 6 sur la gestion écoresponsable

À la lumière des résultats colligés, les organisations ont toutes répondu à l'invitation qui leur a été lancée. **En effet, 133 ont contribué par leurs gestes ou leurs activités à au moins une des deux activités incontournables, concernant la sensibilisation et la formation ou la gestion écoresponsable, alors que 122 organisations ont inscrit, dans leur Plan d'action respectif, au moins une action spécifique de ces deux activités incontournables.**

Un autre objectif concernait plus particulièrement les ministères et organismes qui ont un impact sur les acteurs qui animent la dynamique territoriale que sont les organismes municipaux, les établissements scolaires, les établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les entreprises privées :

Objectif 18 à l'égard de l'accompagnement des acteurs qui animent la dynamique territoriale.

Trois libellés d'action, associés à des indicateurs et à des cibles, ont été proposés à tous les ministères et organismes de manière à favoriser la cohérence de leur intervention dans ces domaines et à exercer un leadership gouvernemental auprès de l'ensemble des autres intervenants de la société québécoise. Les sous-sections qui suivent rendent compte des résultats associés à ces trois activités incontournables.

1.2.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Cette première activité incontournable découle de l'orientation 1 de la Stratégie : « Informer, sensibiliser, éduquer, innover ». Les actions posées par les organisations à l'égard de cette activité visent à mettre en œuvre le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation destiné d'abord à tout le personnel de l'administration publique. Elles permettront d'atteindre l'objectif de sensibiliser 80 % des personnels de l'Administration en 2011 et de s'assurer que 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités d'ici 2013.

Les réponses aux deux questions du formulaire portant sur la sensibilisation et la formation du personnel permettaient de valider si les organisations ont contribué ou non à cette activité incontournable. Pour ce, elles devaient avoir mené, au cours de l'année de référence, au moins une activité de sensibilisation ou de formation parmi celles proposées.

Virtuellement, toutes les organisations ont entamé des gestes ou des activités afin de mettre en œuvre le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

Ainsi, 128 organisations ont mené au moins une activité parmi celles destinées expressément à la sensibilisation de leur personnel à l'égard de la démarche gouvernementale de développement durable ou du Plan d'action développement durable de l'organisation. Les 5 organisations qui n'ont pas mené d'activités de sensibilisation ou de formation ont moins de 75 employés.

I. Personnel sensibilisé à la démarche de développement durable

Il ressort que 57 organisations ont mené au moins 1 des 4 gestes de sensibilisation suggérés. Ces organisations emploient près de 50 % du personnel de l'Administration et représentent environ 41 % des sociétés, 38 % des organismes, 64 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs. Elles ont donc mené une ou plusieurs activités destinées à la sensibilisation de leur personnel.

Notamment, 36 organisations indiquent avoir tenu au moins un événement thématique d'une durée d'au moins 90 minutes.

II. Personnel ayant participé à une activité de formation spécifique de la démarche de développement pour la prendre en compte dans ses activités régulières

Au total, 126 organisations ont mené au moins 1 des 3 gestes de formation proposés dans le formulaire. Ces organisations comptent plus de 99 % du personnel de l'Administration et représentent 95 % des sociétés, 91 % des organismes, 100 % des ministères et 92 % des tribunaux administratifs ont mené ou participé à au moins une activité de formation destinée à leur personnel. Les organisations qui n'ont pas mené au moins une activité de formation, 5 sont des organismes de 75 employés ou moins et 1 est un tribunal administratif de 17 employés.

Notamment, 50 organisations ont tenu au moins une formation d'au moins une demi-journée et 122 organisations ont assisté à au moins une des formations offertes par le MDDEP et ses partenaires afin que ceux-ci aient une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités d'ici 2013.

1.2.2. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

L'orientation 3 de la Stratégie, « Produire et consommer de façon responsable », est une des trois orientations stratégiques prioritaires. L'activité incontournable 2 découle de cette orientation prioritaire. Les actions des organisations à l'égard de cette activité visent essentiellement à mettre en œuvre la Politique pour un gouvernement écoresponsable. Cette politique cherche à inciter l'administration publique à entamer des actions communes et des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsables. Par ailleurs, elle fixe comme objectif que 50 % des ministères et organismes adoptent, d'ici 2011, un cadre ou un système de gestion environnementale.

Les réponses aux trois questions du formulaire portant sur l'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, sur la contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux³ et sur l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables ont permis de savoir si les organisations avaient contribué ou non à cette activité incontournable. Pour tirer cette conclusion, elles devaient avoir adopté, au courant de l'année de référence, au moins 4 des gestes requis pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux et au moins 3 de ceux démontrant l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Seulement 6 organisations n'ont pas mis en place des gestes ou mené des activités contribuant à cette activité incontournable. Elles comptent moins de 1 % du personnel de l'Administration. Plus de 99 % des employés de l'État évoluent donc au sein d'organisations qui ont entamé des gestes ou des activités afin de mettre en œuvre la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

I. Adoption d'un cadre, d'un système ou de gestes ponctuels de gestion environnementale

Même si la gestion environnementale constitue une priorité gouvernementale, il revenait aux organisations de déterminer leur niveau d'engagement en cette matière. Ce niveau d'engagement pouvait s'illustrer minimalement par des gestes ponctuels en matière de gestion environnementale inscrits ou non à leur Plan d'action de développement durable ou par un engagement plus formel menant à un cadre ou à un système de gestion environnementale. Comme cela est indiqué dans la *Politique administrative pour un gouvernement*

³ Les objectifs environnementaux nationaux sont les objectifs et les cibles inscrits dans les principales politiques et stratégies gouvernementales à incidence environnementale : Plan d'action sur les changements climatiques, Stratégie énergétique, Politique de gestion des matières résiduelles, Politique nationale de l'eau, etc.

écoresponsable, les organisations avaient le choix de s'engager, formellement ou non, d'ici 2011, à l'égard de l'une des trois options suivantes⁴ :

- o Adoption d'un cadre;
- o Adoption d'un système;
- o Adoption d'un cadre ou d'un système.

À cet égard, 34 organisations ont opté pour des gestes ponctuels. Il s'agit essentiellement d'organisations de petite taille, qui représentent moins de 3 % du personnel de l'Administration. De ces 34 organisations, 1 est une société, 26 sont des organismes, 3 des ministères et 4 des tribunaux administratifs.

Au sein de l'Administration, 99 organisations ont pris l'engagement d'adopter ou elles ont déjà adopté ou opéré un cadre ou un système de gestion environnementale :

- o **72 organisations ont comme objectif d'adopter un Cadre de gestion environnementale (CGE), dont 67 d'ici 2011.** Près de 36 % des sociétés, 56 % des organismes, 59 % des ministères et 58 % des tribunaux administratifs ont choisi cette option. Près de 40 % des employés de l'administration publique travaillent au sein d'organisations qui ont comme objectif d'adopter un tel cadre.
- o **12 organisations ont comme objectif d'adopter soit un cadre, soit un système de gestion environnementale.** Près de 14 % des sociétés, 9 % des organismes et 9 % des ministères ont choisi cette option. Plus de 7% des employés de l'administration publique y sont actifs.
- o **12 organisations ont comme objectif d'adopter un SGE, et ce, d'ici 2011.** Ces organisations emploient plus de 23 % du personnel de l'Administration et représentent plus de 22 % des sociétés, 3 % des organismes et 13 % des ministères.
- o **4 organisations ont adopté ou opéré, durant la période de référence, un Système de gestion environnementale (SGE).** Ces organisations représentent plus de 27 % du personnel de l'Administration. On trouve, parmi celles-ci, 3 sociétés d'État et 1 ministère.

Les organisations qui ont comme objectif d'adopter ou qui ont adopté un SGE emploient en moyenne plus de 4 000 personnes, tandis que celles qui comptent adopter un CGE ont en moyenne plus de 700 employés. Les organisations qui optent pour des gestes ponctuels emploient en moyenne 10 personnes.

II. Contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux

Les organisations étaient conviées à mettre en œuvre immédiatement (2008-2009) une série de gestes précis contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux établis pour contribuer aux diverses politiques et stratégies nationales en matière d'environnement. Bien que tous les autres gestes effectués en dehors de cette liste aient été encouragés, mais non comptabilisés, les organisations étaient invitées à mettre en place au moins **4 des 7 gestes requis pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux.**

À la lumière des résultats colligés, de nombreuses organisations ont posé au moins 4 des gestes requis, soit 93 organisations qui ont ainsi contribué à l'atteinte des objectifs environnementaux. Ces organisations comptent plus de 93 % du personnel de l'Administration et représentent près de 82 % des sociétés, 62 % des organismes, 86 % des ministères et 58 % des tribunaux administratifs. Celles qui n'ont pas posé au moins 4 gestes sont des organisations emploient, en moyenne, moins de 235 personnes.

Le tableau qui suit présente en détail le nombre d'organisations qui ont contribué à chacun des gestes et des sous-gestes proposés.

⁴ Les organisations qui n'ont pas signifié leur intention formelle d'adopter l'une de ces options (CGE ou SGE) sont considérées comme ayant opté pour des gestes ponctuels.

Tableau 4

Les caractères en gras indiquent les gestes et le nombre d'organisations qui ont mis en place au moins un des sous-gestes relatifs à chacun des gestes proposés.

	Nombre d'organisations
Mesures pour réduire les émissions de GES	89
Soutenu le transport en commun	60
Facilité le covoiturage	29
Mis à la disposition des stationnements pour vélos incluant des douches	64
Adopté un programme employeur	3
Adoption de directives visant à réduire les émissions de GES des employés dans le cadre de leur travail	89
Privilegié le transport en commun	60
Acquis et loué des véhicules plus écologiques	30
Rendu disponibles des installations pour visioconférences	74
Sensibilisé aux habitudes de conduite éconergétique	14
Adoption de directives visant la réduction de la consommation d'énergie au bureau	73
Optimisation des options d'alimentation des ordinateurs	48
Fermeture de l'éclairage des pièces fermées	57
Système de récupération multimatières desservant au moins 60 % du personnel	100
Mise en œuvre des mesures de sensibilisation visant la réduction à la source ou le réemploi	121
Élimination des verres en styromousse	91
Remplacement des bouteilles d'eau pour les réunions par des contenants réemployables	67
Réemploi des cartouches d'imprimantes	76
Utilisation de piles rechargeables	22
Adoption de directives prônant la réduction de la consommation de papier	71
Impression recto verso automatisée	59
Lecture à l'écran privilégiée par rapport à l'impression	42
Utilisation de produits et de matériaux moins dommageables pour l'environnement dans les aménagements de bureaux ou dans la sélection du mobilier qui respectent un ou les critères suivants	62
Recyclés ou recyclables	44
À faible émission de COV	32
Réemployables	54

Détails par geste

- Mesures pour réduire les émissions de GES des employés pour se rendre au travail
 - Les 89 organisations qui ont adopté de telles mesures emploient plus de 95 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 82 % des sociétés, 54 % des organismes, 95 % des ministères et 67 % des tribunaux administratifs qui ont effectué au moins 1 des 4 sous-gestes associés à ce geste.

- Adoption de directives visant à réduire les émissions de GES des employés dans le cadre de leur travail
 - o Les 89 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 92 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 73 % des sociétés, 61 % des organismes, 82 % des ministères et 58 % des tribunaux administratifs.
- Adoption de directives visant la réduction de la consommation d'énergie au bureau
 - o Les 73 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 77 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 68 % des sociétés, 51 % des organismes, 59 % des ministères et 42 % des tribunaux administratifs.
- Système de récupération multimatières desservant au moins 60 % du personnel
 - o Les 100 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 82 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 73 % des sociétés, 68 % des organismes, 91 % des ministères et 83 % des tribunaux administratifs.
- Mise en œuvre des mesures de sensibilisation visant la réduction à la source ou le réemploi
 - o Les 121 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 95 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 86 % des sociétés, 87 % des organismes, 100 % des ministères et 92 % des tribunaux administratifs.
- Adoption de directives prônant la réduction de la consommation de papier
 - o Les 71 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 82 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 64 % des sociétés, 53 % des organismes, 55 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs.
- Utilisation de produits et matériaux moins dommageables pour l'environnement dans les aménagements de bureaux ou pour le mobilier
 - o Les 62 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 78 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 77 % des sociétés, 41 % des organismes, 46 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs.

III. Adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables

Les organisations étaient également conviées à mettre en œuvre une série de gestes précis concernant les pratiques d'acquisition écoresponsables établies pour contribuer notamment à la Politique pour un gouvernement écoresponsable. Bien que tous les autres gestes effectués en dehors de cette liste étaient encouragés, mais non comptabilisés, les organisations étaient invitées à **poser au moins 3 des 8 gestes proposés pour démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.**

Ainsi, 67 organisations ont mis en place au moins 3 des gestes requis. Elles représentent plus de 90 % du personnel de l'Administration. Plus de 59 % des sociétés, 39 % des organismes, 82 % des ministères et 42 % des tribunaux administratifs ont posé au moins 3 gestes. Celles qui n'ont pas posé au moins 3 gestes sont des organisations qui emploient, en moyenne, moins de 200 personnes.

Le tableau qui suit présente en détail le nombre d'organisations qui ont contribué à chacun des gestes proposés.

Tableau 5

	Nombre d'organisations
Achat d'au moins 80 % de papiers fins recyclés contenant au moins 30 % de fibres post-consommation	107
Achat dans une proportion d'au moins 80 % de micro-ordinateurs répondant aux critères EPEAT	71
Mise en place ou application d'une directive interne interdisant le surclassement lorsque le personnel loue un véhicule automobile	18
Pour les MO qui sont propriétaires de véhicules automobiles. Mise en place ou application d'un processus d'autorisation interne formel qui prévoit l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des besoins réels ainsi qu'une approbation du résultat par un cadre supérieur. 33 MO ont indiqué qu'ils étaient propriétaires de véhicules.	7
Ajustement du processus d'acquisition pour intégrer des dispositions écoresponsables	43
Participation ou organisation d'une activité de formation aux produits écoresponsables destinée aux responsables d'achat et aux acheteurs	62
Intégration des dispositions environnementales ou écoresponsables aux achats	36
Acquisition d'un bien par l'entremise du babillard des biens excédentaires du Service de valorisation des surplus (SVS) du gouvernement	19

🔍 Détail par geste

- Achat d'au moins 80 % de papiers fins recyclés contenant au moins 30 % de fibres post-consommation
 - o Les 107 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 87 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 71 % des sociétés, 73 % des organismes, 100 % des ministères et 83 % des tribunaux administratifs.
- Achat dans une proportion d'au moins 80 % de micro-ordinateurs répondant aux critères EPEAT
 - o Les 71 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 69 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 59 % des sociétés, 44 % des organismes, 86 % des ministères et 33 % des tribunaux administratifs.
- Mise en place ou application d'une directive interne interdisant le surclassement lorsque le personnel loue un véhicule automobile
 - o Les 18 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 6 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 14 % des sociétés, 14 % des organismes, 9 % des ministères et 17 % des tribunaux administratifs.
- Mise en place ou application d'un processus d'autorisation interne formel qui prévoit l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des besoins réels ainsi qu'une approbation du résultat par un cadre supérieur.
 - o Parmi les 33 organisations qui ont indiqué être propriétaires de véhicules automobiles, 8 sont des sociétés, 13 des organismes, 9 des ministères et 3 des tribunaux administratifs. Elles emploient plus de 75 % du personnel de l'Administration et comptent 67 % des sociétés, 16 % des organismes, 41 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs.

- Ajustement du processus d'acquisition pour intégrer des dispositions écoresponsables
 - o Les 43 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus 76 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 45 % des sociétés, 27 % des organismes, 46 % des ministères et 17 % des tribunaux administratifs.
- Participation ou organisation d'une activité de formation aux produits écoresponsables destinée aux responsables d'achat et aux acheteurs
 - o Les 62 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 72 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 59 % des sociétés, 39 % des organismes, 68 % des ministères et 25 % des tribunaux administratifs.
- Intégration des dispositions environnementales ou écoresponsables aux achats
 - o Les 36 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 76 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 50 % des sociétés, 23 % des organismes, 27 % des ministères et 8 % des tribunaux administratifs.
- Acquisition d'un bien par l'entremise du babillard des biens excédentaires du Service de valorisation des surplus (SVS) du gouvernement
 - o Les 19 organisations qui ont réalisé ce geste emploient plus de 31 % du personnel de l'Administration. Elles comptent 9 % des sociétés, 10 % des organismes, 36 % des ministères et 8 % des tribunaux administratifs.

1.2.3. Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial

Cette troisième activité incontournable découle de l'orientation 6, « Aménager et développer le territoire de façon durable ». Les actions posées par les organisations à l'égard de cette activité visent à mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs publics et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial.

Cette activité prioritaire ne concernait initialement qu'un nombre limité de ministères, d'organismes et d'entreprises publiques. Il s'agit, en premier lieu, des 15 organisations qui ont participé plus formellement à l'élaboration des quatre plans d'accompagnement-conseil, adoptés en mars 2009, des organismes des quatre catégories visées : organismes municipaux, entreprises privées, organismes scolaires, réseau de la santé et de services sociaux. Sur ces 15 organisations visées, 11 ont inscrit au moins une action dans leur Plan d'action, dont 8 ont débuté ou posé des gestes à cet égard en 2008-2009.

Outre les organisations prioritairement concernées, 13 autres ministères, organismes ou entreprises de l'État ont également inscrit une action à l'égard de cette activité incontournable dans leur Plan d'action. De ces organisations, 11 ont débuté ou posé des gestes dans ce sens durant la période de référence.

En somme, plus de 24 organisations se sont engagées formellement à mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial. De ces 24 organisations employant près de 30 % du personnel de l'Administration, 2 sont des sociétés, 7 des organismes, 13 des ministères et 2 des tribunaux administratifs. Au total, 19 organisations ont débuté ou posé des gestes dans ce sens.

2- Engagements et résultats

La section qui suit se divise en neuf sous-sections représentant les neuf orientations stratégiques de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Pour chacune des orientations stratégiques, la contribution globale de l'Administration à l'atteinte de chacun des 29 objectifs de la Stratégie y est déclinée en quatre parties, soit :

- A. Thématiques résumant les engagements individuels
- B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009
- C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes
- D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

MODÈLE DE PRÉSENTATION DE CHACUN DES 29 OBJECTIFS

La section introductive de chaque objectif gouvernemental précise notamment les organisations qui se sont engagées **formellement** (une action officielle dans leur Plan d'action) ou **informellement** (une indication de contribution indirecte est citée dans leur Plan d'action) pour contribuer à l'atteinte de l'objectif.

La **partie A (Thématiques résumant les engagements organisationnels)** résume les actions sous la forme d'engagements poursuivis par les organisations, regroupés, après analyse, sous quelques thématiques. Ces thématiques cherchent à refléter l'ensemble des actions similaires qui contribuent à l'atteinte d'un objectif.

La **partie B (État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009)** présente l'état de mise en œuvre des actions des ministères et organismes au 31 mars 2009. Les organisations pouvaient avoir débuté, posé, complété ou retiré une action au cours de l'année financière 2008-2009.

Action débutée : signifie que l'organisation a entrepris sa mise en œuvre (sans nécessairement la compléter) au cours de l'année 2008-2009, donc pour une première fois.

Action posée : signifie que l'organisation a poursuivi une action entreprise au cours d'un exercice financier précédent.

Action complétée : signifie que l'organisation a atteint la cible qu'elle s'était fixée et que les gestes qui permettaient la mise en œuvre de cette action sont tous complétés.

Action retirée : signifie que l'organisation en arrive à la conclusion qu'elle ne pourra pas mener l'action ou qu'une nouvelle action plus pertinente peut la remplacer.

La **partie C (Indicateurs de suivi des actions et des gestes)** présente les types d'indicateurs de suivi qui témoignent du niveau de réalisation des actions et des gestes réalisés par les organisations. Cette partie donne également des exemples concrets d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'atteinte de l'objectif.

La **partie D (Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale)** précise les indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux et les indicateurs de performance administrative relatifs à chacun des 29 objectifs de la Stratégie. Le cas applicable, les indicateurs sont accompagnés d'un court résumé illustrant la contribution à l'atteinte de l'objectif. Les fiches complètes des Indicateurs de suivi de la Stratégie sont disponibles sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur.htm.

2.1 Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover

L'État entend investir des efforts importants afin de mieux faire connaître la démarche de développement durable, ses exigences et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont associés. Par ces efforts, il compte inciter chaque membre de la société et plus particulièrement les ministères, organismes et entreprises publiques à apporter leur contribution à la démarche gouvernementale. Afin d'y parvenir, la Stratégie établit trois objectifs permettant de répondre à cette orientation prioritaire :

- ↳ Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- ↳ Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- ↳ Objectif 3 – Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

👉 **EN BREF...**

Objectif 1 132 organisations (plus de 99 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 131 formellement par 238 actions regroupées sous deux thématiques. Les 289 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 9 indicateurs de performance administrative. Objectif 2 27 organisations (plus de 40 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 11 formellement par 15 actions regroupées sous deux thématiques. Les 19 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de performance administrative. Objectif 3 48 organisations (plus de 54 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 29 formellement par 49 actions regroupées sous quatre thématiques. Les 56 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.1.1 Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Les enjeux propres au développement durable exigent de revoir nos façons de faire, notamment sur les plans de la consommation et de la production. À cette fin, il convient de mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable par l'éducation et la formation afin de mieux s'outiller pour répondre à ces enjeux. De plus, la recherche d'un développement durable repose sur le partage des expériences et des compétences, ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Ainsi, 131 organisations se sont engagées formellement à contribuer à l'atteinte de cet objectif, alors qu'une autre organisation souligne une contribution indirecte. Ces 131 organisations emploient plus de 99 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Seront mises en œuvre 238 actions, dont 100 complémentaires à celles contribuant à l'activité incontournable 1 (Adoption et mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation), élaborées par les 131 organisations. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1- Communiquer (faire connaître) la démarche de développement durable aux employés de l'organisation, aux partenaires, clientèles, fournisseurs, décideurs ou aux membres de comités afin de consolider l'engagement des organisations à la démarche par :

- o la mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation;
- o l'élaboration d'un plan de communication externe et la mise en place d'activités d'information ou de promotion;
- o la création d'outils de sensibilisation, d'information ou de promotion (bulletins, capsules électroniques);
- o la diffusion sur le Web ou lors de présentations externes de l'état d'avancement du Plan d'action des organisations et de la démarche gouvernementale;
- o le recensement et la promotion de bonnes pratiques, par exemple en matière de responsabilité sociale ou de mise en marché de produits écoresponsables.

2- Adapter graduellement les mécanismes décisionnels au regard de la démarche de développement durable par :

- o l'élaboration et l'utilisation de grilles d'analyse ou d'aide à la décision adaptées, par exemple pour prendre en compte les principes de développement durable;
- o la mise en place d'activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance;
- o l'organisation de séances de formation à l'intention, par exemple, des fournisseurs ou des responsables des achats pour inclure la prise en compte des principes de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Des 238 actions que les organisations se sont engagées à réaliser au cours de la période couverte par leur Plan d'action de développement durable respectif, 111 sont débutées, 29 sont posées, 3 sont complétées, alors que 95 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (75 %) et prestation (25 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
<i>Action suggérée en regard de l'activité incontournable et adoptée par la majorité des ministères et organismes :</i> Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	Taux d'employés et employées rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Sensibilisation : 80 % d'ici 2011. Formation : 50 % d'ici 2013
Informier et sensibiliser les fournisseurs et partenaires de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de [l'organisation].	Taux des fournisseurs et partenaires rejoints par les mesures prises pour les informer et les sensibiliser	75 % des fournisseurs et partenaires rejoints (2011)
Mettre en œuvre une stratégie de communication liée au développement durable.	Proportion des nouvelles publications produites par [l'organisation] qui font mention de l'engagement à la démarche gouvernementale de développement durable	70 % des nouvelles publications produites d'ici 2013
Sensibiliser les usagers de [l'organisation] à ses démarches en matière de développement durable.	Pourcentage des usagers informés par les activités de sensibilisation au développement durable	Informier 50 % des usagers fréquentant les bâtiments de [l'organisation] d'ici le début de 2011.
Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009
Développer des outils de sensibilisation à l'intention des clientèles.	Activités de sensibilisation visant à promouvoir la démarche de développement durable auprès des partenaires régionaux et locaux ainsi que des bénéficiaires	Avoir tenu cinq activités de sensibilisation (septembre 2010).
Informier et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.	Nombre d'activités réalisées ou d'outils conçus annuellement	4 activités ou outils réalisés à chaque année.

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ **Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux**

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

☞ **Indicateurs de performance administrative**

Neuf indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

I. Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par la population

Un premier sondage Léger Marketing a été mené à l'été 2008 au moyen d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise. Il démontre que, dans l'ensemble, 7 Québécois sur 10 (69 %) ont déjà entendu ou lu l'expression « développement durable » et que 15 % déclarent l'avoir entendue très souvent. De plus, 1 répondant sur 5 (22 %) connaît la définition exacte du développement durable. La mesure de la notoriété du concept de développement durable à l'aide de ces deux mêmes questions au cours des cinq prochaines années permettra donc de connaître le taux de notoriété de la Loi sur le développement parmi la population. La cible est un taux de notoriété de 25 %, par sexe et catégorie.
--

II. Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par le personnel de l'Administration

Un premier sondage électronique interne auprès de 1 300 employés de 52 organisations de l'administration publique a été mené à l'hiver 2009. Ce sondage a vérifié les deux mêmes questions que celles utilisées dans le sondage mené auprès de la population.

L'analyse des résultats et des conditions de ce premier sondage, qui constituait un apprentissage de la formule, permettra de préciser les outils de mesure du taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par le personnel de l'Administration. La cible est de 80 %, par catégorie.

III. État d'avancement du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable pour des catégories ciblées de personnels de l'Administration

Le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable pour le personnel de l'administration publique a été adopté par les membres du Comité interministériel du développement durable le 4 décembre 2008 et est entré en vigueur à la mi-janvier 2009. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 prévoyait son adoption en 2008.

Il vise à atteindre les deux cibles fixées dans la Stratégie, soit de permettre de sensibiliser 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011 et de s'assurer que 50 % de ses membres ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières, cette dernière cible devant être atteinte d'ici 2013. Le Plan doit être revu annuellement.

IV. Taux du personnel des ministères et organismes sensibilisé à la démarche de développement durable

Les informations colligées à la question 4 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

La mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable constitue l'une des trois activités incontournables de la Stratégie pour l'ensemble des ministères et organismes. Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.1 du présent rapport de l'année 2008-2009.

Toutefois, la mesure du nombre (donc du taux) de personnels sensibilisés à la démarche de développement durable sera prise officiellement une seule fois et globalement avant la fin de l'année budgétaire 2010-2011 pour permettre de présenter les résultats dans le Rapport de l'année 2010-2011.

V. Taux du personnel des ministères et organismes ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Les informations colligées à la question 5 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

La mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable constitue l'une des trois activités incontournables de la Stratégie pour l'ensemble des ministères et organismes. Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.1 du présent rapport de l'année 2008-2009.

Toutefois, la mesure du nombre (donc du taux) de personnels formés à la démarche de développement durable sera prise officiellement une seule fois et globalement avant la fin de l'année budgétaire 2012-2013 pour permettre de présenter les résultats dans le Rapport de l'année 2012-2013.

VI. Nombre de publications scientifiques en lien avec les objectifs de la Stratégie

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la science et les technologies (FQRST) colligeront, au cours de l'année 2009-2010, les premiers résultats d'un inventaire du nombre de publications scientifiques en lien avec les objectifs de la Stratégie.

Ces premiers résultats seront présentés dans le Rapport de l'année 2009-2010.

VII. Taux des ministères et organismes participant aux mécanismes de concertation gouvernementaux liés à la démarche de développement durable

Les informations colligées à la question 1 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Notamment, en 2008-2009, 115 ministères et organismes ont participé aux activités de formation offertes par le Bureau de coordination du développement durable du MDDEP. Un réseau de 136 ministères et organismes ont désigné officiellement au moins une officière ou un officier en développement durable. Le Comité interministériel du développement durable (CIDD) compte 54 organisations membres (22 ministères et 32 organismes).

VIII. Taux des ministères et organismes participant aux activités incontournables

Les informations colligées à la question 2 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2 du présent rapport pour l'année 2008-2009.

IX. Taux d'appropriation par les MO des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets

Les informations colligées à la question 3 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.1.3 du présent rapport pour l'année 2008-2009. On constate que 131 organisations ont utilisé le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable*, soit intégralement, soit partiellement. On apprend également que 45 organisations, représentant près de 34 % du personnel de l'Administration, ont utilisé formellement le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*.

2.1.2 Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec

La mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable implique un suivi rigoureux de l'état de son avancement. L'établissement et la publication d'indicateurs de développement durable comptent parmi les moyens prévus par la Loi sur le développement durable du Québec pour informer la population sur l'état de la situation et les progrès réalisés, ainsi que pour produire le bilan requis en 2013 pour revoir éventuellement la Loi et la Stratégie. Également, les organisations sont invitées à définir des indicateurs et des cibles afin de suivre l'état d'avancement des engagements qu'ils entendent poursuivre dans leur Plan d'action.

On dénombre 11 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 16 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Ces 27 organisations emploient plus de 40 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 11 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de cet objectif en ont mis ou en mettront 15 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Documenter et suivre, par des statistiques et des bilans, les activités et les résultats :
 - o de recherche liée à la démarche de développement durable;
 - o de pratiques spécifiques (exploitation forestière, financement et investissement, etc.) sous l'angle d'un développement durable;
 - o d'actions de l'administration publique menées dans le cadre de sa démarche de développement durable.
- 2. Diffuser, auprès de la population et d'organisations publiques et privées :
 - o des informations sur la démarche de développement durable
 - o des indications et supports pour appuyer l'élaboration de la section de développement durable dans les rapports annuels de gestion.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Des 15 actions que les organisations se sont engagées à réaliser au cours de la période couverte par leur Plan d'action de développement durable respectif, 9 sont débutées, 3 sont posées et 3 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation (89 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Produire pour 2009 le premier Bilan d'aménagement durable des forêts (BADF) 2000-2008 qui évalue l'état des forêts du domaine de l'État et la performance en matière d'aménagement durable des forêts et amorcer en 2010 le deuxième BADF.	État d'avancement des travaux du Bilan d'aménagement durable des forêts	Déposer le rapport du premier Bilan pour automne 2009.
Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la stratégie gouvernementale.	Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels	100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés

Définir et intégrer, dans le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion, une exigence en matière de développement durable.	Présence d'une exigence en matière de développement durable dans le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion	Diffuser aux ministères et aux organismes un document de soutien à la production du rapport annuel de gestion qui contient une exigence en matière de développement durable.
Évaluer tout nouveau projet de production d'information statistique au regard des principes de développement durable.	Pourcentage des nouveaux projets évalués au regard des principes de développement durable	D'ici 2012, 100 % des nouveaux projets
Compléter le portrait de l'impact économique de [l'organisation] avec des éléments de développement durable au Québec.	Réalisation de l'étude faisabilité/pertinence de l'ajout de nouvelles données dans le rapport annuel de [l'organisation]	Réalisation de l'étude de faisabilité/pertinence avant le 1 ^{er} janvier

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Trois indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

X. Taux des ministères et organismes ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels

Les informations colligées à la question 6 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur. Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.1.4 du présent rapport pour l'année 2008-2009. On constate qu'au 31 mars 2009, bien qu'il n'y ait pas encore d'obligation légale pour la majorité d'entre elles, 65 organisations (plus de 75 % du personnel de l'administration publique) avaient inscrit une section distincte portant sur la démarche de développement durable dans leur dernier rapport annuel publié. La cible est de 100 % des ministères et organismes visés par la Loi.
--

XI. Nombre et distribution des ministères et organismes ayant réalisé des actions relatives aux objectifs gouvernementaux et nombre d'actions

Les informations colligées à la question 10 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur. La section 1.1.5 ainsi que les tableaux 4 et 5 résument les informations qui apparaissent également de façon désagrégée pour chacun des objectifs gouvernementaux au chapitre 2 du présent rapport.

XII. État d'avancement du portrait du développement durable au Québec

Le Comité interministériel du développement durable a adopté, en juin 2008, un système intégré d'indicateurs de développement durable pour le Québec qui précise les mécanismes de suivi, de bilan et de reddition de comptes, notamment pour les ministères et organismes, et qui permet de rédiger les rapports annuels de mise en œuvre de la Stratégie. Le présent Rapport pour l'année 2008-2009 constitue le premier de ces rapports annuels. Celui de l'année 2012-2013 intégrera également le rapport quinquennal prévu par la Loi. La première liste d'indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès de la démarche de développement durable a été élaborée avec la contribution de tous les ministères et organismes en 2008-2009 en vue d'obtenir l'approbation gouvernementale pour soumettre cette liste à la consultation publique par l'entremise d'une commission parlementaire.
--

2.1.3 Objectif 3 – Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées

La poursuite d'un développement durable nécessite de revoir les processus de production et de consommation. Cette révision passe, entre autres, par le soutien à la recherche, favorisant l'émergence de nouvelles technologies, et par l'application de nouvelles pratiques plus efficaces qui répondent aux critères environnementaux ou de responsabilité sociale. Les organisations doivent poursuivre des actions qui visent à soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable.

On dénombre 29 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif gouvernemental par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 19 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Ces organisations emploient plus de 54 % du personnel de l'administration publique.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 29 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de cet objectif en ont mis ou en mettront 49 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques, soit :

1. Mener et appuyer des activités de veille et de recherche sur les nouvelles pratiques et technologies contribuant à un développement durable.
2. Diffuser, et rendre disponibles, auprès des citoyens, clientèles et partenaires, les informations et connaissances acquises par la veille et la recherche.
3. Développer, expérimenter et appliquer de nouvelles technologies et pratiques contribuant au développement durable.
4. Élaborer des outils d'aide à la décision pour adopter des actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. En fonction de la mission des porteurs des actions, ces actions concernent essentiellement :
 - la gestion des ressources naturelles, l'occupation et l'utilisation du territoire;
 - la formation de différents corps de métiers (policiers, ouvriers de la construction);
 - la production et l'économie d'énergie;
 - les activités de financement et d'investissement;
 - les technologies et les méthodes de production de biens et de services;
 - les dynamiques sociales de groupes ciblés (jeunes, communautés culturelles).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Des 49 actions que les organisations se sont engagées à réaliser au terme de la période couverte par leur Plan d'action de développement durable respectif, 20 sont débutées, 7 sont posées, 2 sont complétées alors que 20 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (73 %) et prestation (20 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Soutenir des projets de recherche et de développement à l'égard de l'efficacité énergétique et des énergies émergentes qui prennent en compte les principes de développement durable.	% de projets acceptés en vertu des programmes qui assure la prise en compte des principes de développement durable	50 % pour la période 2008-2010

Participer à des événements ou à des groupes de réflexion sur le développement durable.	Nombre de rencontres	4 d'ici à 2011
Intégrer la pensée cycle de vie au processus de développement de produits.	Pourcentage annuel de projets faisant appel au processus de développement de produits ayant intégrés la pensée cycle de vie	80 % des projets d'ici 2013
Poursuivre la promotion de la conciliation auprès de la clientèle comme moyen de règlement de conflits.	Taux de règlement sans audience	Régler 75 % de tous les dossiers sans audience
Soutenir les nouvelles pratiques contribuant au développement durable et leur appropriation par les clientèles en formation.	Nombre d'initiatives intégrées au sein des programmes de formation	2 initiatives d'ici 2011
Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire.	Nombre d'ententes de partenariat signées	D'ici 2011, deux ententes de partenariat
Mettre en œuvre des activités contribuant à l'utilisation de technologies vertes et de pratiques de gestion des technologies intégrant les principes de développement durable.	Nombre d'outils, de guides, d'activités, d'articles, de conférences et de documents publiés	Faire au moins deux activités ayant pour thème les technologies vertes ou les pratiques de gestion des TI [technologies de l'information] respectant les principes de développement durable.
Proposer des nouvelles approches pour les programmes en visant le support et la reconnaissance des pratiques ou technologies de développement durable.	Nombre d'implications dans des initiatives (ex. : recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable	3 activités par an
Favoriser l'émergence de nouveaux produits et de façons de faire novatrices.	Nombre de produits, projets ou activités développées	Produire deux documents de veille par année.

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux⁵

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

1. Crédits versés et dépenses fiscales en vertu des incitatifs gouvernementaux à la RD et à l'innovation

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La poursuite d'un développement durable passe par le soutien à la recherche menée en vue de concevoir de nouvelles technologies ou d'établir de nouvelles pratiques ou de nouveaux produits et services qui satisfont aux critères d'efficience ainsi que de responsabilité sociale et environnementale.

« Dans un contexte où l'économie du savoir requiert des idées et l'application efficace de celles-ci, des connaissances et de la technologie, il s'avère déterminant de soutenir la R-D afin de contribuer au développement de pratiques en lien avec un développement durable. La capacité d'une société à développer de nouvelles idées et technologies contribue à stimuler la croissance

⁵ Les textes *Contribution à l'atteinte de l'objectif* cités dans le présent rapport sont des « extraits intégraux » des fiches d'information des objectifs de la Stratégie, tels qu'ils apparaissent sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur.htm).

de l'activité économique et à mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle crée sur l'environnement.

« Le soutien accordé pour la réalisation d'activités de R-D et d'innovation permet de maximiser les retombées au Québec en contribuant à l'augmentation des connaissances, à la prospérité économique et à la qualité de vie de la population, puisque ce domaine est généralement créateur d'emploi et offre de bonnes conditions salariales.

« La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le capital humain de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de capital produit de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles. »

II. Ratio des dépenses intérieures de RD sur le PIB (DIRD/PIB)

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La créativité des citoyens, des entreprises et des organisations doit être développée et encouragée. Il est aussi essentiel de reconnaître leur contribution dans la résolution des problèmes qui les concernent, d'où la nécessité de soutenir et de diffuser les initiatives novatrices favorables au développement durable.

« La R-D et l'innovation permettent de générer un double bénéfice. D'une part, elles permettent d'améliorer l'efficacité des procédés et des technologies, contribuant ainsi à un développement durable. D'autre part, elles favorisent l'accroissement de la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises. La vitalité et la pérennité de l'économie québécoise reposent notamment sur la R-D et l'innovation. Dans un contexte d'économie du savoir, elles représentent des facteurs d'attractivité pour des chercheurs émérites et des entreprises innovantes.

« La recherche et l'innovation constituent des déterminants clés de la prospérité. Investir dans la recherche, c'est investir dans l'avenir. C'est miser sur la production et la valorisation des connaissances pour se doter d'avantages, créer des emplois et assurer la prospérité de la société québécoise.

« La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le capital humain de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de capital produit de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles. »

III. Ratio des dépenses intérieures de RD exécutées par les entreprises sur le PIB

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'implication financière des entreprises en R-D s'avère importante, car le secteur privé est le moteur du développement économique. Les dépenses effectuées par les entreprises en recherche et développement sont un élément important pour le maintien de leur niveau de compétitivité et leur croissance future, puisqu'elles leur permettent d'enregistrer des bénéfices en termes de productivité, de connaissances et de leadership.

« La créativité des citoyens, des entreprises et des organisations doit être développée et encouragée. Il est aussi essentiel de reconnaître leur contribution dans la résolution des problèmes qui les concernent, d'où la nécessité de soutenir et de diffuser les initiatives novatrices favorables au développement durable.

« Davantage de R-D permet aux entreprises de s'adapter aux mutations engendrées par la mondialisation des échanges en établissant de nouvelles pratiques ou en développant de nouveaux produits et services qui peuvent contribuer à la démarche de développement durable.

« Les gains de compétitivité sont fortement tributaires de l'excellence en matière de R-D et d'innovation.

« La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le capital humain de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de capital produit de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.2 Orientation 2 – Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé et la sécurité et l’environnement

La gestion et la réduction des risques qui sont susceptibles d’avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des personnes, de même que sur l’environnement, nécessitent des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui concernent toutes les couches de la société. Les problématiques de protection de la population, de prévention des risques et de gestion des problèmes liés à l’environnement, aux pratiques et aux habitudes de vie exigent des actions coordonnées de plusieurs acteurs. C’est dans cette optique que la Stratégie gouvernementale propose deux objectifs afin de répondre à ces problématiques, soit :

- ↳ Objectif 4 – Poursuivre le développement et la promotion d’une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l’environnement.
- ↳ Objectif 5 – Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

👉 **EN BREF...**

Objectif 4 (voir la note au lecteur au bas du présent encadré)

95 organisations (plus de 94 % du personnel de l’Administration) contribueront à cet objectif, dont 74 formellement par 117 actions regroupées sous quatre thématiques.

Les 158 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 5

34 organisations (plus de 35 % du personnel de l’Administration) contribueront à cet objectif, dont 7 formellement par 13 actions regroupées sous trois thématiques.

Les 19 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

📌 **Note aux lecteurs**

Actions relatives à la qualité de vie du personnel :

En plus des contributions inscrites à l’égard de l’objectif gouvernemental 4, les lecteurs constateront, au long du présent rapport, que plusieurs des contributions des ministères et organismes visent aussi le mieux-être de leur personnel.

Ainsi, des contributions similaires ont également été prises par plusieurs organisations sous d’autres objectifs gouvernementaux que l’objectif 4, notamment les objectifs 14, 16, 27 et 28. Ces actions concernent l’environnement de travail, la conciliation travail-famille, la qualification des emplois ou la qualité de vie du personnel.

2.2.1 Objectif 4 - Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

La santé et la sécurité des citoyens sont indissociables dans la poursuite d'un développement durable. Il importe donc d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des milieux de vie, y compris au travail. Il faut bâtir une culture de prévention et de l'amélioration continue.

On dénombre 74 organisations qui s'y engagent formellement par la mise en œuvre d'une action, tandis que 21 autres soulignent une contribution indirecte. C'est plus de 94 % du personnel de l'Administration qui évolue au sein de ces 95 organisations qui comptent mener des gestes ou des activités afin de concourir à cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Quelques 117 actions, élaborées par les 74 organisations qui ont choisi de contribuer à cet objectif seront mises en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques :

1. Offrir à leur personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie par :
 - o des incitatifs à l'utilisation du transport collectif;
 - o des soutiens à l'activité physique;
 - o des programmes d'aide aux employés;
 - o des politiques internes sur la sécurité et la prévention.
2. Adopter des mesures (politiques, directives, lois, règlements, pratiques, etc.) favorisant la protection de l'environnement, la santé et la sécurité de clientèles et de segments de la population concernant :
 - o des milieux :
 - l'environnement naturel,
 - les bâtiments publics, résidentiels et industriels;
 - o des activités :
 - le transport de personnes et de marchandises,
 - l'agriculture et le bioalimentaire;
 - o des personnes :
 - aînées,
 - handicapées.
3. Informer, sensibiliser et outiller les autorités décisionnelles, la population et les clientèles sur des facteurs de risque et sur les moyens de prévention pour favoriser la santé, la sécurité et la qualité de vie.
4. Améliorer les connaissances et la formation (professionnelle, technique et universitaire) sur les facteurs et les pratiques qui influencent la santé, la sécurité et la qualité de vie.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Des 117 actions que les organisations se sont engagées à réaliser au cours de la période couverte par leur Plan d'action de développement durable respectif, 50 sont débutées, 28 sont posées, 1 complétée alors que 38 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (46 %) et prestation (39 %). Des indicateurs de type effets (15 %) permettront également de suivre l'état d'avancement.

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Offrir au personnel des outils favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.	Nombre d'outils disponibles aux employés de l'Agence favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail	10 outils d'ici la fin 2013
Fournir au personnel un environnement de travail équilibré afin d'assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie.	Nombre d'activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.	Deux activités par an
Formuler des recommandations dans les avis ou les rapports d'appréciation qui prennent en compte les principes de développement durable.	Taux de recommandations formulées par [l'organisation] ayant pris en compte les principes de développement durable	65 % des recommandations formulées prennent en compte les principes de développement durable
Soutenir les jeunes de 24 ans ou moins qui intègrent le marché du travail et leurs employeurs dans la prise en charge de la prévention (Escouade jeunesse).	Nombre de jeunes travailleurs rencontrés par les équipes de l'Escouade jeunesse	Rencontrer un minimum de 6000 jeunes travailleurs en 2009.
Promouvoir et mettre en place les mesures élaborées pour prévenir les sinistres et atténuer leurs conséquences potentielles.	Nombre de protocoles d'entente signés avec les municipalités à l'intérieur du cadre de prévention visant la mise en œuvre de solutions destinées à prévenir les sinistres et à en atténuer leurs conséquences	Cinq protocoles d'entente signés avec les municipalités visant la mise en œuvre de solutions, d'ici 2011
Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement.	Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable	Mise en œuvre de six lois ou règlements
Formuler des recommandations dans les avis au ministre et dans les guides produits par [l'organisation], qui prennent en compte les principes de développement durable.	Taux de recommandations formulées ayant pris en compte les principes de développement durable	30 % des recommandations formulées d'ici 2011 50 % des recommandations formulées d'ici 2013

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

1. Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La santé des Québécois est une préoccupation majeure pour le gouvernement du Québec. L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier la pratique régulière de l'activité physique et une bonne alimentation, est un facteur déterminant pour la santé.

« La prévention des problèmes reliés à la surcharge pondérale s'inscrit dans une approche globale qui vise, d'une part, à doter la société d'une population en santé et productive et, d'autre part, à diminuer les prestations de soins de santé. Le suivi de cet indicateur peut éclairer la prise de décision en ce qui a trait à la mise en place et au maintien des mesures préventives et atténuantes nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

« Les problèmes reliés au poids peuvent avoir des répercussions graves sur la santé. Aussi, une baisse de la prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes pourrait contribuer à l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé et donc à l'amélioration de l'état du capital humain. »

II. Nombre d'intoxications d'origine environnementale

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La prévention des cas d'intoxications d'origine environnementale s'inscrit dans une démarche de développement durable, car celles-ci constituent un risque potentiel pour la santé. Outre leurs impacts sur la santé, les intoxications d'origine environnementale peuvent avoir un effet sur la productivité de la main-d'œuvre. Afin d'établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement, le gouvernement s'affaire à établir des actions visant à prévenir ou à réduire ce type d'intoxication.

« L'amélioration de la santé et de la sécurité est une préoccupation fondamentale pour toute société. Dans une perspective de développement durable, elle requiert une approche globale de la gestion des risques et nécessite des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui interpellent toutes les couches de la société.

« Dans l'optique d'une gestion des risques et de protection de la santé, le suivi de l'évolution du nombre d'intoxications d'origine environnementale peut constituer une source d'information pertinente pouvant aider les décideurs à adopter des mesures préventives et atténuantes.

« Une diminution du nombre d'intoxications d'origine environnementale réduit d'autant les problèmes de santé qui y sont associés et contribue par le fait même à préserver la qualité du capital humain et du capital social. »

III. Proportion des individus ayant une incapacité

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'incapacité résultant d'une limitation d'activité ou d'un problème fonctionnel peut engendrer des impacts considérables sur la qualité de vie des personnes tels l'isolement et la dépression. Afin de diminuer ces effets, il devient important de mettre en place des actions qui ont pour but de réduire le nombre d'individus ayant une incapacité et l'importance relative de ces incapacités sur leur fonctionnement normal.

« Il faut bâtir une culture de prévention et de l'amélioration continue pour réduire les risques d'accidents et de maladies et améliorer la qualité de vie. Tout effort dans ce sens sera bénéfique pour la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures.

« En contribuant à l'amélioration de l'état de santé et au mieux-être de la population, les efforts de prévention devraient avoir une incidence sur les différents coûts sociaux reliés à ces incapacités.

« Par ailleurs, la diminution de la proportion d'individus ayant une incapacité pourrait améliorer à maints égards l'état du capital humain, du capital social et du capital financier. En effet, les personnes en meilleure santé sont susceptibles de vivre plus longtemps, d'être plus disponibles pour venir en aide à leurs concitoyens et d'être plus actives sur le marché du travail. »

IV. Nombre de lésions professionnelles

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La santé, un état de bien-être physique, mental et social, est intimement liée à la sécurité. La santé physiologique et psychologique peut être affectée par un environnement, des aménagements et des pratiques non sécuritaires. Il importe d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des milieux de vie y compris le milieu de travail.

« En présence d'un risque connu, des actions, visant à prévenir ou à atténuer les effets potentiels du phénomène ou de l'événement redouté, doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles et économiquement applicables.

« La diminution du nombre de lésions professionnelles attribuable à la prévention et à l'aménagement de lieux de travail sécuritaires contribue à préserver l'état du capital humain. En effet, elle permet à un plus grand nombre de travailleurs de vivre plus longtemps en santé et sans incapacité, ce qui a un effet bénéfique sur la qualité de vie et la productivité de la population en plus de réduire les coûts reliés aux prestations de soins de santé occasionnées par les lésions professionnelles. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.2.2 Objectif 5 – Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences

Les actions et les mesures destinées à mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences doivent notamment être fondées sur de solides connaissances. Une connaissance plus juste des phénomènes, de l'exposition aux polluants ou des événements auxquels sont exposés les individus et les communautés permettra d'accroître leur résilience.

On recense 7 organisations qui ont formellement inscrit une action à l'égard de cet objectif, alors que 27 autres ont l'intention d'y contribuer indirectement ou partiellement. C'est donc plus 35 % du personnel de l'Administration qui participera à la concrétisation de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 7 organisations qui ont pris un engagement ont mis ou mettront en œuvre 13 actions. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

- 1. Développer et partager l'expertise par l'information, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des citoyens et des institutions, dont les organismes municipaux, pour la prévention des risques, la préparation et la réaction à des sinistres et conditions environnementales (sur la planification et la connaissance liées aux changements climatiques, l'herbe à poux, les inondations, les algues bleu-vert).
- 2. Mettre en œuvre des mesures, élaborer et mettre à jour des plans d'action en cas de sinistres et réaliser des projets d'adaptation à des problèmes et à des risques majeurs, dont les risques environnementaux.
- 3. Informer et effectuer des travaux de rénovation et de construction de milieux de travail, de services et de vie (locataires résidentiels, clientèles et employés de services de santé et de services sociaux, etc.) pour prévenir les risques et favoriser un environnement assurant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Des 13 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 4 sont débutées et 4 sont posées, tandis que les 5 autres ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Pour la mesure de la mise en œuvre des 13 actions, 19 indicateurs permettent d'en suivre l'état d'avancement. Plus de 50 % d'entre eux sont de type réalisation.

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.	Potentiel de réduction ou d'évitement total de gaz à effet de serre en 2012	Diminution, d'ici 2012, des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990
Réaliser et encourager la mise en place de mesures visant à améliorer la mobilisation des intervenants des divers milieux et à accroître l'efficacité de leurs actions au moment et à la suite des sinistres.	Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés par le ministère ou avec sa contribution, visant le renforcement de la capacité de réponse aux sinistres	Réaliser ou développer d'ici 2011, au moins quatre documents, outils ou activités par année qui contribuent à l'atteinte de cet objectif ministériel.

Informers les locateurs et les locataires sur les droits et obligations relatifs au maintien d'un logement en bon état d'habitabilité.	Nombre d'activités d'information réalisées	Minimum d'une activité par année d'ici le 31 mars 2013
--	--	--

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Montants investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres.

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La gestion concertée des risques [...] doit contribuer à réduire les risques et à accroître la résilience des collectivités aux sinistres et autres événements qui menacent l'équilibre social, économique et environnemental recherché.

« L'aide financière versée pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres constitue l'un des éléments de la gestion concertée des risques notamment parce qu'elle favorise la promotion d'une culture de prévention et qu'elle contribue à réduire les effets néfastes des sinistres, aux plans social, économique et environnemental.

« Cette approche mobilisatrice, qui nécessite l'engagement des différents acteurs de la collectivité concourt au maintien de la qualité de vie des populations vulnérables. Elle suscite des comportements réfléchis, adaptés, solidaires et responsables qui seront bénéfiques pour la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures.

« Les montants investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres ont une incidence sur le capital produit de la société alors qu'ils permettent de réduire ou d'éviter les coûts liés aux catastrophes qui pourraient survenir. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.3 Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable

La production et la consommation responsables constituent des enjeux où l'État entend exercer un leadership, notamment en intégrant des critères de responsabilité sociale dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats et en encourageant la responsabilisation des entreprises. Afin de répondre à cet enjeu, la Stratégie propose cinq objectifs auxquels les organisations sont invitées à contribuer par la mise en œuvre d'actions concrètes :

- ✎ Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- ✎ Objectif 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- ✎ Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
- ✎ Objectif 9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- ✎ Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et services.

👉 **EN BREF...**

Objectif 6 132 organisations (plus de 99 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 131 formellement par 187 actions regroupées sous 3 thématiques. Les 318 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie) et 4 indicateurs de performance administrative. Objectif 7 61 organisations (plus de 72 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 32 formellement par 56 actions regroupées sous 4 thématiques. Les 72 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 5 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie). Objectif 8 28 organisations (plus de 39 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 9 formellement par 10 actions regroupées sous 2 thématiques. Les 12 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie). Objectif 9 31 organisations (plus de 38 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 26 formellement par 29 actions regroupées sous 3 thématiques. Les 34 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de performance administrative. Objectif 10 36 organisations (près de 38 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 10 formellement par 13 actions regroupées sous 2 thématiques. Ils prévoient 17 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations.
--

2.3.1 Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

L'application de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes stimulera la participation active à des choix qui vont permettre de léguer aux générations futures un patrimoine environnemental, économique et social en bon état. En agissant de façon ordonnée et cohérente, l'État peut exercer un leadership d'action auprès de la société à cet égard.

On recense près de 131 organisations qui comptent fournir un apport formel à la réalisation de cet objectif alors qu'une organisation entend fournir un apport indirect. Ces organisations emploient plus de 99 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 131 organisations qui ont pris un engagement dans ce sens ont mis ou mettront en œuvre 185 actions. Toutes les actions contribuent à mettre en œuvre des pratiques et à des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable 2). Cette mise en œuvre implique :

1. d'adopter un cadre ou un système de gestion environnementale d'ici 2011;
2. d'avoir contribué, chaque année, par au moins 4 des gestes proposés, à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux;
3. d'avoir démontré, chaque année, par au moins 3 des gestes proposés, l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Des 187 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 82 sont débutées et 32 sont posées, tandis que les 73 autres ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Pour la mesure de la mise en œuvre des 187 actions, 395 indicateurs permettent d'en suivre l'état d'avancement. Près de 86 % d'entre eux sont de type réalisation.

☞ Exemple d'action, accompagnée de ses indicateurs et de ses cibles, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Les instructions complémentaires relatives à l'activité incontournable 2 de la Stratégie fournies avec le Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable précisaient et recommandaient le libellé de l'action, des indicateurs et des cibles énoncés dans le tableau qui suit. Toutes les organisations ont suivi cette recommandation, si bien que les actions, les indicateurs et les cibles qu'ils ont choisis « s'y apparentent de très près ».

Action	Indicateur	Cible
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables	- Avoir adopté un système ou un cadre de gestion environnementale en 2011. - Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale - Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsables

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☛ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Taux de réduction de la consommation de carburant par les ministères et organismes

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Grande consommatrice de biens et de services, l'administration publique joue un rôle moteur dans l'économie du Québec. Dans un souci d'efficience, elle donnera l'exemple en adoptant des pratiques écologiquement et socialement responsables.

« Les secteurs d'activités utilisant des produits pétroliers étant ceux où les gains en matière d'émissions de GES d'origine énergétique peuvent être les plus significatifs, il devient important de poser des actions et des gestes permettant de réduire ces émissions et, ainsi, de participer à la lutte contre les changements climatiques.

« Au Québec, le secteur des transports étant celui qui émet la plus grande proportion de GES, la réduction de la consommation de carburant attribuable à l'utilisation de véhicules plus performants par les ministères et organismes, ainsi qu'à une conduite écoresponsable, concourt à l'effort de réduction des émissions de GES. Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité de l'air en diminuant les rejets atmosphériques, ce qui a une incidence positive sur la santé de la population.

« Par ailleurs, ces actions permettent une diminution des dépenses en carburant et rendent possible la réallocation des ressources financières ainsi dégagées. Elle participe aussi à la réduction de la dépendance au pétrole qui doit être importé en totalité.

« La réduction des émissions de GES associée à la diminution de la consommation de carburant peut avoir un effet positif sur le capital naturel, notamment en contribuant à atténuer les impacts de l'activité humaine sur la qualité de l'air. »

II. Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à l'année 2003)

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le Québec est un grand consommateur d'énergie notamment en raison de sa structure industrielle, de l'importance de son territoire et de son climat. Cependant, des efforts en vue de diminuer cette consommation se multiplient alors que les économies d'énergie s'imposent comme un enjeu collectif.

« L'État joue un rôle primordial pour sensibiliser la population aux pratiques liées au développement durable et à leur intégration dans les mœurs. Les ministères et les organismes publics sont des acteurs privilégiés pour stimuler la participation active à des choix qui vont permettre de léguer aux générations futures un patrimoine environnemental, économique et social en bon état.

« Les différentes actions mises de l'avant pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics concourent à la performance du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, de même qu'à l'amélioration du bilan continental des émissions de gaz à effet de serre.

« Par ailleurs, elles rendent possible la réallocation des ressources financières dégagées par les économies réalisées sur la facture énergétique du secteur public.

« La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics peut également avoir un effet positif sur le capital naturel notamment sur le niveau des stocks de ressources non renouvelables. »

➡ **Indicateurs de performance administrative**

Quatre indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XIII. État d'avancement de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Au cours de l'exercice 2008-2009, les ministères et organismes ont commenté, notamment par l'entremise du Comité interministériel du développement durable, un projet de Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Dans l'élaboration de leur Plan d'action de développement durable, 127 ministères et organismes ont inscrit formellement une action ou des gestes démontrant leur engagement à contribuer à la mise en œuvre de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. Ils comptent plus de 99 % du personnel de l'administration publique.

Tous ces 127 ministères et organismes n'ont pas attendu l'adoption de la Politique pour un gouvernement écoresponsable pour contribuer immédiatement à sa mise en œuvre et pour démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables, pour atteindre ses objectifs environnementaux ou pour s'engager à l'égard de l'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.

La section 1.2.2 du présent rapport présente les résultats de la mise en œuvre des pratiques et des activités contribuant à la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

XIV. Taux des ministères et organismes ayant adopté un cadre ou un système de gestion environnementale

Les informations colligées à la question 7 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.2 du présent rapport. On constate que 15 organisations ont adopté ou opéreront un Système de gestion environnementale (SGE), que 72 ont comme objectif d'adopter un Cadre de gestion environnementale (CGE) et que 12 adopteront soit un CGE soit un SGE d'ici 2011. Au total, 97 % des personnels de l'administration publique devraient être couverts d'ici 2011 par un Cadre ou un Système de gestion environnementale, alors que la Stratégie fixe la cible à 50 % des ministères et organismes.

XV. Taux des ministères et organismes contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux

Les informations colligées à la question 8 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.2 du présent rapport.

À la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative, les organisations devaient mentionner si elles avaient adopté au moins 4 des 7 gestes proposés pour être considérées comme ayant contribué à l'atteinte des objectifs environnementaux horizontaux. En 2008-2009, 93 organisations, comptant plus de 93 % du personnel de l'administration publique, ont rempli cette condition. La cible est de 100 % des ministères et organismes visés de moins de 5 employés.

XVI. Taux des ministères et organismes contribuant à l'adoption gouvernementale de pratiques d'acquisition écoresponsables

Les informations colligées à la question 9 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la première année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.2 du présent rapport.

Les organisations devaient avoir adopté au moins 3 des 8 gestes proposés pour être considérées comme ayant contribué à l'adoption de pratiques écoresponsables. En 2008-2009, 67 organisations représentant plus de 90 % du personnel de l'administration publique ont rempli cette condition. La cible est de 100 % des ministères et organismes visés de moins de 5 employés.

2.3.2 Objectif 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d’énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

La production et la consommation responsables impliquent que des actions concrètes soient mises en place afin de promouvoir la réduction de la quantité d’énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. L’élaboration et la révision de dispositions légales ou réglementaires, ou le développement d’outils visant à sensibiliser et à informer les clientèles sur la consommation énergétique peuvent contribuer à diminuer l’utilisation intensive de nos différentes ressources.

Par certaines de leurs actions inscrites dans leur Plan d’action, 32 organisations joignent leurs efforts pour promouvoir la réduction de la quantité d’énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées. De plus, 29 organisations contribueront indirectement ou partiellement à cet objectif. Au total, elles représentent plus de 72 % du personnel de l’Administration à l’emploi de ces 61 organisations qui souhaitent s’engager à mener des activités ou des gestes qui concourent à l’atteinte de cet objectif.

Il faut noter ici que plusieurs organisations contribueront à cet objectif à travers l’objectif 6 de la Stratégie.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 32 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l’égard de cet objectif en ont mis ou en mettront 56 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques :

- 1. Élaborer et réviser des lois, des politiques, des règlements et des directives d’acquisition de biens et de services, de même que de disposition de matériel pour diminuer la consommation d’énergie et de ressources naturelles.
- 2. Adopter des systèmes, des méthodes et des pratiques de gestion des matières résiduelles pour accroître le recyclage, la réutilisation et la récupération.
- 3. Faire de la promotion, de la sensibilisation et de l’accompagnement, et offrir des services pour inciter à la réduction de la consommation de ressources et d’énergie, notamment par l’écoconception.
- 4. Développer des outils de suivi de la consommation énergétique et examiner de nouvelles avenues pour encourager la réduction de la consommation énergétique.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 56 actions qui font l’objet d’un engagement formel, 16 sont débutées et 11 sont posées, 2 sont complétées et 27 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l’état l’avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation (56 %) et certains sont de type effets (28 %).

☞ Exemples d’actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l’objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Réduire la consommation d’énergie par rapport à l’année de référence.	Consommation énergétique en GJ/m2	Réduction année sur année de 3 %
Intensifier les actions en efficacité énergétique.	Économies d’énergie réalisées dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique (TWh)	2009 : 4,5 TWh

Explorer la mise en place de pratiques favorisant l'économie d'énergie pour les services de garde, notamment des mesures incitatives.	Rapport de réflexion réalisé et portrait du parc immobilier	Mise en œuvre d'une mesure ou d'une activité
Améliorer les activités de récupération, réemploi et recyclage des matières résiduelles (papier, plastique, verre, cartouches d'imprimante, etc.) dans les bureaux et dans les infrastructures.	Nombre de conteneurs de récupération	Hausse de 10 % par année des conteneurs de récupération de vêtements et autres articles usagés dans les infrastructures
Promouvoir auprès du personnel les mesures d'efficacité énergétique.	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation aux programmes d'efficacité énergétique	75 % du personnel rejoint par la sensibilisation d'ici le 31 mars 2010

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Cinq indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Consommation énergétique par habitant

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales et sociales à la gestion des activités de production. Cette approche mise entre autres sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables [...].

« L'énergie est essentielle au développement de la société. Toutefois, sa consommation peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. Une réduction de la consommation énergétique par habitant résultant de l'application de mesures d'écoresponsabilité peut atténuer ces effets négatifs potentiels.

« Les économies d'énergie sont au centre de la stratégie énergétique. [...] Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée. Pour cela, il faut que les comportements soient de plus en plus porteurs de changements, qu'ils soient davantage responsables vis-à-vis de l'avenir de la planète.

« Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche visant une production et une consommation socialement responsables peut exercer un effet positif sur l'état du capital naturel. En favorisant notamment la préservation des ressources non renouvelables et des écosystèmes, une telle approche contribue à assurer aux générations actuelles et futures un environnement propice à leur développement. »

II. Intensité énergétique

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales et sociales à la gestion des activités de production. Cette approche mise entre autres sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables [...].

« La réduction de l'intensité énergétique de l'économie québécoise s'inscrit, tout comme la diminution de la consommation énergétique par habitant, dans une approche d'écoresponsabilité qui mise entre autres sur l'efficacité énergétique.

« Le Québec est un grand consommateur d'énergie, ce qui s'explique notamment par sa structure industrielle, sa géographie et son climat. Cette énergie doit être mieux utilisée. Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée.

« Facteur de production incontournable, l'énergie représente pour le Québec un avantage comparatif propice au développement et au soutien de sa base industrielle. Toutefois, la consommation d'énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie.

« Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche visant une production et une consommation socialement responsables peut exercer un effet positif sur l'état du capital naturel. En favorisant notamment la préservation des ressources non renouvelables et des écosystèmes, une telle approche contribue à assurer aux générations actuelles et futures un environnement propice à leur développement. »

III. Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'énergie joue un rôle majeur dans le développement des sociétés et sur le niveau de vie de la collectivité, notamment en réduisant l'incidence de la pauvreté.

« En fait, le niveau de vie des Québécois est en partie tributaire de la bonne performance de son secteur énergétique.

« Bien que l'énergie fournisse un précieux apport au développement du Québec, sa consommation peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie.

« L'efficacité énergétique tient une place importante dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Chacun sera interpellé, aussi bien dans son milieu de travail, dans ses achats, dans ses déplacements qu'à la maison, pour faire du Québec un modèle en matière de saine gestion de l'énergie consommée.

« Ainsi, dans une perspective de développement durable, une consommation et une production socialement et économiquement responsables sont souhaitables dans l'optique où ces changements permettront au Québec d'optimiser l'utilisation des ressources et de favoriser le développement de la société. »

IV. Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] la production de biens et de services consomme des ressources naturelles, rejette des matières résiduelles et génère parfois des risques d'accident qu'il est possible de prévenir et de réduire en appliquant certaines mesures de gestion environnementale [...]

« À cet égard, le Québec s'est doté d'une politique qui a notamment pour orientation de prévenir ou de réduire la production de matières résiduelles et de promouvoir la récupération et la valorisation de celles-ci.

« L'enfouissement ou l'incinération des résidus de transformation et de consommation créent des pressions non négligeables sur l'environnement, sur la santé de la population, sur l'aménagement des territoires et sur l'économie.

« Produire et consommer de façon responsable implique entre autres de revoir la manière dont sont utilisées les ressources afin de limiter les résidus destinés à l'élimination. Une diminution de l'intensité matérielle de l'économie peut avoir un impact substantiel sur l'état du capital naturel et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. »

V. Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'évolution des habitudes de consommation et des modes de production ont engendré au fil des ans une augmentation significative des matières destinées à l'élimination. L'enfouissement ou l'incinération de ces matières résiduelles créent des pressions non négligeables sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé de la population et sur l'aménagement des territoires. À cet égard, le Québec s'est doté d'une politique visant, entre autres, à circonscrire les impacts négatifs des matières résiduelles par une saine gestion.

« Le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation contribuent également à réduire le volume des matières résiduelles destinées à l'élimination. Ces pratiques doivent être encouragées.

« Une saine gestion des matières résiduelles est souhaitable, car elle permet de diminuer l'utilisation des ressources naturelles par la réintroduction de certaines matières dans les processus de production et de restreindre les émissions polluantes provenant de l'incinération et de l'enfouissement. En permettant de réduire le volume de déchets ultimes, la récupération et la valorisation rendent possible la prolongation de la durée de vie des sites d'enfouissement. De plus, elles contribuent au développement économique et social de certaines régions en générant des emplois, notamment dans des entreprises d'économie sociale. Elles se veulent donc une

solution durable ayant comme résultante potentielle de découpler les effets de l'évolution démographique, de la croissance économique et de la génération de déchets.

« Un plus haut taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles entraînera une amélioration du capital naturel alors que moins de matières premières seront requises pour la fabrication de produits et de services. »

➤ **Indicateurs de performance administrative**

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.3.2 Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l’environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

L’augmentation de la part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique du Québec permet de diminuer les incidences qui peuvent causer des impacts significatifs sur l’environnement. De plus, la disponibilité des énergies renouvelables peut engendrer une diminution de la consommation de sources énergétiques non renouvelables.

On dénombre 9 organisations qui ont mis ou qui mettront en œuvre des actions inscrites formellement dans leur Plan d’action afin d’augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l’environnement dans le bilan énergétique du Québec, alors que 19 autres y contribueront indirectement. Plus de 39 % du personnel de l’Administration évolue au sein de ces 28 organisations.

Il faut noter ici que plusieurs organisations contribueront à cet objectif à travers l’objectif 6 de la Stratégie.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 9 organisations ont inscrit 10 actions qui permettront d’atteindre l’objectif 8. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Études et changement de pratiques pour la réduction de la consommation d’énergie fossile et l’augmentation de la part d’énergie renouvelable consommée (électricité et géothermie) dans les bâtiments gouvernementaux et publics, ainsi que dans les transports collectifs.
- 2. Développement, promotion et soutien de projets de production de nouvelles sources d’énergie (éolien, biomasse, solaire, géothermie).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 10 actions qui font l’objet d’un engagement formel, 4 sont débutées, 3 sont posées, tandis que 3 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l’état d’avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (42 %) et d’effets (42 %).

☞ Exemples d’actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l’objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Réaliser des projets hydroélectriques et contribuer au développement de l’énergie éolienne.	Augmentation cumulative de la production hydroélectrique (MW)	2009 : 138 MW
Favoriser l’efficacité énergétique et l’augmentation de la part des énergies renouvelables au niveau de l’exploitation des réseaux de transport collectif.	Nombre de projets d’infrastructure à faible consommation d’énergie	Réalisation d’un projet témoin d’infrastructure à faible consommation d’énergie.
Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique.	Nombre d’actions de communication sur les technologies de valorisation	4 actions d’ici 2013

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Nouvelle capacité de production d'électricité hydroélectrique et éolienne

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Afin de répondre à la hausse de la demande d'énergie au Québec et, plus globalement en Amérique du Nord, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie qui vise entre autres à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique, notamment les énergies hydroélectrique et éolienne.

« [...] ainsi que le recours aux énergies renouvelables constituent des exemples d'actions qui stimulent une consommation écoresponsable et contribuent entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

« La production de ce type d'énergie ayant des impacts moindres sur l'environnement et le climat que celle provenant d'autres sources, comme le charbon et le pétrole, elle contribue à la protection de l'environnement, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air dans le Nord-est américain, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, l'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique et éolienne concourt à la sécurité d'approvisionnements en électricité des Québécois tout en renforçant la capacité de livrer sur les marchés voisins une énergie propre.

« Ainsi, la réalisation de projets visant à accroître la production d'énergie renouvelable favorise l'amélioration de l'état du capital produit, notamment en augmentant la quantité et la qualité des infrastructures. »

II. Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] ainsi que le recours aux énergies renouvelables constituent des exemples d'actions qui stimulent une consommation écoresponsable et contribuent entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

« Le Québec, par sa structure industrielle, son climat et l'étendue de son territoire, est un grand consommateur d'énergie. Or, la consommation de certaines sources d'énergie, spécialement celles qui sont non renouvelables comme le charbon et le pétrole, peut avoir des répercussions significatives sur l'environnement. Aussi une augmentation de la production d'énergie de sources hydroélectrique et éolienne peut contribuer à diminuer le recours aux sources plus dommageables pour l'environnement et de ce fait, à améliorer les performances du Québec en matière d'émissions de gaz à effet de serre. »

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.3.3 Objectif 9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

La production et la consommation responsables requièrent, entre autres, de prendre en compte les principes de développement durable dans les processus décisionnels. L'application de critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et leur implantation dans les programmes des institutions financières sont des exemples de bonnes pratiques qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

On dénombre 26 organisations qui ont mis ou qui mettront en œuvre des actions inscrites formellement dans leur Plan d'action afin d'appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics, alors que 5 autres travailleront indirectement dans ce sens. C'est plus de 38 % du personnel de l'Administration oeuvrant au sein de ces 31 organisations qui contribueront donc à l'atteinte de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 26 organisations ont inscrit 29 actions qui permettront l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

- 1. Financer des projets aux impacts positifs en matière de responsabilité sociale, en utilisant des grilles d'analyse relatives aux principes de développement durable ou à l'écoconditionnalité.
- 2. Examiner la faisabilité d'inclure des critères de responsabilité sociale ou d'écoconditionnalité ainsi que de prendre en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide publics et les outils d'évaluation de projets.
- 3. Promouvoir l'application et la prise en compte, par des promoteurs de projets et des responsables d'aide publique, de l'écoconditionnalité ou des principes de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 29 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 14 sont débutées 3 sont posées, 1 est complétée et 11 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation (82 %), tandis que certains sont de type prestation (14 %) permettront également de suivre l'état d'avancement.

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Appliquer progressivement l'écoconditionnalité des aides agricoles.	Nombre d'exploitations agricoles respectant l'équilibre de la norme phosphore 2010	2009 : Respect de la norme par 20 685 exploitations agricoles d'ici 2013
Développer une grille d'analyse des projets de développement et de partenariat stratégique tenant compte des principes de développement durable.	Dates d'adoption et de mise en application de la grille	Grille adoptée et appliquée d'ici le 31 mars 2011

Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec, en termes de responsabilité sociale.	Nombre de projets financés par l'Autorité des marchés financiers qui prend en compte des critères de responsabilité sociale	50 % des projets financés par le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance prennent en compte des critères de responsabilité sociale d'ici 2013.
Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.	Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés	75 % des ministères et des organismes concernés

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Un indicateur de performance administrative contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XVII. Nombre de programmes ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale

Le Secrétariat du Conseil du trésor colligera, au cours de l'année 2009-2010, avec la collaboration du MDDEP, les premiers résultats d'une compilation des programmes ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale. Ces premiers résultats seront présentés dans le Rapport de l'année 2009-2010.

2.3.4 Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l'exercice des choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services

Dans un contexte d'abondance et de diversité des produits de consommation, il faut des repères pour faire des choix éclairés et responsables lorsqu'on acquiert des biens et des services. Les ministères, organismes et entreprises publiques peuvent jouer un rôle moteur en fournissant les repères nécessaires à l'exercice des choix de consommation éclairés et responsables, de même qu'en favorisant, au besoin, la certification des produits et des services.

On dénombre 10 organisations qui ont pris des engagements formels dans ce sens, alors que 26 autres contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif. Ces 36 organisations emploient près de 38 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 10 organisations ont inscrit 13 actions qui permettront de contribuer à l'atteinte de l'objectif 10. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Élaborer et adapter des normes et des certifications selon les nouvelles connaissances et tendances en production et consommation responsables.
- 2. Promouvoir et faire connaître, par des répertoires, des sites Web, des publications et autres mécanismes de communication et d'échange, des produits, des pratiques, des services et des organisations ayant adopté des pratiques écoresponsables.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 13 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 3 sont débutées 3 sont posées, tandis que 4 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation et prestation (41 %), et dans une plus faible proportion, des indicateurs d'effets (18 %) permettront également de suivre l'état d'avancement.

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Regrouper dans Internet, à l'intention des consommateurs, l'information des ministères et organismes à propos de la consommation responsable.	Date de mise en ligne dans Internet de l'information regroupée	Information regroupée dans Internet et rendue accessible pour les consommateurs d'ici le 31 mars 2012
Définir une stratégie de marché pour les produits de culture agrobiologique, les produits embouteillés localement et les emballages plus écologiques.	Part de marché des vins de repas agrobiologiques	Maintenir une croissance constante des parts de marché en termes de ventes et du nombre de vins de repas agrobiologiques au répertoire général.
Faire connaître les pratiques respectueuses de l'environnement auprès de nos partenaires et de l'industrie de l'habitation.	Diffusion d'information sur la construction et la rénovation de logement ayant moins d'incidence sur l'environnement	Avoir développé un processus de diffusion d'information auprès des partenaires sur la construction et la rénovation écologique d'ici 2012.

Adopter des principes d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale dans les liens d'affaire avec les clients, les fournisseurs officiels et les sous-traitants.	Le nombre de mesures d'écoresponsabilité mises en place par la clientèle cible de l'action	100 % des fournisseurs officiels des sous-traitants auront adopté des mesures et 10 % de notre clientèle aura souscrit en tout ou en partie à la démarche et adopté une mesure
---	--	--

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.4 Orientation 4 – Accroître l’efficience économique

L'accroissement de l'efficience économique requiert, entre autres, l'établissement des coûts réels dans la valeur de la production des biens et services (inclusion des impacts environnementaux et sociaux) afin de favoriser un usage optimal des ressources naturelles et de réduire l'ensemble des répercussions sur les individus et la société. Dans l'optique de répondre à cette problématique, la Stratégie expose deux objectifs gouvernementaux qui portent essentiellement sur l'identification des externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services, et sur le recours à des mécanismes économiques, fiscaux et non fiscaux, pour atténuer les conséquences de ces externalités, soit :

- ↳ Objectif 11 – Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
- ↳ Objectif 12 – Favoriser les recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

👉 EN BREF...

Objectif 11

23 organisations (près de 26 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 4 formellement par 4 actions regroupées sous deux thématiques.

Ces organisations ont adopté 17 indicateurs de suivi des actions.

Objectif 12

28 organisations (près de 26 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 10 formellement par 12 actions regroupées sous trois thématiques.

Les 14 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie) et 1 indicateur de performance administrative.

2.4.1 Objectif 11 – Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services

Les actions qui permettront l'atteinte de cet objectif visent à limiter les impacts sociaux, économiques et environnementaux découlant des pratiques de production et de consommation, notamment en identifiant les externalités générées par ces pratiques.

On dénombre 4 organisations qui s'y sont engagées formellement, alors que 19 autres y travailleront indirectement ou partiellement. Ces 23 organisations emploient près de 26 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 4 organisations ont inscrit 4 actions qui contribueront à l'atteinte à cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques:

- 1. Mieux connaître les impacts sociaux, environnementaux et économiques, positifs comme négatifs, de certaines pratiques de production et de consommation.
- 2. Faire connaître et prendre en compte ces impacts dans les pratiques de production et de consommation de biens et de services.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 4 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 1 est posée, tandis que 3 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation, et ce, dans une proportion de 67 %.

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Favoriser une prise de conscience des coûts sociaux et environnementaux associés à la production et à la consommation de biens et de services.	Vérification des connaissances des employés et des étudiants	09-10: Pré-test des connaissances des employés et des étudiants.
Travailler de concert avec des partenaires relayeurs d'information en misant notamment sur les bénéfices économiques de la réalisation de l'équité salariale dans les entreprises.	Nombre de partenaires relayeurs d'information	Avoir travaillé avec cinq partenaires.

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.4.2 Objectif 12 – Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d’inscrire la production et la consommation de produits et services dans une perspective de développement durable

Les incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, constituent des mesures d'ordre économique qui favorisent une utilisation plus optimale des ressources naturelles et qui, par effet complémentaire, accroissent l'efficacité économique d'une société. En outre, ils visent notamment à corriger les distorsions qui surviennent sur les marchés à cause d'une mauvaise allocation des ressources et qui sont à l'origine d'importants préjudices pour l'environnement. Les organisations sont des agents qui peuvent influencer les partenaires ou les clientèles que ce soit par l'intégration de critères de financement ou par l'élaboration de politiques qui incitent à l'adoption de pratiques de consommation et de production moins dommageables pour l'environnement.

On dénombre 10 organisations qui ont pris des engagements formels dans ce sens, alors que 18 autres contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de l'objectif. Ces 28 organisations emploient près de 26 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 12 actions seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 12. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

- 1. Intégration de critères de développement durable (environnementaux, économiques, sociaux) dans :
 - a. les choix de projets dans lesquels investir (financement responsable);
 - b. l'attribution de fonds (financement responsable);
 - c. les travaux d'allègement réglementaire et administratif.
- 2. Élaboration et application de politiques incitatives à l'adoption de bonnes et de meilleures pratiques de production ou de consommation.
- 3. Expérimentation et information des entreprises sur des méthodes de planification et de gestion cohérentes avec une démarche de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 12 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 5 sont débutées, 1 est posée, 1 est complétée, tandis que 5 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettront de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (57 %) et prestation (36 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Évaluer l'opportunité d'ajouter des incitatifs économiques basés sur les pratiques culturelles réduisant les risques en assurance récolte.	État de réalisation de l'étude d'opportunité	Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010
Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable.	Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables	Réalisation de l'étude en 2009

Mettre en place des outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.	Nombre d'interventions financières autorisées et outils développés	Au 31 mars 2013, maintien du nombre d'interventions financières autorisées (CR00 : 348, IT00 : 22) et collaboration avec les autorités responsables dans la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée
Mettre à jour la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.	Mise à jour de la Politique	Politique mise à jour d'ici la fin de 2010

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Investissements privés non résidentiels

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le rôle du gouvernement est de créer un environnement propice à l'investissement et au développement des entreprises et de réaliser des actions structurantes et innovatrices.

« En mettant en place différentes mesures pour stimuler l'investissement, le gouvernement joue un rôle important dans le développement des infrastructures. De plus, il peut contribuer à la recherche d'un développement durable en intégrant des critères pour un investissement responsable.

« Levier de développement économique, les investissements du secteur privé s'avèrent déterminants dans le contexte actuel de la mondialisation. Ils constituent un facteur clé de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, en favorisant notamment la modernisation des usines et l'accroissement de la productivité, Créateurs de richesse et d'emplois de qualité, ils peuvent contribuer à l'efficience économique d'une société.

« Par ailleurs, les investissements privés non résidentiels exercent un effet positif sur le capital produit en concourant à l'augmentation du stock net de capital fixe et au maintien du dynamisme économique. En contrepartie, le développement de nouvelles infrastructures peut porter atteinte à l'intégrité du capital naturel notamment en accentuant le morcellement du paysage. »

II. Investissements en machines et équipements du secteur manufacturier

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La croissance économique est largement tributaire de la présence d'entrepreneurs privés qui décident d'investir, de prendre des risques, de créer des entreprises et de les faire croître.

« L'investissement en machines et outillage constitue un levier de développement économique qui peut s'avérer déterminant pour assurer la prospérité d'une société.

« La productivité des entreprises du secteur manufacturier s'appuie en partie sur les investissements consentis pour améliorer les procédés de fabrication. De plus, les nouveaux procédés ou machines plus efficaces peuvent entraîner des gains environnementaux et énergétiques, au chapitre des ressources utilisées.

« Les investissements en machines et outillage exercent un effet sur le stock de capital d'une société alors qu'ils contribuent à l'augmentation du stock net de capital fixe.

« Par ailleurs, les investissements en machines et outillage exercent un effet positif sur le capital produit en contribuant à l'augmentation du stock net de capital fixe. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Un indicateur de performance administrative contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XVIII. Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis

Le ministère des Finances colligera, au cours de l'année 2009-2010, les premiers résultats d'une compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis pour refléter davantage les coûts ou les bénéfices environnementaux dans la production et la consommation de produits et de services. Ces premiers résultats seront présentés dans le Rapport de l'année 2009-2010.

2.5 Orientation 5 – Répondre aux changements démographiques

Le Québec, comme d'autres États dans le monde, fera face à un vieillissement de la population accéléré imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie. La Stratégie expose 5 objectifs afin de répondre aux changements démographiques. Ils permettront au Québec de maintenir et d'améliorer le niveau de vie de la population, ainsi que de conserver des finances publiques en santé pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

- ↳ Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- ↳ Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
- ↳ Objectif 15 – Accroître le niveau de vie.
- ↳ Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- ↳ Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

👉 EN BREF...

Objectif 13 26 organisations (près de 23 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 4 formellement par 5 actions regroupées sous une thématique. Les 5 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 14 82 organisations (près de 60 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 23 formellement par 29 actions regroupées sous trois thématiques. Les 36 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 15 36 organisations (plus de 37 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 8 formellement par 15 actions regroupées sous deux thématiques. Les 18 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 16 42 organisations (près de 52 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 18 formellement par 21 actions regroupées sous trois thématiques. Les 24 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 17 63 organisations (près de 55 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 12 formellement par 16 actions regroupées sous une thématique. Les 15 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.5.1 Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

Cet objectif concourt à pallier le déclin démographique du Québec et le dépeuplement des régions, qui sont des tendances lourdes pour lesquelles les organisations sont invitées à joindre leurs efforts afin de contribuer à inverser ces tendances.

En ce sens, 4 organisations comptent apporter une contribution par une des actions inscrites dans leur Plan d'action, tandis que 22 autres ont l'intention de contribuer indirectement à l'atteinte de cet objectif. Ces 26 ministères, organismes ou entreprises publiques emploient près de 23 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 13, 5 actions seront mises en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

- 1. Influencer le bilan démographique, notamment par :
 - l'immigration;
 - la contribution des aînés à la société.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 5 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 1 est débutée, alors que 4 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type effets (60 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Intégrer le développement durable aux considérations traitées dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification triennale des niveaux d'immigration 2011-2013.	Nombre de mémoires reçus des organismes et des institutions en Commission parlementaire abordant le développement durable	Consultation publique à l'Assemblée nationale et décision sur les niveaux d'immigration 2011-2012
Contribuer à l'amélioration du bilan routier en protégeant la population contre les infractions relatives à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue, et particulièrement les récidivistes en cette matière.	Adoption d'une procédure de confiscation de véhicules à titre de biens infractionnels dans les cas de multirécidivistes condamnés pour capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool	31 mars 2010
Réaliser les plans annuels d'immigration du Québec de 2009 à 2012.	Proportion des travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants	Augmentation de la proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants de 20 % à 25 % (décembre 2013)

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Indice synthétique de fécondité

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La population du Québec pourrait diminuer à compter de 2032 sauf si un relèvement important du taux de natalité survient ou que le solde migratoire augmente.

« Au Québec, comme c'est également le cas dans la majorité des pays développés, le vieillissement de la population constitue une préoccupation majeure. Ce phénomène, occasionné par le déclin de la fécondité et la prolongation de l'espérance de vie, génère des coûts sociaux importants, notamment la diminution de la force potentielle de travail. Ainsi, un faible indice synthétique de fécondité peut affecter sensiblement les possibilités de développement des régions les plus touchées.

« Le Québec mise donc, entre autres, sur le renouvellement naturel des générations pour répondre à ces enjeux démographiques. À cet égard, l'implantation de politiques publiques favorables à la famille, comme par exemple les services de garde à contribution réduite, conjuguée aux perceptions positives qu'ont les personnes d'un contexte économique, familial ou autre, peut contribuer à maintenir ou hausser l'indice synthétique de fécondité et, ainsi, concourir à l'amélioration du bilan démographique du Québec et de ses régions.

« En somme la hausse de l'indice synthétique de fécondité apparaît actuellement essentielle au Québec à la poursuite d'un développement durable en raison de son impact sur le capital humain. »

II. Solde migratoire total

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'amélioration du bilan démographique du Québec doit reposer sur une hausse de la natalité, un plus grand nombre d'immigrants et un solde migratoire interprovincial positif pour le Québec.

« Le Québec, comme d'autres sociétés, fait face à un vieillissement rapide de sa population. Ce phénomène, imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie, peut à long terme provoquer une diminution de la main-d'œuvre, si elle n'est pas compensée par une migration nette positive ou par une hausse de la natalité. Il représente un défi que le Québec se doit de relever afin de continuer à exercer son dynamisme et assurer son développement.

« Dans une optique de développement durable, le Québec doit conserver une certaine force de travail pour assurer sa prospérité économique. À cet égard, les mouvements migratoires exercent une influence non négligeable sur le stock de capital humain, notamment sur le taux d'activité de la population. Ainsi, la sélection de travailleurs qualifiés contribue à élargir l'expertise québécoise, la main-d'œuvre immigrante apportant souvent avec elle un savoir-faire innovateur. De plus, l'apport des gens d'affaires favorise l'accès aux marchés étrangers et à l'entrepreneuriat.

« Les conditions socioéconomiques et politiques qui ont cours au Québec peuvent avoir une influence non négligeable sur les mouvements migratoires. À certains égards, ces mouvements illustrent le pouvoir attractif du Québec et de son rayonnement aux plans national et international. L'établissement de conditions favorables à l'intégration et à la rétention des immigrants peut donc avoir un impact substantiel sur le solde migratoire total. »

III. Solde migratoire interrégional

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le déclin démographique et le dépeuplement des régions sont des tendances lourdes sur lesquelles on ne peut agir qu'en intervenant simultanément sur plusieurs de leurs causes.

« Face à un futur déclin de la main-d'œuvre disponible, imputable au vieillissement de la population, les régions tentent d'influer sur les mouvements migratoires interrégionaux pour améliorer leur bilan démographique.

« La migration interrégionale permet à certaines régions de maintenir ou même d'accroître leur population, et ce, malgré une fécondité en deçà du seuil de renouvellement des générations.

« Différentes variables liées de près au contexte économique régional ont un impact sur ces

mouvements migratoires. Notons, entre autres, la diversification, la qualité et la disponibilité des emplois, la proximité des services publics et les conditions sociales (pauvreté, criminalité, etc.) qui ont cours dans une région.

« La venue de nouveaux arrivants dans une région exerce un effet positif sur son capital humain, notamment parce qu'elle contribue à l'augmentation de la population active et des compétences disponibles. »

IV. Taux de présence au Québec durant l'année courante, des immigrants admis au cours des 10 années précédentes

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] la croissance démographique dépendra davantage de l'immigration internationale au cours des prochaines années. Il est toutefois nécessaire de trouver un point d'équilibre entre les besoins liés à la conjoncture démographique du Québec et à sa capacité à intégrer avec équité les immigrants.

« L'immigration est l'un des éléments de réponse aux enjeux soulevés par les changements démographiques qui ont cours au Québec. Elle peut contribuer à retarder le déclin de la population, voire à l'éviter en complémentarité avec une hausse de la natalité, par son apport direct d'effectif, auquel s'ajoute celui de sa descendance en sol québécois.

« À cet égard, la mise en place d'un environnement propice à l'établissement et à l'intégration des personnes immigrantes revêt une importance déterminante. Divers facteurs d'ordre économique, social et politique influencent cette capacité de rétention, notamment l'accès à des emplois de qualité.

« Dans une perspective de développement durable, l'immigration peut exercer un effet positif sur le capital humain en concourant au renouvellement des générations. De plus, dans un contexte d'interdépendance et de mondialisation des phénomènes économiques, écologiques et sociaux, l'immigration constitue un facteur d'enrichissement pour l'ensemble de la société québécoise. »

☹ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.2 Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

Cet objectif vise à instaurer différentes mesures permettant aux personnes en emploi de concilier leurs responsabilités liées à la famille, au travail et à la vie personnelle. Les organisations sont donc invitées à joindre leurs actions autour de cet objectif, dont les répercussions peuvent être importantes sur le bilan démographique du Québec.

Ainsi, 82 organisations axeront une partie de leurs efforts sur cet objectif, dont 23 ont inscrit une action formelle à cet égard dans leur Plan d'action de développement durable. Ces 82 ministères, organismes ou entreprises publiques emploient près de 60 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 29 actions seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 14. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

- 1. Adopter, maintenir et améliorer les mesures destinées aux employés des ministères et organismes visant à favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle (horaire variable, congés de maternité, de paternité et parentaux, congés à traitement différé, télétravail).
- 2. Suivre, évaluer et adapter les mesures gouvernementales destinées à la population et aux organisations, dont les entreprises, visant à favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle par :
 - o l'évolution des besoins de soutien aux parents;
 - o l'intégration des besoins de la relève;
 - o les études sur les enfants, pour recommandations au gouvernement;
 - o l'analyse des règles relatives aux bourses et aux subventions en recherche favorisant la conciliation avec la famille.
- 3. Informer et appuyer les mesures non gouvernementales visant à favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle par :
 - o l'élaboration d'une norme en matière de conciliation travail-famille;
 - o la diffusion, sur un site Web, des bonnes et des meilleures pratiques en la matière à l'intention des employeurs.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 29 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 12 sont débutées, 2 sont posées, alors que 15 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types prestation (58 %) et réalisation (36 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Faire connaître des mesures disponibles favorisant la conciliation travail-famille.	Nombre de mesures disponibles	Définition d'une liste de cinq mesures disponibles pour le 15 octobre 2009
Participer à l'adaptation du Régime québécois d'assurance parentale aux besoins changeants de la société tout en tenant compte de l'effet sur les cotisants, d'ici le 13 décembre 2012.	Proportion des naissances pour lesquelles au moins un des parents reçoit une prestation du RQAP (taux de participation au RQAP) et taux d'utilisation du RQAP	Maintien à 83 % et maintien à 95 %

Poursuivre la création des 20 000 nouvelles places déjà annoncées, pour atteindre 220 000 places à contribution réduite d'ici 2010, et autoriser la création de 15 000 autres places d'ici 2013.	Nombre de nouvelles places développées, créées et autorisées	20 000 nouvelles places créées et 15 000 autorisées.
Analyser l'efficacité des règles relatives à l'utilisation des bourses et des subventions qui favorisent la conciliation des études et de la vie familiale et personnelle.	État d'avancement de l'analyse	Production de l'analyse d'ici 2013.
Mettre sur pied un groupe de travail pour revoir l'ensemble des mesures touchant la qualité de vie au travail (gestion des congés personnels, gestion des horaires de travail, offre de services aux employés, développement des compétences, etc.).	Nombre de mesures identifiées et réexaminées	Avoir revu l'ensemble des mesures contribuant à la qualité de vie au travail d'ici la fin 2009

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☛ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

- « Répondre aux changements démographiques consiste à favoriser une économie forte, tout en mettant en place des conditions essentielles pour faciliter la vie familiale, personnelle et professionnelle.
- « Le manque de main-d'œuvre occasionné entre autres par les changements démographiques qui ont cours au Québec soulève de nouveaux enjeux, notamment la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.
- « Atténuer ou éliminer les contraintes et les obstacles présents dans le milieu familial, le milieu de travail ou le milieu de vie pour faciliter le projet de fonder une famille et de participer pleinement à la vie professionnelle, familiale et sociale est de ce fait prioritaire.
- « L'instauration de mesures favorables à la conciliation travail-famille devrait permettre aux femmes qui le désirent, de participer pleinement au marché du travail. Une présence accrue de ces dernières sur ce marché contribue à l'amélioration de l'état du capital humain et du capital social, notamment en accentuant le taux d'activité global de la population et en favorisant une plus grande égalité homme-femme. »

II. Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

- « [...] instaurer des mesures pour permettre [aux adultes] de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socio-économiques favorables à la famille sont parmi les conditions qui pourraient favoriser la réalisation du désir d'avoir des enfants.
- « La mouvance qui caractérise le contexte social et économique génère de nouvelles problématiques qui peuvent inciter certaines personnes à reporter ou à abandonner l'idée de fonder une famille, notamment pour des questions d'ordre financier ou relatives à la conciliation travail-famille.
- « À cet égard, les mesures visant à augmenter le nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs favorisent la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et sociale des parents en atténuant ou en éliminant certaines contraintes auxquelles ils ont à faire face.
- « Par ailleurs, en plus d'offrir une certaine flexibilité aux parents, l'accessibilité élargie aux services de garde favorise le développement des enfants et concourt à augmenter l'égalité des chances pour ces derniers, contribuant ainsi à la réduction de l'exclusion sociale et de l'incidence de la pauvreté.
- « Dans une perspective de développement durable, la famille constitue une richesse collective

qui doit être valorisée, respectée et soutenue. En raison de son impact potentiel sur le nombre de naissances, la mise en place d'infrastructures favorables à la famille exerce une certaine influence sur le stock de capital humain d'une société. »

III. Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Améliorer le niveau de vie des adultes, instaurer des mesures pour leur permettre de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socio-économiques favorables à la famille sont parmi les conditions qui pourraient favoriser la réalisation du désir d'avoir des enfants.

« Le Régime québécois d'assurance parentale vise à encourager les couples de travailleurs dans leur désir d'avoir des enfants en leur accordant un soutien financier qui leur permet de prendre un congé pour s'occuper de leur nouvel enfant et de conserver leur lien avec le marché du travail.

« Cette mesure d'aide favorise l'adaptation du marché du travail à l'évolution de la structure démographique. Aussi, le taux de participation au RQAP est représentatif de l'importance qu'accorde la société québécoise au bien-être des familles, au rôle-clé des nouvelles générations pour contribuer à la prospérité économique du Québec et à la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

« Le RQAP est une des réponses que le gouvernement du Québec a apportées aux changements sociaux et économiques qui touchent l'ensemble de la société québécoise, mais plus particulièrement les nouvelles générations de travailleuses et de travailleurs.

« Il exerce un effet positif sur le capital humain et sur le capital social en favorisant l'augmentation de la natalité, ainsi que la qualité de vie des parents et de leur famille. »

IV. Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le Régime québécois d'assurance parentale vise à concilier le travail et la vie familiale. Il accorde un meilleur soutien financier aux parents qui s'absentent du marché du travail lorsqu'ils donnent naissance ou lorsqu'ils adoptent un enfant.

« Autant la venue d'un enfant peut être une source de joie et d'accomplissement personnel, autant elle peut constituer une source de stress pour les parents qui tentent de concilier vie professionnelle et vie familiale. À cet égard, le taux d'utilisation d'une mesure d'aide qui permet aux parents de prendre un temps d'arrêt pour donner à leur nouvel enfant toute l'attention dont il a besoin témoigne de l'importance qu'accorde la société au bien-être des familles, au rôle-clé des nouvelles générations pour assurer la pérennité économique et à la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

« Le Régime québécois d'assurance parentale a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales.

« En favorisant l'instauration de conditions propices à la hausse de la natalité et au maintien de la population active, cette mesure contribue à la bonification du capital humain et du capital social. »

➡ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.3 Objectif 15 – Accroître le niveau de vie

L'accroissement du niveau de vie des personnes est une des préoccupations de la société québécoise. Cet accroissement repose, entre autres, sur des conditions socio-économiques favorables, telles qu'un marché de l'emploi dynamique offrant des emplois de qualité ou des conditions de travail favorisant la conciliation travail-famille, et sur un environnement sain et sécuritaire, propice à l'épanouissement des personnes.

Ainsi, 36 organisations uniront leurs efforts afin de concourir à cet objectif, dont 8 qui ont inscrit une action formelle dans leur Plan d'action. Ces 36 organisations emploient plus de 37 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 15 actions seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 15. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques:

- 1. Soutenir la réalisation de projets d'investissement par :
 - o l'exploitation des ressources naturelles et la production d'énergie;
 - o le transport collectif.
- 2. Informer la population et des groupes précis (personnes handicapées et retraitées) des moyens disponibles pour maintenir et améliorer leurs revenus par :
 - o des programmes gouvernementaux;
 - o des mesures d'intégration à l'emploi;
 - o le respect des droits économiques et sociaux;
 - o la planification financière.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 15 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 6 sont débutées, 6 sont posées, alors que 3 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types prestation (44 %) et effets (39 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Favoriser l'augmentation du niveau de vie des Québécois par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers.	Nombre d'activités d'information aux consommateurs de produits et services financiers	Deux activités par an
Poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et déploiement du Pacte pour l'emploi Plus.	Nombre de prestataires de l'assistance sociale	Réduire de 50 000 le nombre de prestataires de l'assistance sociale ⁶ .
Promouvoir la planification financière de la retraite auprès des clientèles (volet citoyen et volet employeur/PME).	Pourcentage des Québécoises et des Québécois qui connaissent les différentes sources de revenu à la retraite	D'ici 2011, porter à 62 % le pourcentage des Québécoises et des Québécois qui connaissent les différentes sources de revenu à la retraite.

⁶ D'autres cibles ont également été fixées relativement à l'action « Poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et déploiement du Pacte pour l'emploi Plus ».

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Revenu personnel disponible par habitant

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le vieillissement de la population, combiné au coût croissant des nouvelles technologies, devrait entraîner une hausse substantielle des coûts de santé. Pour toutes ces raisons, le gouvernement entend prendre des mesures pour maintenir et améliorer le niveau de vie de la population (...).

« Le revenu personnel disponible par habitant permet d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou accroître son niveau de vie. Dépendant de plusieurs facteurs, tels que le niveau de production, le nombre d'emplois, le taux d'imposition ou la taille de la population, le revenu personnel disponible par habitant contribue à la vitalité de l'activité économique.

« Il explique en partie les variations des montants alloués aux dépenses de consommation ou à l'épargne, lesquels ont un effet direct sur le niveau de vie de la société, tant dans le présent que dans le futur.

« Une augmentation du revenu personnel disponible par habitant peut signifier une plus grande autonomie financière pour la population et se traduire par une hausse des avoirs nets des ménages alors que ceux-ci ont la possibilité d'acquérir des actifs financiers ou non financiers. Le capital financier s'en trouve alors amélioré. »

II. Croissance du taux d'emploi (15-64 ans)

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Il permet l'autonomie des personnes et le progrès de la société.

« Au même titre que la productivité et la formation de la main-d'œuvre, l'emploi est un facteur déterminant du niveau de vie des individus. En assurant une autonomie financière il rend possible la satisfaction des besoins fondamentaux de même que l'épanouissement personnel et social.

« Un accroissement du taux d'emploi, par une participation plus grande des personnes aptes à travailler, permet d'atténuer, en partie, les effets potentiels des changements démographiques sur le niveau de vie des individus.

« La participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que posent la faible croissance et le vieillissement de la population, tant du point de vue du niveau de vie de sa population que du point de vue de l'équilibre du marché du travail et du maintien de la capacité du gouvernement de financer ses programmes sociaux et d'aider les plus démunis.

« Parce qu'il peut accroître la richesse d'un pays, réduire l'incidence de la pauvreté, pallier la précarité des finances publiques ou hausser la productivité, l'emploi joue un rôle central sur l'évolution des capitaux humain, produit social et financier du Québec. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.4 Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

Le développement économique et l'accroissement de la productivité vont de pair dans une société soumise à la concurrence étrangère, et ce, spécialement dans un contexte de vieillissement de population. En effet, il importe de compenser les effets du vieillissement par des mesures qui permettront de développer l'emploi, d'accroître la productivité et d'augmenter le produit intérieur brut.

Ainsi, 42 organisations, employant près de 52 % du personnel de l'Administration, entendent contribuer à cet objectif, dont 18 organisations y contribueront formellement.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 21 actions seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 16. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

- 1. Mise en place d'un environnement de travail propice au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des employés afin d'accroître leur rétention par :
 - o la reconnaissance des employés;
 - o le développement des compétences;
 - o l'amélioration des conditions d'emploi.
- 2. Adoption d'un mode de gestion des impacts des changements démographiques sur l'organisation afin d'assurer une relève qualifiée qui contribuera au maintien de la qualité des services par :
 - o le transfert d'expertise et de connaissances;
 - o l'accueil du nouveau personnel et la formation de base offerte;
 - o l'élaboration d'outils de gestion de la relève.
- 3. Accroître la productivité par :
 - o l'actualisation des méthodes de travail;
 - o l'investissement dans l'innovation;
 - o la modernisation des infrastructures.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 21 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 8 sont débutées, 1 est posée, alors que 12 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation (75 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Optimiser la qualité de vie au travail.	Nombre de nouveaux gestes mis en œuvre	Avoir accompli les trois gestes proposés.
Créer des outils de gestion afin d'assurer une relève efficace et efficiente pour l'organisation.	Outils développés	3 outils
Appliquer des mesures favorisant le développement des connaissances et des compétences et la reconnaissance des employés.	Nombre de jour de formation par ETC	1,5 jour par ETC

Mettre en œuvre des mesures favorisant le développement des compétences et permettant d'assurer une relève adéquate.	Nombre d'employés ayant bénéficié de mesures	Tout nouvel employé aura bénéficié d'une formation sur mesure.
--	--	--

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Taux de croissance de la productivité du travail au Québec

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Il faut aussi chercher à augmenter le taux d'emploi et à améliorer les conditions de travail (rémunération, organisation du temps de travail et niveau de productivité).

« La hausse constante de la productivité du travail figure parmi les éléments les plus déterminants de la croissance économique à long terme. Dans un contexte de libéralisation des marchés et de concurrence mondiale intensifiée, elle permet aux entreprises de demeurer concurrentielles tout en préservant leur capacité à offrir des emplois bien rémunérés et de qualité. Par ailleurs, elle atténue sensiblement les effets des changements démographiques, notamment, ceux qui sont engendrés par le vieillissement de la population.

« Si le Québec réussit à améliorer la productivité du travail, la société québécoise aura à sa disposition des richesses accrues, des services publics plus variés et de meilleure qualité, et les moyens d'assurer le développement de son économie.

« L'accroissement de la productivité du travail peut avoir des effets sur le stock de capital produit du Québec. Ces effets peuvent notamment se traduire par une augmentation de biens et services produits. D'ordre général, l'accroissement de la productivité résulte d'une amélioration des techniques de travail (acquisition de connaissances) ou d'une hausse qualitative ou quantitative du capital fixe (machine, outillage, bâtiment). »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.5 Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

Les changements démographiques peuvent potentiellement avoir des répercussions importantes sur les finances publiques, telles qu’une augmentation des dépenses publiques en santé ou la baisse des revenus provenant des impôts ou des taxes et, par effet cumulatif, une augmentation de la dette. C’est pourquoi les organisations sont invitées à axer leurs efforts sur la pérennisation des fonds publics afin de pouvoir transmettre des finances publiques en santé aux générations futures.

Ainsi, 12 organisations comptent apporter une contribution par une des actions inscrites dans leur Plan d’action, tandis que 51 autres ont l’intention de contribuer indirectement à l’atteinte de cet objectif. Ces 63 ministères, organismes ou entreprises publiques emploient près de 55 % du personnel de l’Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 16 actions seront mises en œuvre afin de concourir à l’atteinte de l’objectif 16. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

- 1. Assurer la pérennité de différents fonds publics par :
 - o une gestion saine, rigoureuse et efficiente;
 - o une veille des facteurs de risques pouvant influencer sur les fonds publics;
 - o l’implantation de nouvelles dispositions législatives;
 - o de nouveaux projets d’investissement.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 16 actions qui font l’objet d’un engagement formel, 7 sont débutées, alors que 9 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l’état d’avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation (67 %).

☞ Exemples d’actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l’objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Créer un groupe de travail dédié à l’élaboration d’un outil d’analyse sur les conditions de traitement du développement durable en termes économiques.	Outil d’analyse sur les conditions de traitement du développement durable en termes économiques	Proposition d’un outil d’analyse dans le Guide de pratique des chercheurs
Mettre en œuvre des pratiques ou activités contribuant à améliorer la performance du Ministère.	Nombre de pratiques ou d’activités mises en œuvre	2 pratiques ou activités mises en œuvre au 31 mars 2013.
S’assurer que chacun paie sa juste part des impôts, des taxes et des contributions sociales et bénéficie des sommes auxquelles il a droit.	Versement des crédits et des prestations aux citoyens et aux entreprises	Montants de crédits accordés en vertu des programmes sociofiscaux
Assurer la pérennité du régime d’assurance en indemnisant les personnes accidentées de façon juste et équitable, et ce, au meilleur coût possible pour différentes catégories de cotisants.	% de réalisation des activités planifiées	100 %

Proposer des ajustements au Régime de rentes du Québec pour l'adapter aux nouvelles réalités et en assurer la pérennité.	Propositions de mise à jour du Régime	D'ici 2011, soumettre au gouvernement des propositions permettant au taux d'équilibre du Régime de ne pas dépasser de plus de 0,3 point le taux de cotisation.
--	---------------------------------------	--

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Rembourser la dette publique devient [...] un impératif pour pouvoir transmettre des finances publiques en santé aux générations futures.

« C'est dans cette optique que le gouvernement du Québec a institué le Fonds des générations qui est voué à l'accumulation de sommes réservées au remboursement de la dette publique. En effet, une diminution de l'importance relative de cette dette peut stimuler la croissance économique et l'emploi, en accentuant les possibilités d'investissements. À l'inverse, une dette publique élevée peut augmenter le fardeau fiscal qui, à son tour, décourage l'épargne, l'offre de travail et l'investissement.

« Ainsi, tous les efforts de réduction de la dette contribuent à accroître l'équité intergénérationnelle, puisqu'ils peuvent faire bénéficier les générations futures d'une plus grande marge de manœuvre financière et leur permettre de se développer dans un environnement économique favorable. Par ailleurs, ils créent un espace propice à une amélioration du niveau de vie global des citoyens actuels et futurs.

« En somme, une réduction du ratio dette/PIB peut se refléter sur le stock de capital financier et plus particulièrement sur les actifs financiers du gouvernement, puisqu'une partie des ressources financières libérées peut être investie dans des produits financiers (placement à long terme, court terme, etc.), dans la construction d'infrastructures (routes, bâtiments, etc.) ou dans le financement de programmes sociaux et environnementaux. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.6 Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Cette orientation expose la volonté explicite de favoriser une occupation et un développement équilibrés du territoire du Québec. Cette volonté s'exprime, entre autres, par la recherche d'un développement intégré du territoire et la préservation de l'abondance et de la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. Pour ce faire, les organisations sont invitées à poursuivre l'atteinte de trois objectifs gouvernementaux :

- ✎ Objectif 18 – Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- ✎ Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- ✎ Objectif 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

✎ **EN BREF...**

Objectif 18

42 organisations (plus de 59 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 31 formellement par 54 actions regroupées sous trois thématiques.

Les 68 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie) et 2 indicateurs de performance administrative.

Objectif 19

42 organisations (plus de 49 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 16 formellement par 19 actions regroupées sous une thématique.

Les 32 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 20

48 organisations (plus de 50 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 21 formellement par 26 actions regroupées sous une thématique.

Les 40 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.6.1 Objectif 18 - Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

L'intégration des impératifs du développement durable dans la gestion du territoire repose, entre autres, sur la prise en compte des aspirations des collectivités, des particularités régionales, des caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement.

Ainsi, 42 organisations joindront leurs efforts, dont 31 d'entre elles formellement, afin d'intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. Elles représentent plus de 59 % du personnel de l'Administration qui évolueront au sein d'organisations qui comptent mener des actions afin de concourir à l'atteinte de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 54 actions seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

- 1. Favoriser un développement plus harmonieux et pérenne des territoires urbains et ruraux par :
 - o la bonification ou l'élaboration d'orientations ou de lois en matière d'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable;
 - o le développement des systèmes de transport selon les besoins des clientèles;
 - o l'application et l'évolution du système forestier;
 - o le développement des projets de quartiers éconergétiques.
- 2. Mobiliser les intervenants des secteurs public et privé ainsi que les citoyens concernés par l'aménagement et la démarche de développement des territoires pour favoriser la concertation entre intervenants par :
 - o l'émission d'avis de prise en compte de l'efficacité énergétique et des énergies émergentes;
 - o la production d'études, la diffusion et la production de guides de bonnes pratiques et de documents techniques sur la planification territoriale et le développement durable;
 - o la sensibilisation et la formation des acteurs du domaine de l'aménagement du territoire et du développement régional à la prise en compte des principes de développement durable dans leurs interventions;
 - o la participation des citoyens par l'instauration de processus de consultation publique en aménagement du territoire.
- 3. Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 54 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 24 sont débutées, 7 sont posées, 3 ont complétées, 19 ne sont pas débutées et 1 a été retirée.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (67 %) et prestation (24 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
--------	------------	-------

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial.	Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le Ministère	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013
Se donner une vision intégrée du développement du transport collectif en lien avec les orientations d'aménagement du territoire.	Pourcentage d'augmentation de l'achalandage	Augmentation de l'achalandage de 8 %
Prendre en considération <i>a priori</i> les préoccupations sociales, économiques et environnementales ainsi que les balises de la Stratégie d'aménagement durable des forêts dans le calcul des possibilités forestières.	Nombre d'unités d'aménagement forestier intégrant des paramètres d'aménagement durable des forêts dans le calcul des possibilités forestières 2013-2018	100 % des unités d'aménagement forestier intégrant des paramètres d'aménagement durable des forêts dans le calcul des possibilités forestières 2013-2018
Promouvoir une approche de développement local et régional intégrée, basée sur les principes du développement durable afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Nombre d'activités de promotion	Trois par année
Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).	Nombre d'avis ministériels sur les Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)	D'ici 2011, 16 avis
Améliorer la capacité des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines à prendre en compte les principes de développement durable dans leurs planifications et leurs interventions en aménagement du territoire.	Formation d'un comité conjoint Ministère-partenaires municipaux pour déterminer les mesures nécessaires à l'amélioration de la capacité du milieu municipal à réaliser un développement plus durable	Comité créé d'ici la fin 2009
Favoriser une intégration accrue des principes de développement durable dans l'application et l'évolution du régime forestier sur le territoire de l'Entente.	Nombre d'initiatives conduites par le Conseil	Un minimum d'une initiative spécifique identifiée annuellement au plan stratégique du Conseil
Mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole.	Signature des protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des MRC participantes aux projets pilotes	Signature de huit protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des huit MRC d'ici mars 2010

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

1. Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Bénéficiant d'importantes réserves d'eau et souhaitant les protéger, le Québec s'est doté d'une Politique nationale de l'eau qui prévoit notamment réduire la fréquence des débordements des réseaux unitaires d'égout qui peuvent survenir en temps de pluie.

« Il importe aussi d'optimiser les investissements en infrastructures, en équipements et en services et de les localiser dans les milieux de vie de façon à en maximiser l'usage et l'efficacité.

« Ces débordements entraînant des contaminations par des organismes pathogènes ou par des substances organiques ou inorganiques nuisibles, les investissements réalisés sur les infrastructures existantes des réseaux d'égout ou pour l'installation de nouvelles infrastructures telles que les bassins de rétention permettent d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Ils concourent également à la protection de la santé de la population et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

« Par ailleurs, en contribuant à assurer la pérennité des infrastructures et à protéger les investissements publics, l'aide financière accordée aux municipalités permet une augmentation du capital produit, particulièrement de la valeur foncière du parc immobilier. »

➤ **Indicateurs de performance administrative**

Deux indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XIX. État d'avancement du Plan gouvernemental d'accompagnement conseil des acteurs qui soutiennent la dynamique territoriale de la démarche de développement durable (activité incontournable 3)

Le Plan gouvernemental prend la forme de quatre plans distincts. Deux de ces plans, élaborés par un groupe de ministères et d'organismes concernés, ont été adoptés par le Comité interministériel du développement durable avant le 31 mars 2009, soit le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des entreprises dans leurs démarches de développement durable et le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. Les plans d'accompagnement conseil pour les établissements du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux sont inscrits, sous la forme d'actions formelles, dans les plans d'action de développement durable du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les détails des engagements pris par les ministères et les organismes à l'égard de la mise en œuvre des dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial sont décrits à la section 1.2.3 du présent Rapport. Ils démontrent qu'alors où les quatre plans d'action n'étaient pas encore en vigueur, déjà au moins 24 organisations, représentant près de 30 % du personnel de l'administration publique, se sont engagées formellement à en mettre en œuvre les dispositions.

XX. Taux de chaque type d'organisations (entreprises, organismes municipaux, réseau de la santé et réseau de l'éducation) ayant adopté une démarche de développement durable

Les plans d'accompagnement conseil n'étant pas en vigueur en 2008-2009, aucun résultat ne peut être communiqué à cet égard.

La cible fixée dans le Système intégré d'indicateurs de développement durable est de 20 % de chacun des types d'organisations (entreprises, organismes municipaux, établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux) d'ici 2013.

2.6.2 Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

L'aménagement et le développement du territoire de façon durable visent, entre autres, à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités, autant urbaines que rurales ou territoriales, de même que des communautés autochtones. Les organisations sont invitées à collaborer à l'atteinte de cet objectif.

On dénombre 16 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 26 autres y contribueront indirectement. Au total, elles représentent plus de 49 % du personnel de l'Administration qui évolueront au sein de ces organisations.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 19 actions seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

- 1. Soutenir le développement des communautés et des régions en :
 - o favorisant le partage d'expériences, de compétences et d'outils de connaissance sur la mobilisation et le potentiel de développement des communautés;
 - o favorisant la participation de régions et de communautés sous-représentées (dont les autochtones) dans différents projets;
 - o prenant en compte davantage les principes de développement durable dans les interventions gouvernementales en matière de développement régional et local;
 - o développant l'emploi, notamment en faisant affaire avec des entreprises locales.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 19 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 9 sont débutées, 2 sont posées alors que 8 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (47 %) et prestation (38 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Accompagner les six MRC couvertes par la Politique nationale de la ruralité dans la mise en œuvre de cette politique gouvernementale.	Nombre de rencontres de la Table régionale des agents de développement rural	Avoir tenu quatre rencontres de la Table des agents ruraux lors de l'exercice financier 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013.
Maintenir et renforcer au besoin l'approche d'analyse des plans généraux d'aménagement forestier selon la vision de développement durable sous-jacente à l'Entente.	Taux de révision et de suivi des plans généraux	100 % des plans sont révisés et suivis
Conclure des ententes sur la prestation des services policiers autochtones en misant notamment sur la régionalisation des services.	Taux de couverture du territoire des communautés autochtones admissibles desservies localement au 31 mars 2011	100 % de couverture du territoire des communautés autochtones accessibles desservies localement au 31 mars 2011

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Un développement durable et intégré du territoire rural passe notamment par la mise en place de mécanismes qui favorisent la concertation des instances régionales et qui suscitent la mobilisation des populations pour réaliser des projets locaux créateurs de richesse.

« Il faut poursuivre et intensifier l'application de conditions facilitant le partage des responsabilités et la participation active des instances régionales et locales [...] dans leur propre développement.

« À cet égard, les pactes ruraux offrent aux instances régionales une souplesse et une autonomie d'action qui leur permet de participer activement au développement de leur région en tenant compte de ses particularités, de ses caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement qui se présentent. Ainsi, les projets issus des pactes ruraux contribuent à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités qui les ont fait naître, en plus de participer à la prospérité économique de l'ensemble de la société québécoise.

« Par ailleurs, le développement des collectivités rurales peut avoir un effet positif sur la protection et la mise en valeur du territoire zoné agricole et, plus globalement, sur le capital naturel. Le maintien d'une ruralité québécoise forte est primordial, alors que les territoires qui en font partie représentent un patrimoine collectif qui doit être préservé et développé de façon durable. »

II. Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Toutes les collectivités, dont les collectivités rurales, doivent avoir les moyens de se mobiliser afin de mettre en œuvre des projets visant à améliorer leurs conditions de vie.

« La mise sur pied de projets novateurs tels que les laboratoires ruraux vise à renforcer la capacité des collectivités à se développer. Réalisés dans des secteurs sensibles de l'économie des régions, ces projets contribuent notamment à assurer la viabilité et la résilience des communautés rurales en apportant des solutions potentielles à certaines problématiques rurales non résolues.

« Préparer la ruralité de demain relève d'un juste équilibre entre ce qui la caractérise – en matière d'activités, de ressources, de traditions, de savoir-faire et d'organisation locale du développement – et l'ouverture à de nouvelles approches et à des dimensions inédites dans la mise en valeur du territoire.

« En concourant à assurer la pérennité des activités agricoles et des collectivités rurales les laboratoires ruraux favorisent la protection et la mise en valeur du territoire zoné agricole et, plus globalement, du capital naturel. Le maintien d'une ruralité québécoise forte est primordial, alors que les territoires qui en font partie représentent un patrimoine collectif qui doit être préservé et développé de façon durable. »

III. Nombre de produits de spécialités soutenus

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le développement intégré du territoire repose également sur l'abondance et la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. La mise en valeur de ces ressources s'appuie sur la réalisation de projets créateurs de richesse et mobilisateurs pour les populations des régions.

« La conception et la fabrication de nouvelles gammes de produits de spécialité dans les milieux ruraux contribuent à l'accroissement de la viabilité des collectivités locales et régionales, en favorisant la diversification de leur économie et la mobilisation des populations, de même qu'en suscitant une occupation plus dynamique des territoires ruraux.

« L'originalité des produits devient une des marques de commerce d'une nouvelle ruralité québécoise qui, dans un grand nombre de cas, déborde nos frontières et profite de la

mondialisation des marchés.

« Rendues possibles grâce au savoir-faire et aux capacités d'innovation des artisans et des promoteurs des milieux ruraux, ces créations ont un effet non négligeable sur le capital social. D'une part, elles concourent à l'amélioration de la qualité de vie des producteurs et des artisans. D'autre part, la notoriété acquise grâce à la mise en valeur de potentiels propres à chaque région favorise l'éveil d'un sentiment de fierté et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance. »

IV. Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Il est également primordial d'assurer le développement, la survie et la transmission des connaissances et des pratiques locales et traditionnelles qui contribuent à maintenir et à améliorer la qualité de vie.

« La langue est vitale pour le développement d'une identité culturelle forte et le maintien du tissu social. Elle s'avère un élément déterminant de l'évolution d'une société, car elle contribue à son épanouissement et à l'appropriation de ses valeurs fondamentales par les plus jeunes. Il est donc important pour les communautés autochtones de préserver leur langue qui constitue le fondement de leur héritage culturel.

« Parce qu'elles confèrent un sentiment d'appartenance fort et qu'elles facilitent la socialisation entre les générations, les langues autochtones permettent de renforcer la viabilité et la résilience des communautés amérindiennes et inuites. Ainsi, leur utilisation quotidienne par un plus grand nombre d'Autochtones contribue à l'amélioration de l'état du capital social. »

🔄 Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.6.3 Objectif 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

L'essor de toutes les régions du Québec repose notamment sur la livraison des services le plus près possible des citoyens et le renforcement de la démocratie locale. En outre, il importe de donner des moyens aux collectivités de se mobiliser afin de mettre en œuvre des projets visant à améliorer leurs conditions de vie, et ce, dans un souci d'équité et d'efficience.

On dénombre 21 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 27 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Au total, elles représentent plus de 50 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 26 actions seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif 20. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique:

- 1. Maintenir et améliorer l'accessibilité aux services publics en :
 - o mettant à la disposition des clientèles des outils pour améliorer l'accessibilité à différents services (trousses d'aide, installations d'équipements de visioconférence, réseau de référence);
 - o mettant au point de nouveaux services ou de nouvelles activités (éducatives, culturelles, programmes, événements) pour répondre aux besoins locaux;
 - o établissant des contacts et favorisant le réseautage avec des partenaires pouvant influencer sur l'accès aux services;
 - o augmentant l'accessibilité et la pénétration de l'information auprès des clientèles et des citoyens (notamment par l'utilisation du Web).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 26 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 10 sont débutées, 3 sont posées alors que 13 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (38 %) et prestation (35 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Accroître l'offre des services de télésanté sur le territoire du Québec.	Nombre d'équipements déployés	120 stations de visioconférence en 2009-2010; 180 stations de visioconférence en 2010-2011; 50 stations de visioconférence en 2011-2012
Mettre en œuvre les programmes prévus dans la Politique québécoise du transport collectif relevant [de l'organisme].	% d'augmentation de l'achalandage du transport en commun	Plusieurs cibles, dont 8 % d'augmentation de l'achalandage du transport en commun
Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité.	Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue	3 municipalités par année jusqu'en 2013

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La population doit avoir accès à des services publics de qualité, compte tenu de la capacité financière de l'État et des contingences régionales.

« Les services de garde constituent un service de base et l'un des éléments majeurs des politiques publiques concernant la famille. Ils permettent de créer un contexte favorable à la réalisation du désir d'enfant en favorisant notamment la conciliation travail-famille-études pour les parents. Les services de garde peuvent également contribuer à une plus grande égalité des genres en facilitant l'accès au marché du travail ou le retour en emploi des mères de jeunes enfants. Ils rendent possible l'épanouissement personnel et la réalisation des parents au sein de leur communauté. À cet égard, permettre au plus grand nombre possible d'enfants de moins de 5 ans de profiter des services de garde éducatifs régis constitue une condition propice à la hausse des naissances.

« L'accès à un service de garde de qualité peut contribuer à l'amélioration du capital humain. Elle favorise le développement des habiletés et des compétences des enfants, notamment en les habituant à la vie en collectivité et en les préparant à la scolarisation. De plus, l'existence de structures de garde peut concourir à la hausse du taux d'activité des mères de jeunes enfants. »

II. Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La qualité de vie des établissements humains est aujourd'hui un facteur attractif qui favorise leur développement et leur compétitivité.

« L'accessibilité aux services de base constitue un élément déterminant pour le mieux-être des populations. À cet égard, aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée implique entre autres que chaque citoyen puisse bénéficier des services de soins de santé dont il a besoin.

« L'accès aux services de soins de santé lorsque le besoin se fait ressentir peut contribuer à améliorer l'état de santé des individus, leur qualité de vie et leur espérance de vie. Par ailleurs, des individus en santé sont plus susceptibles d'être productifs et actifs au sein de leur collectivité, et ainsi, d'en améliorer la vitalité de même que les perspectives économiques.

« Ainsi, une diminution de la proportion des personnes qui ont déclaré avoir eu des besoins de soins de santé non comblés peut avoir un effet positif sur l'état du capital humain et du capital social. »

III. Achalandage du transport en commun

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Il importe aussi d'optimiser les investissements en infrastructures, en équipements et en services et de les localiser dans les milieux de vie de façon à en maximiser l'usage et l'efficacité. Enfin, la population doit avoir accès à des services publics de qualité (...).

« Une société qui s'engage dans une démarche de développement durable doit développer l'offre de transport en commun afin de le rendre plus accessible. Il permet le maintien d'un tissu social fort au sein des communautés, puisqu'il représente pour certains le seul mode de transport pour se rendre au travail, pour se déplacer vers des établissements de santé et d'enseignement ou pour participer à des activités de loisir.

« Par ailleurs, le transport en commun favorise la compétitivité des entreprises et des pôles économiques régionaux, notamment en réduisant les coûts associés à la congestion routière. Il exerce également un pouvoir attractif pour les entreprises désirant s'installer sur le territoire en leur permettant d'étendre le bassin de main-d'œuvre qualifiée et d'améliorer la qualité de vie des employés.

« En favorisant la diminution du nombre de voitures sur les routes, le transport en commun peut exercer un effet positif sur l'état du capital humain notamment sur la qualité de vie des citoyens et sur la santé publique. Il contribue notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et le nombre d'accidents de la circulation. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.7 Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

La sauvegarde et le partage du patrimoine collectif constituent des préoccupations de la société québécoise, puisqu'il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forment l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier. Également, il s'agit de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel tout en respectant la capacité de support des écosystèmes. Trois objectifs sont énoncés dans la stratégie gouvernementale afin de répondre à ces préoccupations :

- ↳ Objectif 21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
- ↳ Objectif 22 – Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- ↳ Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

📌 **EN BREF...**

Objectif 21 48 organisations (plus de 32 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 28 formellement par 42 actions regroupées sous deux thématiques. Les 73 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie). Objectif 22 28 organisations (plus de 35 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 13 formellement par 27 actions regroupées sous une thématique. Les 37 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 6 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie). Objectif 23 42 organisations (plus de 47 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 19 formellement par 23 actions regroupées sous deux thématiques. Les 34 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de performance administrative.

2.7.1 Objectif 21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Les patrimoines culturel et scientifique, et leur renforcement, sont une source de mieux-être et de prospérité pour la société québécoise. Les organisations jouent un rôle moteur dans la promotion et à la mise valeur de ces patrimoines. Par leurs engagements, elles préserveront les témoins d'une histoire riche et unique pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

On dénombre 28 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 20 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Au total, elles représentent plus de 32 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 42 actions seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Assurer la conservation et mettre en valeur le patrimoine en :
 - o développant l'offre numérique sur le Web afin de permettre aux clientèles de consulter des documents à distance (études, rapports);
 - o organisant et réalisant des expositions et des événements spéciaux dans diverses régions du Québec pour favoriser la diffusion du patrimoine culturel auprès de la collectivité;
 - o développant des outils de sensibilisation et de gestion assurant une meilleure protection;
 - o organisant et planifiant des activités de transfert de connaissances (forums, colloques, tables rondes) et en documentant ces connaissances;
 - o accroissant la collaboration entre des intervenants des milieux culturel et scientifique.
- 2. Enrichir le patrimoine collectif par :
 - o la modernisation des infrastructures de transport collectif;
 - o la participation à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes et des organismes professionnels (bourses, soutien financier);
 - o le développement de systèmes informatiques afin de contribuer aux besoins de recherche (moteur de recherche, développement d'un mode d'échange).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 42 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 23 sont débutées, 6 sont posées alors que 13 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (41 %) et prestation (44 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Mettre en valeur le patrimoine culturel du Québec.	Nombre d'expositions d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois	Une exposition réalisée en 2010
Réaliser les études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel, dans une perspective de développement durable.	Nombre d'études qualitatives complétées et diffusées	Compléter et diffuser les six études suivantes d'ici 2013.

Développer et mettre en œuvre le portail québécois des connaissances sur l'eau.	État d'avancement du développement et de la mise en œuvre d'un système d'information sur les ressources en eau qui permet le partage des connaissances touchant ce patrimoine naturel québécois	Avoir développé les modes informationnel et interactionnel du Portail des connaissances sur l'eau d'ici 2011.
Déterminer les besoins d'infrastructures pour assurer la protection du patrimoine.	Travaux réalisés pour réhabiliter les lieux de conservation de [l'organisation]	Débuter le programme de rénovation des réserves d'archives et de livres rares d'ici 2011. Terminer le programme de rénovation des réserves d'archives et de livres rares d'ici 2014.
Conserver l'architecture originale de certains bâtiments et voir à restaurer les œuvres d'art.	État d'avancement des travaux de restauration des œuvres d'art	Réalisation de 50 % des travaux de restauration des œuvres d'art
Consolider le programme d'acquisition et de diffusion des œuvres d'artistes québécois.	Dotation dédiée à l'acquisition d'œuvres d'artistes québécois contemporains	0,01 % du revenu annuel brut de la Société
Maintenir et bonifier si possible les activités soutenant la mission même du Musée.	Renouvellement de salles permanentes	Renouvellement d'au moins une salle permanente d'ici 2011

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

1. Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Fondement de l'identité d'un peuple, la culture façonne la vie collective notamment par ses normes, ses systèmes de valeurs, ses institutions, ses règles, ses traditions et ses croyances. Le patrimoine culturel, qui contribue à l'expression de cette identité, constitue un puissant facteur de cohésion sociale.

« Il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forgent l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier.

« La résilience du patrimoine culturel dépend, entre autres, de la persistance que mettent et mettront les citoyens d'aujourd'hui et de demain à conserver et à mettre en valeur les multiples facettes de ce patrimoine. À cet égard, le Fonds du patrimoine culturel québécois suscite l'engagement des divers acteurs sociaux et favorise leur la participation au mouvement de promotion de notre héritage collectif.

« Les efforts consentis pour assurer la pérennité du patrimoine culturel peuvent exercer un effet positif sur le capital social, notamment en contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et à augmenter la part des secteurs de la culture et des communications dans l'ensemble de l'activité économique. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.7.2 Objectif 22 – Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Dans l'optique de vouloir transmettre aux générations futures des biens, des pratiques ou des ressources naturelles qui forment notre patrimoine écologique, culturel, scientifique et économique, il importe d'en assurer la protection et la mise en valeur. Ce patrimoine est une source de mieux-être et de prospérité.

On dénombre 13 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 15 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Au total, elles représentent plus de 35 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 27 actions seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif 22. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

- 1. Promouvoir et conserver la valeur du patrimoine et des ressources naturelles par :
 - o la mise en œuvre de pratiques, d'activités ou de projets pour améliorer la gestion écologique;
 - o le soutien financier aux initiatives d'organismes désirant promouvoir et conserver la valeur du patrimoine naturel;
 - o des activités de consultation et d'accompagnement des acteurs du milieu;
 - o une veille sur les pratiques, la préparation et la réalisation de plans de protection.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 27 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 7 sont débutées, 1 est posée, 2 sont complétées et 17 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types effets (46 %) et réalisation (46 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Poursuivre et développer la mise en œuvre des pratiques et des activités pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.	Nombre de pratiques ou d'activités mises en place	Dix pratiques et activités d'ici 2013
Améliorer les méthodes d'intervention pour la maîtrise de la végétation en distribution afin de mieux protéger la biodiversité.	Proportion des travaux de maîtrise de la végétation intégrant des mesures de renforcement de la biodiversité (%)	2009 : 80 %
Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte.	Taux de récoltes annuelles des cerfs de Virginie, orignaux et ours noirs	Ratio plus petit ou égal à 1
Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles.	Superficie protégée et restaurée	D'ici 2011, 50 000 hectares
Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques.	Nombre de EFE ayant obtenu un statut légal	50 EFE d'ici 2011

Mettre en œuvre les actions d'évitement et de réduction inscrites dans le Plan d'action québécois sur les changements climatiques 2006-2012 et les mesures d'efficacité énergétique inscrites dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui relèvent [de l'organisme] et qui sont du domaine du transport des marchandises.	Quantité d'émissions de GES prévue dans le Plan d'action québécois sur les changements climatiques 2006-2012 qui peut être potentiellement évitée et réduite et qui relève du Ministère	Potentiel de réduction et d'évitement de 1460 kt de GES d'ici à 2012
Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.	Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDEP	Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☛ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Six indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Il est souhaitable d'utiliser avec prudence les ressources non renouvelables et d'user des ressources renouvelables sans en compromettre la régénération. En fait, les activités de développement de toute nature et l'exploitation de ressources agricoles, forestières, aquatiques doivent respecter la capacité de support des écosystèmes.

« Les dépenses engagées par les entreprises pour la protection de l'environnement, que ce soit dans une approche préventive ou curative, s'avèrent nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine collectif. Elles permettent de réduire l'impact négatif des activités économiques sur l'environnement. Ainsi, elles peuvent contribuer à préserver la biodiversité et la qualité de l'environnement des générations actuelles et futures.

« Elles ont également une incidence positive sur l'économie et sur le marché du travail, en favorisant le développement d'une industrie de l'environnement et l'éclosion d'un marché de produits et de services novateurs. Les dispositions légales auxquelles les entreprises doivent se conformer pour une meilleure protection de l'environnement représentent un débouché pour la recherche et la technologie environnementales et peuvent être à l'origine de progrès scientifiques et d'innovations.

« Les dépenses de protection de l'environnement contrent la détérioration de l'état du capital naturel. Elles peuvent notamment avoir un effet sur la qualité de l'eau, la santé des écosystèmes forestiers et sur la qualité de l'air. »

II. Émissions de gaz à effet de serre

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Une société qui veut assurer sa prospérité économique, son épanouissement et la protection de son milieu de vie agit en amont des catastrophes et autres événements ou phénomènes pouvant générer des effets néfastes, tels ceux provoqués par les changements climatiques [...]

« L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre, principalement celles de nature anthropique, ont un effet non négligeable sur la température. Les changements climatiques provoqués par une augmentation des GES peuvent être préoccupants en raison de leurs impacts sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur de nombreux secteurs économiques.

« Au cours des prochaines années, le Québec devra réduire ses émissions de GES tout en maintenant une économie forte et durable [...]

« Concourant aux principes de précaution et de prévention, la réduction des émissions de GES constitue un objectif tant national que mondial qui contribue à atténuer les impacts de l'activité humaine sur le climat, dimension centrale du capital naturel. »

III. Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le dioxyde de soufre (SO₂) participe, avec d'autres substances comme les oxydes d'azote (NOX) et leurs dérivés, à la formation d'aérosols acides qui contribuent notamment à l'acidification des lacs, au dépérissement de la végétation et à la dégradation du parement des infrastructures. En outre, les émissions de SO₂ peuvent avoir des incidences non négligeables sur la santé des individus et sur l'économie. Toutefois, il n'existe pas d'évaluation précise de l'ampleur de ces effets.

« [...] la production de biens et de services consomme des ressources naturelles, rejette des matières résiduelles et génère parfois des risques d'accidents qu'il est possible de prévenir et de réduire [...].

« À cet égard, le développement de pratiques de production et de consommation responsables, ayant pour effet de réduire les émissions de SO₂, s'avère déterminant pour la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.

« Dans une perspective de développement durable, l'imposition d'un plafond aux émissions de SO₂ contribue à atténuer ou à limiter les effets indésirables de ce polluant sur le capital naturel (qualité de l'air, de l'eau et des écosystèmes terrestres), sur le capital humain (santé) et sur le capital produit (infrastructures). »

IV. Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le patrimoine écologique [...] est une source de mieux-être et de prospérité. Dans une perspective de développement durable, il est primordial de le considérer comme un héritage à transmettre aux générations futures et de le gérer adéquatement.

« L'eau joue un rôle important pour le développement économique, social et culturel du Québec. Or, l'expansion économique et la croissance de la population exercent des pressions sur cette ressource convoitée, si bien que sa pérennité pourrait être compromise, à long terme.

« À cet égard, la mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau vise notamment à assurer un accès équitable aux ressources en eau et leur disponibilité à long terme; à améliorer la qualité de vie; à sauvegarder le patrimoine naturel, social et culturel lié à l'eau.

« En somme, l'application de mesures cherchant à allier la protection de l'environnement, l'intégrité de la ressource ainsi que le développement économique et social contribue à améliorer l'état des différents capitaux et plus particulièrement, celui du capital naturel. »

V. Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'eau joue un rôle important dans le développement économique, social et culturel de la société. La demande en eau étant grandissante, des mesures d'évaluation d'impact des prélèvements d'eau doivent être appliquées afin d'assurer la pérennité de la ressource.

« [Il est] souhaitable d'utiliser avec prudence les ressources non renouvelables et d'user des ressources renouvelables sans en compromettre la régénération.

« L'une des mesures prévues dans l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent vise notamment l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau. Cette évaluation permettra de quantifier et de qualifier les effets globaux des prélèvements d'eau qui, pris individuellement, peuvent avoir de faibles répercussions.

« Cette évaluation peut donc jouer un rôle important dans la conservation de la ressource eau et plus globalement, du capital naturel. »

VI. État d'avancement du nouveau régime forestier

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Les activités de développement de toute nature et l'exploitation des ressources agricoles, forestières, aquatiques ou minières doivent respecter la capacité de support des écosystèmes.

« Richesse naturelle inestimable, la forêt constitue une composante déterminante du capital naturel pour le Québec, puisqu'elle assure des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes. La forêt doit donc être protégée et mise en valeur. Par conséquent, le nouveau régime forestier vise entre autres à garantir la pérennité de cette ressource.

« Dans une perspective de développement durable, il importe de gérer la forêt de façon à sauvegarder un patrimoine collectif au bénéfice des générations actuelles et futures. Le nouveau régime forestier contribuera à protéger et mettre en valeur le capital naturel du Québec, en permettant de générer un volume de bois suffisant et de qualité pour les différents usages. »

☞ **Indicateurs de performance administrative**

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.7.3 Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

Les pays et les nations sont de plus en plus interdépendants. La responsabilité commune des peuples vis-à-vis des défis sociaux, environnementaux et économiques appelle à la coopération. En ce sens, les organisations sont invitées à intensifier leur coopération avec leurs partenaires nationaux et internationaux dans des projets intégrés de développement durable.

On dénombre 19 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 23 organisations soulignent pour leur part une contribution indirecte. Au total, elles représentent plus de 47 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 23 actions seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif 23. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Sensibiliser les partenaires nationaux et internationaux en :
 - o incluant le thème du développement durable lors d'ateliers, de conférences, d'activités ou de présentations.
- 2. Renforcer la coopération avec les partenaires par :
 - o l'élaboration de projets internationaux respectueux d'une démarche de développement durable;
 - o la création de nouveaux réseaux de contacts pour obtenir davantage de collaborations et d'engagements;
 - o le partage des expertises, du savoir-faire et des technologies par des outils de formation et d'information;
 - o la conception d'outils de diplomatie publique et l'appui à la réalisation d'études afin de soutenir le développement de partenariats en matière de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 23 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 13 sont débutées, 3 sont posées, 2 sont complétées et 5 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types effets (21 %) et réalisation (53 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Promouvoir et mettre en place avec ses pairs un projet qui prend en compte la démarche de développement durable.	Nombre de projets avec nos pairs, qui prennent en compte la démarche de développement durable	Un projet d'ici 2013
Établir des partenariats et des collaborations avec d'autres MO dans une perspective de développement durable.	Nombre de nouveaux gestes mis en œuvre	Avoir accompli les trois gestes proposés.
Soutenir les activités visant le partage des savoirs policiers de la communauté internationale francophone.	Nombre d'activités visant le partage d'expertises	80 % des activités ciblées d'ici 2011
Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action environnemental de l'industrie touristique en collaboration avec Tourisme Montréal.	Nombre d'heures consacrées	25 heures par année

Collaborer avec un acteur à un projet précis de développement durable.	Détermination de l'organisme et du projet	Un acteur choisi et un projet identifié en 2010
Établir divers partenariats pour des projets intégrés.	Nombre de participants	10 partenariats
Travailler conjointement avec les corps de police étrangers à l'avancement des idées et des pratiques respectueuses d'une démarche de développement durable.	Mise en œuvre de programmes de coopération internationale	Au moins un programme de coopération internationale

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Deux indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XXI. Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec

Le ministère des Relations internationales colligera, au cours de l'année 2009-2010, les premiers résultats relatifs aux actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec. Ces premiers résultats seront présentés dans le Rapport de l'année 2009-2010.

XXII. Initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable

Le ministère des Relations internationales colligera, au cours de l'année 2009-2010, les premiers résultats relatifs aux initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable. Ces premiers résultats seront présentés dans le Rapport de l'année 2009-2010.

2.8 Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective

La participation des citoyens à la vie collective est une préoccupation sur laquelle il faut mettre l'accent, puisqu'il s'agit d'une des avenues qui font progresser le Québec. En ce sens, deux objectifs ont été fixés dans la Stratégie gouvernementale afin de répondre à cette orientation :

- ↳ Objectif 24 – Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- ↳ Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

👉 **EN BREF...**

Objectif 24 58 organisations (plus de 37 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 31 formellement par 40 actions regroupées sous quatre thématiques. Les 55 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie). Objectif 25 62 organisations (plus de 77 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 27 formellement par 32 actions regroupées sous une thématique. Les 32 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de performance administrative.
--

2.8.1 Objectif 24 – Accroître l’implication des citoyens dans leur communauté

L’implication des citoyens dans leur communauté constitue un facteur de cohésion et de sécurité. Elle permet de renforcer les valeurs d’entraide, de solidarité, de démocratie, d’équité, d’autonomie et de développement des capacités collectives. Elle vise ultimement le développement et le renforcement du tissu social et des conditions de vie des citoyens.

Ainsi, 31 organisations joignent leurs efforts, par certaines des actions inscrites dans leur Plan d’action de développement durable, afin d’accroître l’implication des citoyens dans leur communauté, tandis que 27 autres contribueront indirectement ou partiellement à cet objectif. Au total, elles représentent plus de 37 % du personnel de l’Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 31 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l’égard de l’objectif 24 en ont mis ou en mettront 40 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques :

- 1. Favoriser l’implication citoyenne dans les processus décisionnels et dans leur communauté en :
 - o mettant en place et révisant des processus de consultation publique;
 - o offrant des programmes ou des activités qui favorisent l’implication citoyenne au sein des communautés.
- 2. Appuyer et promouvoir l’implication et l’engagement social des employés dans leur milieu par :
 - o la mise en place d’activités leur permettant de s’impliquer dans leur communauté
 - o l’allocation de temps aux membres du personnel afin qu’ils s’impliquent dans différentes activités à caractère communautaire.
- 3. Soutenir des projets axés sur la communauté par :
 - o la révision des processus d’attribution des commandites octroyées aux organismes locaux;
 - o l’établissement de critères de sélection des événements et des activités à soutenir en priorité.
- 4. Consolider la concertation et la coordination entre les acteurs locaux et régionaux et entre les secteurs d’activité par :
 - o la création de tables de concertation.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 40 actions qui font l’objet d’un engagement formel, 12 sont débutées, 11 sont posées, 2 sont complétées et 15 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l’état d’avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (46 %) et prestation (46 %).

☞ Exemples d’actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l’objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Amélioration du service à la clientèle et du processus de consultation.	Niveau de consultation	10 consultations par année
Procéder à des consultations régulières des organismes travaillant avec les personnes en situation de pauvreté en ayant soin de s’assurer que ces personnes elles-mêmes participent aux consultations.	Nombre de consultations	Trois par année

Mise à jour des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire.	Publication d'un bulletin d'information traitant des travaux sur les nouvelles orientations en matière d'action communautaire	1 ^{er} avril 2010
Organiser des activités d'entraide auprès de la communauté et sensibiliser notre personnel à l'importance de son implication.	Taux de participation à ces différentes activités	Taux de participation de 15 %
Permettre, sur les lieux de travail, la tenue d'activités dont les bénéficiaires iront à la communauté.	Nombre d'employés y ayant participé	La participation de 25 % du personnel dans au moins une activité, et ce, d'ici la fin de l'année 2012
Faire connaître les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions.	Nombre d'activités réalisées annuellement	4 activités par année
Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs en leur donnant l'occasion de partager leurs expériences et leurs connaissances.	Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité	10 activités d'ici 2013

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☛ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Les individus et les communautés qui participent à la vie collective contribuent davantage à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

« Le bénévolat est au cœur de l'implication citoyenne. Il témoigne de la vigueur de la contribution des citoyens au développement de leur communauté et au bien-être des personnes qui la composent. Que ce soit en raison du grand nombre de personnes visées, de la diversité des secteurs d'activité ou des milieux sociaux, le bénévolat permet de renforcer les liens entre les membres de la collectivité.

« Par ailleurs, l'engagement bénévole a un impact positif sur la santé physique et mentale des personnes bénévoles, en plus de favoriser l'acquisition de connaissances et le développement de leurs compétences.

« Le temps consacré au bénévolat contribue à l'amélioration du capital social, notamment parce qu'il joue un rôle important dans le soutien social offert par les collectivités aux gens qui en ont besoin. »

II. Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le milieu communautaire constitue un acteur de développement social et économique pour le Québec. En œuvrant dans les différentes collectivités, les organismes communautaires contribuent à améliorer les conditions de vie de nombreux Québécoises et Québécois. Le soutien financier qui est accordé pour la réalisation de la mission globale de ces organismes contribue à accroître leur autonomie d'action et leur stabilité financière.

« Les organismes associés au milieu communautaire, de par leur dynamique de prise en charge individuelle et collective, animent par leur action, des lieux d'engagement et de participation dans la vie de la communauté.

« L'action communautaire est un facteur de cohésion sociale alors qu'elle met de l'avant les valeurs d'entraide, de partage et de solidarité. Elle permet le développement d'une citoyenneté active, ce qui renforce les collectivités.

« Les personnes qui s'investissent dans l'action communautaire contribuent au resserrement des

liens sociaux dans les collectivités. L'action communautaire joue un rôle de critique et crée un espace de délibération qui constitue une manifestation concrète de participation sociale.

« Le soutien financier en appui à la mission globale permet aux organismes communautaires de continuer leurs activités dans les communautés, permettant notamment à la population de bénéficier d'un plus haut niveau de soutien social. Il participe ainsi à l'augmentation du capital social de la société. »

III. Proportion des candidatures féminines aux élections municipales

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La démocratie participative et la gouvernance démocratique permettent de prendre en compte les opinions, les connaissances et l'expertise des citoyens à l'égard de leur propre milieu de vie. Cette expertise citoyenne, au travers d'un processus démocratique, enrichit les prises de décision sur des projets ou des orientations qui les concernent [...].

« Une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles représente une valeur démocratique reconnue et défendue par la société québécoise.

« Parce que la municipalité est l'instance décisionnelle la plus proche des citoyennes et des citoyens, qu'elle influence notamment par ses décisions la qualité de vie, le développement socio-économique, l'habitation, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'apport des femmes est essentiel.

« Des changements de culture doivent s'opérer pour que la culture de l'égalité qui imprègne tous les rapports sociaux se transpose dans les sphères décisionnelles et permette aux femmes de participer activement au développement social et économique du Québec.

« Une plus forte représentativité des femmes aux élections municipales exerce une influence positive sur le capital social, alors qu'elle correspond aux principes d'égalité et d'équité qui façonnent la solidarité entre les membres d'une société. »

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.8.2 Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

La prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions est une valeur défendue par la Stratégie gouvernementale, puisque au travers d'un processus démocratique cette prise en compte enrichit les décisions sur des projets ou des orientations qui les concernent. En outre, toute démarche de développement durable ne peut se mettre en œuvre que si les citoyens participent aux exercices démocratiques.

Ainsi, 27 organisations joignent leurs efforts, par certaines des actions inscrites dans leur Plan d'action de développement durable, afin d'accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans leurs décisions. Également, 35 organisations contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif. Ces 62 organisations emploient plus de 77 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 27 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 25 en ont mis ou en mettront 32 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

- 1. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens en :
 - o recourant davantage à des audiences publiques, des séances de délibération, etc.;
 - o rendant compte des consultations (résultats) dans différentes publications (avis, rapport);
 - o encourageant les citoyens à se prononcer en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins (forum de consultation, sondage, entrevue individuelle, consultation en ligne);
 - o recourant à la médiation.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 32 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 10 sont débutées, 9 sont posées, tandis que 13 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types réalisation (59 %) et prestation (32 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Améliorer la communication et les démarches de consultation publique.	Nombre de consultations publiques effectuées destinées spécifiquement au public	Tenue d'au moins une consultation publique destinée spécifiquement au public d'ici 2012
Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats de [l'organisation] au regard de la période d'information et de consultation publiques et des audiences.	Taux de satisfaction des participants face aux services offerts	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants à au moins 80 %
Mettre en place divers moyens pour faire connaître [l'organisation] et permettre aux citoyens d'être mieux informés sur les services offerts.	Nombre d'outils rendus publics	3 outils

Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.	Participation (nombre, type, etc.) aux occasions d'échanges avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable	Diversité croissante des groupes consultés depuis 2005
Réaliser des analyses statistiques, effectuer des sondages et organiser des groupes de discussion pour évaluer les attentes et la satisfaction de la clientèle.	Indices de satisfaction et d'attentes des clients qui seront mesurés lors des sondages d'ici 2012	D'ici mars 2012, mesurer à deux reprises le taux de satisfaction et à une reprise les attentes des clients à l'égard des trois programmes.

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Un indicateur de performance administrative contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XXIII. Participation aux occasions d'échange (nombre, types, ...) avec la population et les organisations pour valider la démarche québécoise de développement durable

L'année 2008-2009 a été consacrée prioritairement à la mise en œuvre de la Stratégie et à l'adoption des plans d'action de développement durable des ministères et organismes. Aucune comptabilisation des occasions d'échanges autres que celles menées auprès de l'administration publique n'a donc été réalisée.

Toutefois, 41 présentations devant des groupes à l'extérieur de l'administration publique ont permis de les sensibiliser à cet égard ou de les accompagner dans leur propre démarche de développement durable.

La démonstration d'une diversité croissante des groupes consultés constitue la cible fixée pour le présent indicateur.

2.9 Orientation 9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques est au cœur même d'un développement durable, comme le sont l'efficacité économique, la protection de l'environnement et la participation citoyenne. Il importe de consentir des efforts importants pour résoudre cette problématique, notamment en concentrant les énergies sur quatre objectifs établis dans la stratégie gouvernementale :

- ↳ Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- ↳ Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplôme et la qualification de la population.
- ↳ Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
- ↳ Objectif 29 – Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

📌 **EN BREF...**

Objectif 26 56 organisations (plus de 53 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 28 formellement par 43 actions regroupées sous deux thématiques. Les 51 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 5 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 27 35 organisations (plus de 22 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 8 formellement par 10 actions regroupées sous deux thématiques. Les 14 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 28 56 organisations (plus de 57 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 16 formellement par 18 actions regroupées sous une thématique. Les 21 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).
Objectif 29 19 organisations (plus de 15 % du personnel de l'Administration) contribueront à cet objectif, dont 4 formellement par 4 actions regroupées sous deux thématiques. 5 indicateurs de suivi des actions ont été adoptés par les organisations.

2.9.1 Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les mesures destinées à prévenir la pauvreté et à lutter contre sa manifestation et l'exclusion sociale permettront d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Elles sont porteuses d'un accroissement du niveau de vie, qui est essentiel à l'épanouissement des individus et de la collectivité.

Ainsi, 28 organisations joignent leurs efforts afin de prévenir la pauvreté et de lutter contre celle-ci et l'exclusion sociale. Également, 28 organisations contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif. Au total, elles représentent plus de 53 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 28 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 26 en ont mis ou en mettront 44 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Intervenir auprès des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (analphabètes, autochtones, communautés culturelles, personnes présentant des limitations fonctionnelles) par :
 - o la mise en place d'actions contribuant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir de ces personnes;
 - o l'amélioration des équipements, standards et conditions de déplacement pour l'accessibilité physique des personnes handicapées aux services et aux bâtiments (dont les logements);
 - o l'implantation et le maintien de l'équité salariale, ainsi que la contribution à la sécurité financière des groupes ciblés;
 - o la préparation et la diffusion d'informations mieux adaptées à leurs besoins et facilitant leur accès aux services.
- 2. Soutenir les causes philanthropiques, les organismes ou différents programmes visant à prévenir et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 43 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 21 sont débutées, 5 sont posées, tandis que 17 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de type réalisation (39 %) et prestation (53 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Élaboration et mise en œuvre du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Dépôt du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Printemps 2010
Conseiller le ministre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions prises dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles et la prévention de la pauvreté persistante.	Nombre d'avis soumis	Deux par année
Poursuivre l'aide aux clients à faible revenu.	Nombre d'ententes de paiement pour clients à faible revenu	2009 : 22 000

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.	Montant alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec	10 millions de dollars d'ici 2013
Poursuivre ses efforts visant à maintenir à la fois la qualité du service à la clientèle et la performance du programme, dans le contexte budgétaire actuel.	Délai de traitement moyen des nouveaux dossiers de pension alimentaire et taux de régularité du versement des pensions alimentaires	Délai moyen de 30 jours
Réaliser des projets d'information collective ciblant les nouveaux immigrants.	Nombre de projets réalisés en partenariat	Deux projets réalisés en partenariat d'ici le 31 mars 2013
Diffuser auprès des enseignants du primaire et du secondaire du matériel éducatif abordant les thèmes des droits et recours en consommation, de même que la pratique de la consommation responsable.	Nombre d'outils éducatifs diffusés abordant le thème des droits et recours en consommation	15 outils éducatifs diffusés abordant le thème des droits et recours en consommation d'ici le 31 mars 2011

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☉ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Cinq indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Il permet l'autonomie des personnes et le progrès de la société.

« Les programmes d'assistance sociale permettent à des personnes sous-représentées ou éloignées du marché du travail de bénéficier d'une aide leur servant non seulement à couvrir leurs besoins essentiels, mais aussi à se réorienter et à se trouver un emploi.

« L'amélioration du bien-être des personnes à faible revenu passe [...] par des actions valorisant les efforts que font les personnes exclues du marché du travail pour développer leur potentiel et s'insérer en emploi.

« Dans une perspective de développement durable, l'insertion sociale et l'insertion économique des personnes en marge de la société ou de personnes éloignées du marché du travail leur permettent d'accroître leur niveau de vie et de leur donner la possibilité de participer à la vie collective. Augmenter la proportion de sorties d'une durée prolongée pour l'ensemble de la clientèle, c'est favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail et c'est améliorer l'état des capitaux humain et social du Québec. »

II. Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« À l'échelle du Québec, le développement économique est aussi intimement lié au développement social et culturel. L'intervention de l'État, dans ce contexte, permet une meilleure distribution de la richesse.

« Les mesures ciblant la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, comme les programmes d'assistance sociale, contribuent au maintien de la stabilité sociale et accentuent l'équité sociale. D'une part, elles agissent comme un filet de sûreté en fournissant aux personnes sous-représentées ou éloignées du travail des ressources financières pour couvrir leurs besoins de base. D'autre part, elles constituent un facteur d'intégration sociale en favorisant la réinsertion de ces personnes sur le marché du travail.

« L'emploi est l'une des variables déterminantes du niveau et de la qualité de vie des individus, puisqu'il leur permet notamment d'atteindre une autonomie financière et de s'épanouir personnellement et socialement. Par ailleurs, certains prestataires de l'assistance sociale représentent une force de travail dont le Québec peut tirer profit. Dans une perspective de développement durable, la réinsertion de ces personnes au marché de l'emploi exerce une influence positive sur le capital humain en contribuant à l'augmentation du taux d'activité. »

III. Nombre de logements communautaires et abordables

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le choix d'un modèle de développement durable implique l'adoption de pratiques et la mise en œuvre d'actions qui contribuent à assurer la viabilité et la qualité des établissements humains

« L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou surpeuplé, se retrouvent en situation de vulnérabilité.

« Les mesures visant à accroître l'offre de logements communautaires et abordables permettent l'intégration de ménages en difficulté dans un milieu de vie plus sain et contribuent à leur épanouissement personnel et social.

« En plus de générer des bénéfices sociaux, notamment en favorisant l'équité et en créant un sentiment d'appartenance au sein d'une communauté, l'ajout de logements communautaires et abordables a un effet positif sur le capital produit en augmentant la valeur foncière du parc immobilier québécois. »

IV. Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« L'intégration sociale est un principe d'équité selon lequel chacun participe, en fonction de ses compétences, au développement de la société dans ses dimensions environnementale, sociale et économique.

« L'aide accordée par l'État pour adapter un logement en fonction des besoins spécifiques de personnes aux prises avec une incapacité physique constitue un facteur non négligeable d'intégration sociale. Pour ces dernières, le fait de maintenir ou de recouvrer une certaine autonomie peut représenter l'opportunité de participer à la vie collective et ainsi, de briser les barrières de l'isolement.

« L'intervention publique en habitation génère des bénéfices sociaux importants. En contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des personnes, en favorisant l'équité et la création d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, l'aide au logement a un effet positif sur l'état du capital social. »

V. Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Le niveau socio-économique est un déterminant majeur de la santé et du bien-être. La pauvreté doit être réduite en favorisant la mise en commun des ressources des secteurs public, communautaire et privé.

« L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou surpeuplé se retrouvent en situation de vulnérabilité.

« Pour les ménages à faible revenu qui en bénéficient, l'aide au logement octroyée par les autorités publiques agit comme un élément moteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. En favorisant une plus grande stabilité financière et la satisfaction d'autres besoins essentiels comme la nourriture et l'habillement, l'aide au logement permet à ces ménages d'amorcer des solutions à leur situation de vulnérabilité, comme le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.

« L'Habitation à loyer modique et le Supplément au loyer sont deux mesures de lutte contre la pauvreté qui influencent positivement l'avoir financier des ménages, améliorant ainsi l'état du capital financier, en plus d'avoir un impact global sur la qualité du capital humain et du capital social. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.9.2 Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population

Le niveau de formation d'une population permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cet effet, l'accès au savoir et la possibilité d'apprendre tout au long de la vie sont parmi les conditions reconnues du développement humain, culturel, social et économique.

Ainsi, 8 organisations joignent leurs efforts afin de promouvoir l'éducation en vue d'accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population. Également, 27 organisations contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif. Au total, elles représentent plus de 22 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 8 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 27 en ont mis ou en mettront 10 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Développer et rendre disponible une main-d'œuvre compétente, hautement qualifiée et diversifiée pour répondre aux besoins de différents secteurs d'activité, en :
 - o offrant des bourses pour la formation ou la carrière;
 - o appliquant un régime d'apprentissage, de gestion et de formation (élaborer et implanter des programmes d'études);
 - o encourageant les employés à s'inscrire à des formations;
 - o soutenant les différents programmes et mesures de formation (plan d'action, politique).
- 2. Reconnaître les acquis et les compétences par :
 - o l'émission et la reconnaissance des diplômes et des certifications de qualification.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 10 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 7 sont débutées, 1 est posée, tandis que 2 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types effets (29 %) et prestation (50 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Accroître le développement des compétences en innovation dans les entreprises et les régions du Québec.	Nombre de boursiers du programme BMP Innovation et ceux en région	D'ici 2013, augmenter annuellement le nombre de boursiers du programme BMP Innovation.
Faciliter l'acquisition d'expériences en recherche.	Nombre d'étudiants réalisant un stage à l'international	D'ici 2011, soutien d'au moins 33 nouveaux étudiants réalisant un stage à l'international
Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de nos employés.	Nombre d'employés inscrits à des cours d'enseignement collégial ou universitaire	Au moins un employé participant à ce programme chaque année

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'éducation et la formation sont essentielles pour une société qui cherche à réduire les inégalités sociales et économiques. Elles permettent aux individus d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles, tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Ces apprentissages peuvent contribuer notamment au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités, ce qui les rend davantage aptes à participer au développement de la collectivité.

« La capacité des personnes à garder leur emploi ou à accéder à un nouvel emploi est aujourd'hui de plus en plus conditionnelle à l'obtention d'au moins un diplôme du secondaire [...].

« Dans un contexte de concurrence mondiale, la survie des entreprises est largement tributaire du rehaussement des compétences de la main-d'œuvre alors que des travailleurs qualifiés augmentent la capacité d'innovation et la capacité productive de la société. Par ailleurs, la société du savoir requiert une éducation et une formation plus poussées pour être en mesure de s'adapter aux changements sociétaux.

« L'éducation et la formation contribuent à l'amélioration du capital humain d'une société, notamment parce qu'elles concourent à l'accroissement des connaissances, des aptitudes, des compétences et des attributs de ses membres. Elles peuvent également influencer l'état du capital social en favorisant la participation à la vie de la collectivité, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale. »

II. Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La recherche d'un développement durable s'appuie sur l'éducation et la formation continue.

« En contexte d'intensification de la concurrence et d'émergence des économies du savoir, la formation de base apparaît comme un élément indispensable à la prospérité et au bien-être des collectivités. D'une part, une main-d'œuvre compétente et qualifiée permet de repousser les frontières de l'innovation, de hausser la productivité des entreprises et, complémentirement, la performance de la société dans son ensemble. D'autre part, les activités de formation de base jouent un rôle clé en contribuant à la réduction des inégalités, de l'exclusion sociale et de l'analphabétisme.

« Le manque de formation de base a une incidence directe sur l'insertion socioprofessionnelle, l'emploi, l'économie et la santé de la population.

« Dans une perspective de développement durable, la formation de base constitue un investissement en capital humain qui peut avoir un effet positif sur l'état du capital social et du capital financier. »

III. Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes

☑ Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique.

« L'émergence des économies du savoir et les pressions exercées par la concurrence mondiale exigent des individus qu'ils accroissent et diversifient leurs connaissances et leur compétences. L'établissement d'un environnement éducatif favorable au développement des savoirs qui permet notamment une accessibilité élargie aux différentes formations qualifiantes, contribue à l'adaptation des sociétés et des travailleurs aux innovations et à l'évolution des marchés.

« Au plan économique, une main-d'œuvre compétente et qualifiée accroît potentiellement la productivité des entreprises et la performance d'un pays dans son ensemble. L'acquisition et le développement de connaissances peuvent donc se traduire, pour les individus, par le maintien en emploi, une plus grande mobilité et par de meilleurs salaires.

« Au plan social, l'accès à une formation qualifiante contribue à réduire l'incidence de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Des personnes plus instruites sont susceptibles d'avoir une meilleure

qualité de vie et de participer davantage au développement des institutions sociales, économiques et culturelles contribuant ainsi au bien-être collectif.

« L'accès accru à l'éducation et à la formation constitue l'un des éléments moteurs de la croissance économique d'une société, de même que de l'accroissement du niveau et de la qualité de vie de la population, exerçant ainsi une effet direct sur le capital produit, sur le capital social et sur le capital humain. »

➤ **Indicateurs de performance administrative**

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte cet objectif.

2.9.3 Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d’œuvre

L'accroissement de la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre est source de mieux-être pour les individus et la population en général. En outre, ces activités constituent un moyen efficace de prévenir et de réduire les inégalités sociales et économiques.

On dénombre 16 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 40 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Au total, elles représentent plus de 57 % du personnel de l'Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 16 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 28 en ont mis ou en mettront 18 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

- 1. Développement des connaissances et de la qualification des employés par :
 - o l'investissement dans la formation adaptée aux besoins de l'organisation et des employés (mise en place de programmes de formation);
 - o l'amélioration et l'élargissement de l'offre de services;
 - o le soutien à l'intégration à l'emploi;
 - o la levée des obstacles à l'accessibilité aux formations;
 - o la valorisation des acquis par une reconnaissance officielle (délivrance de diplômes);
 - o le soutien aux groupes et aux centres de recherche, de même qu'aux ordres professionnels dans l'amélioration de l'encadrement de leurs membres.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Parmi les 18 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 10 sont débutées, 2 sont posées, tandis que 6 ne sont pas débutées.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types effets (29 %), réalisation (29 %) et prestation (29 %).

☞ Exemples d'actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l'objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Mettre en œuvre de nouveaux programmes de qualification professionnelle.	Conception de trois nouveaux programmes de formation tels que décrits dans l'objectif organisationnel pour admettre une nouvelle clientèle dans notre organisation	La mise en œuvre de ces nouveaux programmes débutera par leur conception d'ici la fin de l'année 2009, et la diffusion de la qualification pour la fin de l'année 2010 dans le but de remettre 5000 diplômes
Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.	Pourcentage de stagiaires et d'étudiants dans l'organisation (sur le nombre d'employés)	10 % des étudiants et de stagiaires d'ici 2013
Maintenir et maximiser l'utilisation du potentiel de compétences du personnel pour favoriser la motivation et le sentiment d'accomplissement.	Proportion des besoins de l'organisme comblés à même son personnel	25 % des affectations représentant une promotion ou un enrichissement des tâches

Élaboration du deuxième plan d'action quinquennal de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PGEAFC).	État d'avancement de l'élaboration du deuxième plan quinquennal de la PGEAFC	2009
--	--	------

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

I. Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en haussant le niveau de compétences de la société [...].

« La formation continue vise entre autres à contrer la désuétude des compétences et à accroître la mobilité des travailleurs. Des individus mieux formés sont plus susceptibles de garder leur emploi ou d'accéder à un nouvel emploi de qualité cadrant avec leurs compétences. Qui plus est, ils peuvent bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Pour les entreprises, investir dans la formation de leurs employés, c'est en partie accroître leur niveau de productivité, maintenir leur position concurrentielle et assurer leur survie.

« D'un point de vue sociétal, l'investissement dans la formation de tout ordre est un outil de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques. De plus, le maintien et le rehaussement des compétences des travailleurs sont vitaux pour la croissance économique du Québec.

« Conséquemment, dans une perspective de développement durable, les investissements en formation continue ont une influence directe sur le capital humain, social et produit du Québec. »

II. Taux de participation globale à la formation formelle de la population totale de 25 ans et plus

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« La capacité des personnes à garder leur emploi ou à accéder à un nouvel emploi est aujourd'hui de plus en plus conditionnelle à l'obtention d'au moins un diplôme du secondaire [...].

« La formation continue influe sensiblement sur le bien-être d'une société. La mise à jour des connaissances et des savoir-faire génère des gains notables en termes de productivité, concourant au maintien de la compétitivité des entreprises et à la prospérité économique. En outre, en contexte de globalisation des marchés et de vieillissement de la population, l'actualisation et le rehaussement des compétences jouent un rôle clé dans la survie des entreprises et la création d'emplois.

« Aux plans individuel et social, la formation continue vise à contrer la désuétude des compétences et à pallier le risque d'exclusion sociale et de pauvreté. En effet, des individus peu formés sont plus susceptibles d'avoir recours aux programmes d'assistance sociale et d'être confrontés à des difficultés de réinsertion au marché du travail. Ainsi, la formation continue représente un élément déterminant du niveau de vie des individus, puisqu'elle leur donne la possibilité d'occuper des emplois de qualité et qui répondent à leurs aspirations.

« Dans une perspective de développement durable, le renouvellement continu des connaissances contribue à accroître la qualité du stock de capital humain. De plus, en permettant aux entreprises de demeurer concurrentielles et innovantes, les investissements en formation continue contribuent à augmenter résilience d'une société en période de contraction économique. »

III. Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Les mesures destinées à la lutte contre la pauvreté (supplément de revenu, accès aux services publics...) permettent d'améliorer les conditions de vie des travailleurs vulnérables que ce soit par la formation, la protection sociale et juridique, le salaire minimum, etc.

« Le soutien des entreprises dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre constitue un levier important de progrès personnel, social et économique. D'une part, il permet aux travailleurs d'actualiser leur savoir et leur savoir-faire et de s'adapter aux évolutions technologiques. D'autre part, il contribue à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques, en accentuant le niveau de compétences des travailleurs vulnérables, comme ceux qui risquent d'être mise à pied, et en augmentant leur mobilité. Finalement, la hausse des compétences et la reconnaissance des acquis et des compétences permettent aux entreprises d'élever leur niveau de productivité.

« Dans une perspective de développement durable, le renouvellement continu des connaissances accroît la valeur du stock de capital humain. Plus une société possède une main-d'œuvre qualifiée, plus elle accentue sa résilience en situation de contraction économique. »

IV. Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail

☒ **Contribution à l'atteinte de l'objectif**

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale [...].

« Les mesures destinées à soutenir les travailleurs à l'emploi, comme les nouvelles ententes individuelles de formation conclues entre Emploi-Québec, une entreprise et un travailleur, permettent de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques, en plus de lutter contre la pauvreté. Une main-d'œuvre plus qualifiée accroît sa mobilité et facilite son repositionnement sur le marché du travail, lors d'une conjoncture économique moins favorable.

« Pour les entreprises soumises aux pressions concurrentielles, les activités de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail contribuent à solidifier leur position commerciale en augmentant leur productivité.

« La vigueur d'une économie repose, en bonne partie, sur la productivité de ses entreprises et sur la formation et la qualification sa main-d'œuvre.

« Dans une perspective de développement durable, la qualification en milieu de travail peut améliorer la qualité du stock de capital humain en contribuant à renouveler les connaissances de la main-d'œuvre. Elle peut également accentuer le potentiel de croissance des entreprises. »

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.9.3 Objectif 29 – Soutenir les initiatives du secteur de l’économie sociale visant l’intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

Le secteur de l’économie sociale joue un rôle socio-économique important, puisqu’il offre des services de proximité à la communauté et favorise notamment l’insertion sociale et économique de personnes en marge de la société ou éloignées du marché du travail.

On dénombre 4 organisations qui s’engagent formellement à contribuer à l’atteinte de cet objectif par la mise en œuvre d’une action inscrite dans leur Plan d’action de développement durable, tandis que 15 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte. Au total, elles représentent plus de 15 % du personnel de l’Administration.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 4 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l’égard de l’objectif 29 en ont mis ou en mettront 6 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

- 1. Soutenir le développement de l’économie sociale et y contribuer en :
 - o favorisant les partenariats avec des organismes d’économie sociale et d’action communautaire (octroi de contrats d’achat de biens et de services);
 - o mettant au point des outils de sensibilisation et d’information afin de mieux faire connaître l’économie sociale.
- 2. Favoriser l’intégration des immigrants dans le secteur de l’économie sociale en :
 - o développant des outils d’intégration.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2009

Les 4 actions qui font l’objet d’un engagement formel sont posées, c’est-à-dire que les organisations ont poursuivi les actions relatives à cet objectif initiées l’année financière précédant celle qui fait l’objet du présent Rapport.

C. Indicateurs de suivi des actions et des gestes

Les indicateurs qui permettent de mesurer l’état d’avancement de la mise en œuvre des actions et des gestes sont en majorité de types effets (40 %) et prestation (40 %).

☞ Exemples d’actions, accompagnées de leur indicateur et de leur cible, démontrant la contribution à l’objectif gouvernemental. [Extraits intégraux]

Action	Indicateur	Cible
Favoriser l’octroi de contrats à des organismes d’économie sociale.	Nombre de contrats octroyés par année	1 contrat par année
Poursuite des activités contribuant au développement de l’économie sociale au Québec.	État d’avancement des activités contribuant au développement de l’économie sociale au Québec	2012

D. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l’atteinte de cet objectif.

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l’atteinte de cet objectif.

Annexe 1 – Indicateurs de performance administrative

23 indicateurs de performance administrative

Au total, 23 indicateurs de performance administrative, incluant les 10 indicateurs annuels, permettront d'évaluer et de suivre la performance de l'administration publique dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ces indicateurs sont liés principalement à 8 des 29 objectifs de la Stratégie, soit les objectifs 1, 2, 6, 9, 12, 18, 23 et 25.

Dont 10 indicateurs faisant l'objet d'une collecte annuelle distincte

À la suite des décisions prises par les membres du Comité interministériel du développement durable (CIDD) en juin 2008, l'ensemble des ministères, organismes et entreprises d'État visés par la Loi sur le développement durable doivent répondre à dix questions qui leur seront soumises chaque année, et ce, pour la durée de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit à compter de l'exercice financier 2008-2009.

Ces dix questions visent à répondre aux 10 indicateurs annuels suivants :

1. Taux des ministères et organismes participant aux mécanismes de concertation gouvernementaux liés à la démarche de développement durable.
2. Taux des ministères et organismes participant aux activités incontournables.
3. Taux d'appropriation par les ministères et organismes des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets.
4. Taux du personnel des ministères et organismes sensibilisé à la démarche de développement durable.
5. Taux du personnel des ministères et organismes ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
6. Taux des ministères ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.
7. Taux des ministères et organismes ayant adopté un cadre ou un système de gestion environnementale.
8. Taux des ministères et organismes contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux.
9. Taux des ministères et organismes contribuant à l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables
10. Nombre et distribution des ministères et organismes ayant réalisé des actions relatives aux objectifs gouvernementaux et nombre d'actions.

Annexe 2 – Liste des organisations visées par le Rapport de l'année 2008-2009⁷

☛ Les sociétés d'État (22)⁸

Caisse de dépôt et placement du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Hydro-Québec
Investissement Québec (et ses filiales)
La Financière agricole du Québec
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie des installations olympiques
Société d'habitation du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de l'assurance automobile du Québec
Société de télédiffusion du Québec
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société des loteries du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal
Société générale de financement du Québec
Société immobilière du Québec
Société québécoise de récupération et de recyclage

☛ Les ministères (22)

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Ministère de la Famille et des Aînés
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Ministère des Finances
Ministère des Relations internationales
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des Services gouvernementaux
Ministère des Transports
Ministère du Conseil exécutif
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministère du Revenu
Ministère du Tourisme
Ministère du Travail
Secrétariat du Conseil du trésor

☛ Les organismes (77)

Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
Agence de l'efficacité énergétique
Agence de partenariats public-privé du Québec
Autorité des marchés financiers

⁷ Ministères, organismes et entreprises de l'administration publique qui, à la fois, ont rendu public leur Plan d'action de développement durable et répondu au questionnaire des indicateurs annuels de performance administrative.

⁸ Sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, L.R.Q., c. G-1.02.

Agence métropolitaine de transport
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Bureau de la Capitale nationale
Bureau du coroner
Bureau du forestier en chef
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire à la santé et au bien-être
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Commission de l'équité salariale
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de la construction du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Commission de toponymie du Québec
Commission des biens culturels du Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Commission des transports du Québec
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Conseil de la famille et de l'enfance
Conseil de la justice administrative
Conseil de la science et de la technologie
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
Conseil des relations interculturelles
Conseil du statut de la femme
Conseil du médicament
Conseil permanent de la jeunesse
Conseil supérieur de l'éducation
Conseil supérieur de la langue française
Conservatoire de musique et d'art dramatique
Curateur public
Directeur des poursuites criminelles et pénales
École nationale de police du Québec
École nationale des pompiers du Québec
Financement Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Institut national de santé publique du Québec
Musée d'Art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la protection du consommateur
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Office des personnes handicapées du Québec
Office des professions du Québec
Office franco-québécois pour la jeunesse
Office Québec Amérique pour la jeunesse
Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse
Office québécois de la langue française
Régie des rentes du Québec
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma

Services Québec
Société de développement de la Baie-James
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive
Société québécoise d'information juridique
Sûreté du Québec

➡ Les tribunaux administratifs (12)

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
Comité de déontologie policière
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Commission des lésions professionnelles
Commission des relations du travail
Commission municipale du Québec
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Conseil des services essentiels
Régie de l'énergie
Régie des alcools, des courses et des jeux
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Régie du logement

Annexe 3 – Lexique

Ce lexique précise le sens de certains termes contenus dans le présent Rapport.

Action

Énoncé inscrit dans un Plan d'action de développement durable pour formaliser la contribution d'un ministère ou d'un organisme à l'atteinte d'un objectif de la stratégie gouvernementale. Une action est mise en œuvre par un ou plusieurs « gestes ». Elle est accompagnée au minimum d'un indicateur et d'une cible permettant de suivre son niveau de réalisation et sa contribution à l'atteinte de l'objectif gouvernemental. Une action peut être soit **débutée**, soit **posée**, soit **complétée**, soit **retirée**. Voir les définitions de ces termes à la page 22.

Activité incontournable

Activité découlant d'une des trois orientations stratégiques prioritaires établies par la stratégie gouvernementale. Sa mise œuvre vise à mobiliser les organisations et à faire la démonstration rapide de la cohérence de l'intervention gouvernementale dans sa démarche de développement durable.

Administration (administration publique)

Appellation générale regroupant toutes les organisations visées par la Loi sur le développement durable : le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes et les entreprises du gouvernement (article 3 de la *Loi sur le développement durable*).

On utilise indistinctement « Administration » et « administration publique ».

Employé (personnel)

Personne occupant un emploi régulier ou occasionnel au sein d'une organisation de l'administration publique. Un emploi régulier est un emploi permanent ou en voie de le devenir (temporaire). Voir la définition de la page 10.

Engagement (formel ou informel)

Un engagement formel d'une organisation prend la forme d'une action inscrite officiellement dans son Plan d'action de développement durable pour contribuer à un objectif gouvernemental (Stratégie). On parle alors d'une organisation engagée « **formellement** ».

Une organisation prend un engagement informel lorsque, sans avoir adopté d'action officielle à l'égard d'un objectif gouvernemental (Stratégie), elle indique autrement dans son Plan d'action de développement durable (énoncés préalables à chacune des actions ou motifs pour lesquels elle ne contribue pas directement) qu'elle considère participer autrement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental. On parle alors d'une organisation engagée « **informellement** ».

Geste

Activité d'une organisation en vue de mettre en œuvre une « action » de son Plan d'action de développement durable.

Indicateur

Tout paramètre significatif utilisé pour apprécier le résultat obtenu par rapport à un objectif donné, l'utilisation des ressources ou l'état d'avancement des travaux.

Indicateur de suivi des actions du Plan d'action de développement durable de chaque ministère et organisme :

Mesure comment chacune des actions inscrites à un Plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. Ces indicateurs forment le *niveau III* du *Système intégré d'indicateurs de développement durable*.

Indicateur de suivi des objectifs de la stratégie gouvernementale :

Permet de donner suite à l'exigence légale d'adoption de mécanismes ou de moyens de suivi. Ces indicateurs forment le *niveau II* du *Système intégré d'indicateurs de développement durable*. Ils sont composés :

1. d'indicateurs nationaux (engagements gouvernementaux dans les politiques et stratégies sectorielles – indicateurs déjà inscrits dans la Stratégie).
2. d'indicateurs de suivi de la Stratégie : mesure de contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.
3. d'indicateurs de performance administrative : pour démontrer l'effort collectif.

Indicateur de développement durable

La série d'indicateurs de développement durable permet de mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable. On parle ici de capitaux légués, car ils mesurent l'ensemble des richesses dont nous profitons aujourd'hui et que nous voulons léguer aux générations futures. Ces indicateurs forment le *niveau I* du *Système intégré d'indicateurs de développement durable*.

Loi sur le développement durable

Loi (L.R.Q. c. D.8.1.1) sanctionnée le 19 avril 2006 par l'Assemblée nationale du Québec, qui a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable (article 1). Avant son adoption, elle se nommait projet de loi n° 118.

Ministère et organisme (organisation)

Expression générale dénommant toutes les organisations visées par la Loi sur le développement durable : le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes du gouvernement et les entreprises du gouvernement visés par la Loi sur le développement durable (article 2).

Dans le présent document, l'expression « **ministères et organismes** » regroupe les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les tribunaux administratifs ou assimilés.

Objectif gouvernemental (Stratégie)

Un des 29 objectifs gouvernementaux énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif organisationnel

Un objectif organisationnel vise à contribuer à un objectif gouvernemental. C'est un objectif particulier qu'une organisation entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie, dans le respect de celle-ci. Il permet de fixer le fil conducteur de l'action ou des actions inscrites dans un Plan d'action de développement durable pour contribuer à un des objectifs gouvernementaux (parmi les 29 de la Stratégie).

Plan d'action de développement durable

Document public qui définit et précise la participation d'une organisation à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Ce plan est lié à la mission de l'organisation et identifie les objectifs qu'elle se fixe en lien avec ceux de la Stratégie et les actions qui seront menées pour contribuer à leur atteinte.

Dans le présent document, on parle indistinctement d'un Plan d'action de développement durable ou d'un Plan d'action et de plans d'action de développement durable.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

La Loi précise que la stratégie de développement durable du gouvernement expose la vision retenue, les enjeux, les orientations ou les axes d'intervention ainsi que les objectifs que doit poursuivre l'Administration en matière de développement durable. Notamment, elle identifie certains moyens retenus pour privilégier une approche concertée respectueuse de l'ensemble des principes de développement durable; elle précise aussi les rôles et les responsabilités de chacun ou de certains membres de l'Administration, dans une perspective d'efficacité et de cohérence interne. La Stratégie prévoit en outre les mécanismes ou les moyens retenus pour en assurer le suivi.

Les expressions « stratégie gouvernementale » ou « Stratégie » sont deux abréviations considérées comme synonymes de l'expression Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Thématique

Agrégation d'engagements formels (actions des plans d'action de développement durable) énoncés par les organisations qui permet de dégager des interventions communes à l'égard d'un objectif gouvernemental donné. *Voir également la définition donnée à la page 22.*



**Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale
de développement durable 2008-2013
Année 2008-2009**

Pour tout renseignement

Bureau de coordination du développement durable
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 4^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3848
Télécopieur : 418 646-6169

Courriel : info.developpementdurable@mddep.gouv.qc.ca